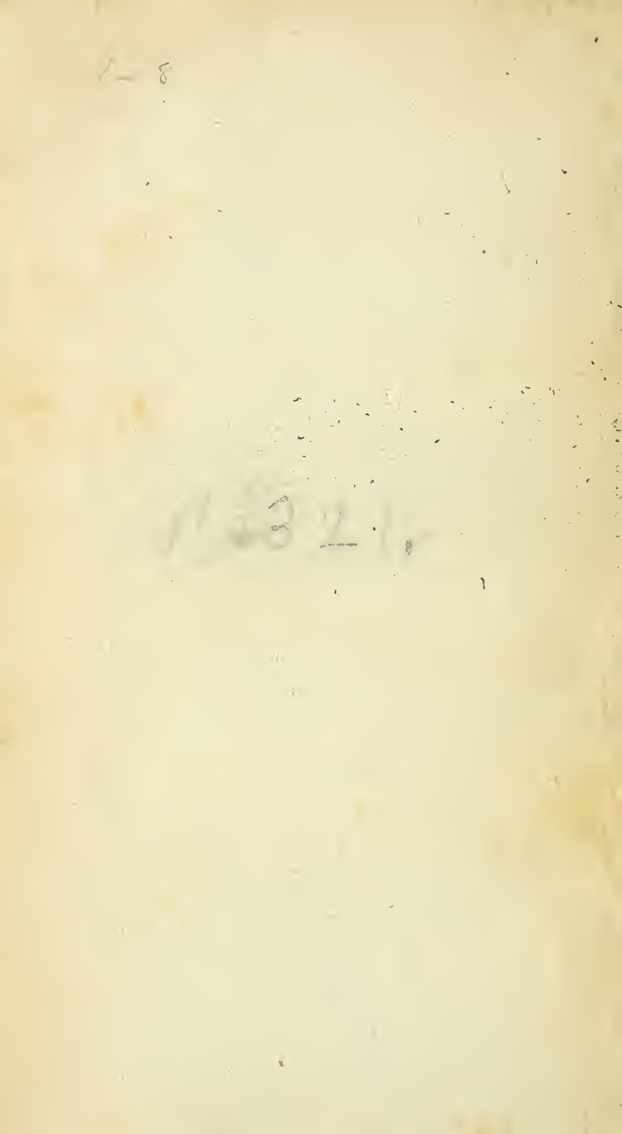








HISTOIRE

DE

CHARLEMAGNE.

TOME PREMIER.

ON trouve chez le même Libraire les Ouvrages suivans de M. GAILLARD.

HISTOIRE de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, première époque, 3 vol. *in*-12. 9 liv.

Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, seconde époque, ou Histoire de la querelle de Philippe de Valois avec Edouard II, 4 vol. *in*-12. 12 l.

Supplément à la Rivalité de la France & de l'Angleterre, troisième époque, 4 vol. *in*-12. 12 l.

N. B. *Ces trois articles forment l'Ouvrage complet de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, par M. Gaillard, en 11 vol.* in-12, *& se vendent ensemble ou séparément, ainsi qu'ils sont indiqués ci-dessus.*

Histoire de François I, Roi de France, 8 vol. *in*-12. 24 l.

Les trois derniers volumes se vendent séparément, & servent à compléter les quatre premiers vol. de la première Edition; ce qui la rend aussi complette que la dernière, parce que ces 4 vol. en contiennent autant que les 5 premiers de la dernière Edition.

HISTOIRE

DE

CHARLEMAGNE,

PRÉCÉDÉE de Considérations sur la première Race, & suivie de Considérations sur la seconde.

PAR M. GAILLARD, de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME PREMIER.



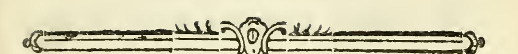
A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.



M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



PRÉFACE.

LE fond de cet Ouvrage eſt l'*Hiſtoire de Charlemagne*, mais elle eſt précédée de *Conſidérations ſur la première Race*, & ſuivie de *Conſidérations ſur la ſeconde.*

Ces acceſſoires ne ſont pas ſimplement des préliminaires & une ſuite, ils entrent dans le plan de l'Ouvrage ; ils ſont une partie eſſentielle du ſujet, tel qu'il a été conçu : l'Hiſtoire de Charlemagne a ſeule toute ſon étendue ; l'Hiſtoire des deux Races n'eſt qu'en abrégé ; mais elle eſt entière, & elle devoit l'être, dans les vûes de l'Auteur.

Il falloit montrer tout le mal que Charlemagne avoit à corriger, & qu'il a corrigé en partie; il falloit montrer tout le bien que ses successeurs avoient à détruire, & qu'ils ont détruit entiérement. Il falloit faire connoître comment les hommes sont ou deviennent des Barbares, comment les Barbares peuvent quelquefois devenir des hommes, combien les hommes redeviennent facilement des Barbares.

C'est ce tableau qu'on a voulu présenter dans ces trois vicissitudes; ce sont ces vicissitudes dont on a tâché d'exposer & les causes & les effets: en général, on a voulu tirer, de cette partie de notre Histoire, toutes les vérités utiles, toutes les

moralités importantes qu'elle peut fournir.

L'Hiſtoire doit non ſeulement être racontée, mais encore être raiſonnée; il faut que les hommes & les événemens ſoient jugés; il faut que les fautes & les erreurs du paſſé ſoient la leçon de l'avenir; il faut qu'on ſache ce qui s'eſt fait, pour ſavoir ce qu'il faut faire & ce qu'il faut éviter; & ſur un ſi grand intérêt, l'Hiſtorien ne doit point s'en rapporter à la ſagacité du Lecteur, il doit la provoquer, il doit l'aider par des réflexions. Tous les bons Hiſtoriens, anciens & modernes, en ont uſé ainſi; chez eux les réflexions accompagnent toujours le récit des faits, ils ont tous été Philoſophes; & ſans phi-

losophie, qu'eſt-ce que l'Hiſtoire ?

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des Lecteurs ennemis des réflexions, qui diſent encore : *Racontez-nous les faits, & laiſſez-nous juger.* On ne peut que féliciter les eſprits aſſez éclairés, pour n'avoir aucun beſoin des lumières d'autrui ; mais ce n'eſt pas ſans doute le grand nombre. D'ailleurs l'Hiſtorien, plus rempli, plus pénétré des événemens qu'il raconte, les ayant médités plus long-temps, & les ayant vus ſous plus de faces, n'en eſt-il pas le Juge le plus naturel ? N'eſt-il pas le plus capable d'en ſaiſir les rapports, d'en fixer le réſultat, d'en embraſſer les conſéquences ? Le Lecteur peut-il comparer l'impreſſion légère qu'il reçoit par la

lecture, à l'impression profonde que l'Historien a dû recevoir par l'étude ? Le Lecteur le plus attentif n'a-t-il pas toujours besoin d'être averti, d'être excité ? Dans tous les genres, l'Auteur qui pense le plus sera toujours celui qui fera le plus penser le Lecteur.

Croit-on que, sans la philosophie lumineuse de M. Hume, le commun des hommes eût des idées aussi saines sur l'Histoire d'Angleterre ? Croit-on que, sans les coups de pinceau, sans les traits profonds de Tacite, on eût des idées aussi fortes des crimes de la politique, des violences de la tyrannie, des bassesses de l'adulation ?

Les Mémoires historiques sont la partie la plus agréable de l'His-

toire, parce que c'eſt une converſation plutôt qu'un Ouvrage; c'eſt la partie le plus ſtrictement renfermée dans le récit des faits, & qui ſembleroit pouvoir le plus ſe paſſer de philoſophie, par l'intérêt perſonnel que l'Auteur a communément aux choſes qu'il raconte, & par les détails auxquels il peut ſe livrer; cependant les Mémoires hiſtoriques même plaiſent ſur-tout en proportion de la philoſophie qui y règne, & des jugemens qu'ils contiennent. Les Mémoires de Sully abondent en réflexions; les Mémoires de Madame de Staal, qu'on peut regarder comme d'excellens Mémoires hiſtoriques, ont par-tout l'empreinte philoſophique; ſon Hiſtoire paroît n'être qu'une

ſuite de penſées & de ſentimens ; les Mémoires du Cardinal de Retz ſont extrêmement penſés , & les diſſertations n'y ſont peut-être que trop fréquentes.

Concluons en général, que l'Hiſtoire eſt tout à la fois un témoin qui dépoſe & un juge qui prononce.

Mais les Hiſtoriens, même les plus éclairés, n'ont pas toujours jugé aſſez ſainement des choſes ; ils ont été trop ſouvent entraînés par les idées de leurs ſiècles ; la plupart des jugemens de l'Hiſtoire ſont à réformer, & c'eſt un motif de plus de *raiſonner* aujourd'hui *l'Hiſtoire.* Il faut rayer de ſes Annales, il faut démentir à la face de l'Univers tous ces jugemens infectés de l'eſprit du Machiavelliſme,

ces éloges de la guerre, ces hommages proſtitués au crime réputé heureux , à la fourberie réputée adroite; il faut s'élever contre ces ennemis du genre humain, qui ont oſé diſtinguer deux Morales, l'une pour le Peuple, l'autre pour les Rois; l'une qui règle les droits des Particuliers, l'autre qui fait la deſtinée des Empires; contre ces Ecrivains ou pervers ou ſtupides, qui, laiſſant dans l'oubli, ou livrant même au mépris les vertus pacifiques & bienfaiſantes, ont toujours célébré les vices turbulens & funeſtes, & ont fourni par-là aux Tyrans & aux rebelles des encouragemens & des motifs. On dira peut-être que cette diſcuſſion, que cette réfutation des mauvais jugemens de

l'Hiſtoire, eſt d'un Avocat plus que d'un Hiſtorien ; que c'eſt plaider plus qu'écrire l'Hiſtoire. Oui, c'eſt plaider, c'eſt plaider la cauſe de l'humanité contre les oppreſſeurs & les eſclaves. Quel plus noble emploi pour l'Hiſtoire ! Puiſſions-nous être dignes à jamais de l'écrire ainſi, & puiſſe l'humanité n'avoir pas à déſavouer ſes défenſeurs !

Ne quittons point cette thèſe, elle peut nous fournir encore quelques réflexions. L'Hiſtoire & la Fable doivent l'une & l'autre avoir pour objet une moralité ; la Fable fonde cette moralité ſur des faits qu'elle invente & qu'elle y adapte ; l'Hiſtoire la fonde ſur des faits vrais, & lui donne par-là une baſe plus ſolide.

Quant à la manière d'employer la moralité, elle eſt à peu près la même & pour la Fable & pour l'Hiſtoire, ſoit que l'Auteur l'énonce de lui-même, ſoit qu'il la place dans la bouche d'un de ſes perſonnages, ſoit qu'il la ſupprime entiérement, lorſqu'elle ſort aſſez d'elle-même du fond du ſujet, & que l'eſprit ne peut pas ne la pas ſentir & ne la pas ſuppléer. Lorſqu'Agrippine crie au Centurion qui la maſſacre par l'ordre de ſon fils, & qui l'avoit déjà frappée à la tête : *Frappe les entrailles qui ont porté ce monſtre*, VENTREM FERI, ces deux mots ont plus d'éloquence & de moralité que n'en auroient les plus fortes déclamations contre le parricide. Lorſqu'après avoir rapporté

les crimes long-temps impunis de Néron, l'Hiſtorien ajoute : *La longue patience du genre humain ſe laſſa enfin*, on n'a pas beſoin d'étendre davantage la menace terrible que cette phraſe ſi ſimple fait à tous les Tyrans. Mais toutes les fois que les préjugés, ou d'opinion ou d'uſage, s'oppoſent à la moralité & la repouſſent, on ne peut la faire ſortir avec trop d'éclat, on ne peut l'énoncer trop formellement, ni la développer trop pleinement; le Lecteur alors eſt, pour ainſi dire, un ennemi qu'il faut vaincre, ou du moins un juge prévenu qu'il faut ramener & détromper, un aveugle qu'il faut éclairer, même malgré lui; il ne faut pas ſur-tout qu'une vérité utile puiſſe lui échapper, faute de ſagacité de ſa part,

ou de développement de la part de l'Auteur.

Mais, me dira-t-on peut-être, il y a une différence essentielle entre la Fable & l'Histoire relativement à la moralité ; la Fable, maîtresse des faits, les invente & les dispose pour la moralité qu'elle a en vûe ; l'Histoire reçoit les faits & ne les invente pas ; le hasard, ou le pouvoir inconnu qui préside aux destinées, n'arrange pas toujours les faits d'une manière favorable à une moralité quelconque. De plus, l'Historien même, dans le choix des sujets qu'il traite, ne songe pas toujours à une moralité. On voit, vers le commencement de ce siècle, sortir des glaces du Nord, un Héros d'une valeur romanesque, un Roi d'un caractère

ſingulier, qui étonne & agite l'Europe du Nord au Midi ; un homme éloquent juge ce portrait digne de ſes pinceaux, & il écrit l'Hiſtoire de Charles XII, comme Quinte-Curce celle d'Alexandre ; il n'y a là de moralité ni dans l'Ouvrage, ni dans l'intention de l'Auteur.

Je réponds, 1°. que dans la comparaiſon de Charles XII & du Czar Pierre I ſon rival, l'un s'égarant dans ſes vaſtes projets, & s'aveuglant par ſes victoires, l'autre s'inſtruiſant par ſes défaites, s'élevant par degrés juſqu'à l'égalité, acquérant enfin la ſupériorité, on trouveroit aiſément la moralité particulière de cette Hiſtoire, c'eſt celle de ces Vers d'Horace :

Vis conſilî expers mole ruit ſuâ ;
Vim temperatam Dii quoque provehunt
In majus.

Que dans Charles XII, prisonnier en Turquie pour s'être engagé mal à propos dans les déserts de l'Ukraine sur la foi de ses succès, on retrouve cette belle moralité de Virgile :

Nescia mens hominum fati sortisque futuræ
Et servare modum rebus sublata secundis.

Et celle-ci de La Fontaine :

Défions-nous du sort, & prenons garde à nous
Après le gain d'une bataille.

M. de Voltaire, dans son discours sur l'Histoire de Charles XII, tire même, de ce sujet, une moralité plus étendue & plus importante, qui reviendra souvent dans l'Ouvrage qu'on présente ici au Public.

Je réponds, 2°. que, quand on parle de la moralité de l'Histoire & même de la Fable, on n'entend point cette moralité des Contes

des Fées, qui consiste à donner toujours sur la terre, à la vertu sa récompense, au vice son châtiment; cette moralité se rencontre rarement dans l'Histoire, & par cette raison on l'emploie rarement, même dans la Fable. On entend donc par moralité dans l'Histoire & dans la Fable, toute vérité utile, toute vérité qu'il importe aux hommes de savoir, & dont il leur importe de se souvenir dans l'occasion, parce qu'elle peut avoir quelque influence sur leur conduite. Or, nous disons qu'à cet égard tout est égal entre la Fable & l'Histoire. C'est une Fable très-morale dans ce sens, que *les animaux malades de la peste*. Quelle en est cependant la moralité?

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugemens de Cour vous rendront blanc ou noir.

Cette vérité n'a rien de consolant ni de favorable à l'humanité, mais elle peut lui être utile ; elle avertit le foible & le misérable d'éviter, s'il le peut, *les jugemens de Cour*. On peut dire la même chose de la moralité de la Fable *du loup & de l'agneau*.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Ce n'est point un hommage rendu à la puissance, c'est un avertissement donné à la foiblesse d'éviter toute concurrence avec la force ; & par la haine qu'inspire le loup, jointe à la pitié qu'inspire l'agneau, c'est encore un avertissement donné à la puissance, de ne pas se rendre odieuse en abusant de ses avantages ; c'est, en un mot, le *majori cede, minori parce*, du vieux Caton.

Il en est de même de l'Histoire ;

elle n'a point de leçon ſi fâcheuſe dont on ne puiſſe & dont il ne faille profiter, elle n'a point de fait qui ne contienne des vérités utiles; il s'agit de les faire ſortir, & de les montrer, ſi elles ne ſe montrent pas d'elles-mêmes. Au défaut de moralité particulière, il y auroit toujours deux moralités générales qui embraſſent tous les événemens, ſoit dépendans, ſoit indépendans de notre volonté; s'ils n'en dépendent pas, la moralité ſe réduit à ce Vers de Corneille:

Faites votre devoir, & laiſſez faire aux Dieux.

S'ils en dépendent, elle peut ſe réduire à cette maxime: *Ne rien abandonner au haſard de ce qui peut être réglé par la prudence;* mais, encore un coup, chaque événement a ſes moralités & ſes vé-

rités particulières : la meilleure Hiſtoire eſt celle qui en offre le plus ; le meilleur Hiſtorien eſt celui qui en découvre & qui en montre le plus. C'eſt là que *toute vérité eſt bonne à dire* ; Cicéron le recommande expreſſément à l'Hiſtorien : *Ne quid veri non audeat.* Or, ne dire que les faits en diſſimulant les conſéquences qui en réſultent, ce n'eſt pas dire toute la vérité, ce n'eſt pas remplir toutes ſes obligations.

Etre utile, en un mot, être utile (1), voilà le grand devoir de tout Ecrivain & la condamnation de tant d'écrits ; ſi c'eſt la condamnation de celui-ci, ce ne ſera

(1) *Niſi utile eſt quod facimus, ſtulta eſt gloria.*

Phédre.

pas du moins celle des intentions de l'Auteur.

D'après le peu que nous avons dit du but & de l'objet particulier de cet Ouvrage, on voit qu'il n'a été ni rempli ni même ſaiſi dans tous les autres Ouvrages faits juſqu'à préſent ſur Charlemagne ; on voit que nous n'avons pas dû être arrêtés par la conſidération de ces autres Ouvrages, qui ne diffèrent pas moins de celui-ci dans le fond que dans la forme.

A n'enviſager même que l'Hiſtoire de Charlemagne, le travail de M. de la Bruère, quoiqu'eſtimable, quoique préſentant des réſultats aſſez exacts, & des extraits aſſez bien faits du peu d'Auteurs qu'il avoit conſultés, eſt ſuperficiel

& abſolument inſuffiſant ; il a fallu pouſſer beaucoup plus loin les recherches, & creuſer bien plus avant dans le ſujet.

M. de Foncemagne & M. Dacier avoient commencé, ſur une partie de l'Hiſtoire de Charlemagne, des recherches qui m'ont guidé dans une partie des miennes, & un travail, qui, s'il eût été continué, auroit ſans doute rendu le mien & tout autre inutiles. M. Dacier ayant renoncé à faire uſage de ces matériaux, a bien voulu me les communiquer, & j'en ai tiré aſſez de ſecours pour regretter beaucoup de n'avoir pu en tirer davantage, cette précieuſe ébauche n'embraſſant qu'une foible partie du règne de Charlemagne.

Mais

Mais la totalité des matériaux de cette Hiſtoire eſt dans les divers Recueils des Hiſtoriens de France, d'Allemagne & d'Eſpagne; le reſte dépend de la manière de voir & de mettre en œuvre; tous ne voient pas les mêmes choſes dans les mêmes objets, & la manière d'exécuter varie encore plus que celle de voir.

Au reſte, ces matériaux ſont fort nombreux & fort peu abondans; c'eſt une ſtérile richeſſe. Les Annaliſtes, les Chroniqueurs, ſource de notre vieille Hiſtoire, outre l'inconvénient de ſe répéter les uns les autres, ont celui d'énoncer les faits avec un laconiſme qui deſsèche & qui glace tout. Ces mo-

numens de l'ancienne Hiſtoire Romaine, ces

Pontificum libros, annoſa volumina Vatum,

contenoient du moins des fables brillantes, à en juger par l'Hiſtoire des premiers ſiècles de Rome; chez nos Chroniqueurs, fable, vérité, tout eſt ſec & froid. Ceux mêmes qui ont eu le plus de part aux affaires & qui devoient prendre le plus d'intérêt à ce qu'ils écrivoient, ſemblent avoir moins écrit pour inſtruire la poſtérité, que pour ſe rendre compte à eux-mêmes de certaines époques, & pour ſoulager leur mémoire. Eginard, qui écrivoit & par vanité & par reconnoiſſance, qui vouloit & ſe vanter de la confiance dont Charlemagne l'avoit honoré, & s'ac-

quitter envers ce grand Prince en célébrant ſa gloire, eſt plus ſec & plus abrégé ſur ſon Hiſtoire que M. de la Bruère. Ceux qui ont à parler des règnes poſtérieurs à François I, ſe plaignent au contraire de la fécondité, de la prolixité de certains Mémoires hiſtoriques modernes : mais ne vaut-il pas mieux avoir à retrancher qu'à ſuppléer, & à réduire qu'à étendre ?

Celui de tous les Auteurs anciens qui fournit le plus de traits curieux ſur Charlemagne, & le plus de lumières ou plutôt de lueurs ſur les uſages du temps, c'eſt le Moine de Saint Gal ; mais on ne peut le ſuivre qu'avec précaution ; & ſon amour pour le merveilleux l'a rendu ſuſpect à ceux mêmes à

qui le merveilleux ne déplaît pas.

Un autre inconvénient de ce ſujet, c'eſt la multiplicité & la continuité des guerres. Les guerres en général ne ſont bonnes ni à faire ni à décrire : qu'un Militaire inſtruit & fait pour inſtruire, un Feuquières, un Follard, un Montécuculli, traite ſavamment de ſon art, qu'il en expoſe les principes, qu'il en dévoile les ſecrets, qu'il diſtingue les ſuccès mérités & les fautes heureuſes, les traits de génie & les coups du ſort, qu'il obſerve, qu'il juge & les Généraux & les armées & les expéditions, il fait ſans doute un Livre utile ; mais que le Père Daniel faſſe de l'Hiſtoire un long Journal de ſiéges & de combats, qu'il s'appeſantiſſe ſur les détails les

plus indifférens de la Tactique, c'est être ennuyeux bien gratuitement, & le mérite de se connoître en opérations militaires, n'égale pas peut-être dans un Religieux le ridicule d'en avoir la prétention.

Ce défaut, d'étaler trop de détails militaires, n'est pas à craindre dans l'Histoire de Charlemagne, malgré les guerres dont elle est remplie; les secs Chroniqueurs qui nous ont appris ce que nous savons de ces guerres, sont trop ennemis des détails; mais ce n'est que changer d'inconvénient; cette sécheresse flétrit tout, on ne voit rien que confusément; le récit d'une guerre doit en être le tableau, & la plus grande prolixité, qui, du moins, donne une idée des choses,

eſt encore moins ennuyeuſe qu'une briéveté qui ne peint rien.

Il nous reſte à rendre compte de l'ordre que nous avons ſuivi dans cet Ouvrage. Fidèles au principe de préſenter toujours des tableaux entiers, & d'éviter la confuſion des objets, nous avons ſéparé, comme dans l'Hiſtoire de François I, la partie politique & militaire de la partie eccléſiaſtique, & de celle qui concerne la Légiſlation, la Littérature, les Inſtitutions, les mœurs, les uſages, &c. nous avons conſidéré Charlemagne tour à tour & toujours ſéparément, dans la politique extérieure & dans la politique intérieure; nous avons diſtingué en lui le Conqué-

rant & le Légiſlateur, le Roi même & l'Empereur; nous avons ſur-tout diſtingué avec ſoin ſon Hiſtoire véritable & ſon Hiſtoire romaneſque; car ſi Eginard a écrit l'Hiſtoire de ce Prince, le faux Turpin l'a écrite auſſi à ſa manière, & en général les Romanciers jouent un grand rôle parmi les Hiſtoriens de Charlemagne; nous avons donc fait de ſon Hiſtoire romaneſque un article particulier de cet Ouvrage, & nous avons montré par-tout les rapports qu'elle a ou qu'elle peut avoir avec l'Hiſtoire véritable.

Nous avions expoſé, dans la Préface de l'Hiſtoire de François I, les inconvéniens de la méthode chronologique, c'eſt-à-dire de celle qui conſiſte à rapporter, ſous une même année, tous les événemens

de tous les genres, & toutes les portions d'événemens qui appartiennent à cette année; nous avions dit combien cette méthode détruit tout intérêt, combien elle confond tous les objets, combien elle s'oppose à l'intégrité, à la netteté de chaque tableau, comme elle ne présente que des faits morcelés & imparfaits, ſans ceſſe pris, quittés, repris, interrompus, oubliés, rappelés. Nous avions établi que, pourvu que l'époque préciſe de chaque événement & de chaque portion d'événement fût marquée à la marge, le devoir de l'Hiſtorien eſt rempli, & que la Chronologie n'exige rien de plus : nous ajouterons ſeulement ici, qu'au lieu de la méthode chronologique, nous avons ſouvent ſuivi la méthode géo-

graphique dans les diviſions de l'Hiſtoire politique & militaire de Charlemagne ; c'eſt-à-dire qu'en prenant une grande époque, comme celle de *Charlemagne Roi* & celle de *Charlemagne Empereur*, nous avons traité, dans autant de Chapitres ſéparés, les affaires de l'Italie, celles de la Germanie, celles de l'Eſpagne pendant la durée entière de cette époque, toujours dans le même principe d'éviter la confuſion & de préſenter des tableaux nets & entiers.

Un Auteur avoue volontiers les difficultés de ſon ſujet, & ſouvent il les exagère, parce qu'il ſe flatte toujours en ſecret de les avoir vaincues ; nous avons beaucoup parlé des difficultés du nôtre, n'en diffi-

mulons pas non plus les avantages; il n'annonce rien que de brillant & d'heureux ; le nom de Charlemagne réveille de grandes idées ; son règne est pour la Nation Françoise la plus belle époque de gloire & de puissance, &, ce qui vaut encore mieux, de sagesse & de bonheur ; c'est alors que, gouvernée par un Roi supérieur à tous les hommes, elle a été elle-même supérieure à tous les Peuples ; & qu'elle a paru avoir sur l'Europe cet ascendant que Rome, dans ses beaux jours, avoit eu sur l'Univers.

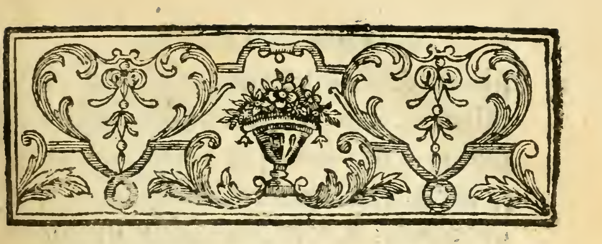
N. B. A la fin du quatrième Volume, & à la suite de l'Histoire de Charlemagne, on trouvera un autre Ouvrage ; Ouvrage qui n'a d'autre rapport avec Charlemagne, que

d'être du même Auteur & d'avoir été composé à peu près dans le même temps : on a cependant, pour le placer ici, d'autres motifs que celui de grossir le Volume. Cet Ouvrage est une Vie de M. le Premier Président de Lamoignon. Elle a été imprimée *in*-4°. pour être mise à la tête d'une Edition qu'on prépare des *Arrêtés de Lamoignon*; mais borner cette Vie à servir de Préface aux Arrêtés, c'est peut-être un peu trop renfermer dans l'enceinte du Palais, & restreindre aux seuls gens de Loi l'usage d'un Ouvrage historique qui renferme des anecdotes curieuses, puisées dans des sources pures, & qu'on ne trouve point ailleurs ; d'un autre côté, l'Ouvrage est trop peu considérable, pour être imprimé à

part : il falloit une occasion pour le publier. En voici une.

De plus, dans l'Edition *in*-4°. destinée aux Arrêtés, on s'est contenté de renvoyer aux Papiers publics, pour la réfutation d'une anecdote calomnieuse & gratuitement injurieuse à M. le Premier Président de Lamoignon, laquelle a été publiée depuis peu dans une Brochure intitulée : *Pièces intéressantes & peu connues, pour servir à l'Histoire. A Bruxelles*, 1781. On trouvera ici & l'Anecdote, & la Réfutation & les Pièces justificatives, qui appuient la dernière & détruisent la première; la réunion nécessaire de ces Pièces à la Vie de M. de Lamoignon, ne se trouve absolument qu'ici.

HISTOIRE



HISTOIRE DE CHARLEMAGNE,

PRÉCÉDÉE de considérations sur la première Race de nos Rois, & suivie de considérations sur la seconde.

Magnus bello, major pace.

INTRODUCTION.

JE vais écrire l'histoire d'un Conquérant, & c'est pour rendre plus sensible l'abus des conquêtes; je vais faire connoître celui de nos Rois qui a fait la guerre avec le plus de

gloire & de bonheur, & c'eſt pour mieux montrer l'abſurdité de la guerre. On verra que la guerre en général a été pour Charlemagne, ce que les Croiſades furent depuis pour Saint Louis, un tribut qu'il paya aux erreurs de ſon temps : on verra que, né pour changer l'eſprit des Nations, pour ſoumettre la terre à l'empire des loix & des mœurs, la guerre ſeule mit obſtacle à ſes vûes bienfaiſantes ; qu'elle perpétua le règne de la barbarie ſous un Prince ami des Lettres ; qu'elle rendit cruel ce Roi, qui, le premier, par la force de ſon génie & par la ſenſibilité de ſon ame, avoit deviné les droits de l'humanité ; qu'elle lui ôta, tantôt les moyens, tantôt la volonté de faire tout le bien dont il étoit capable, & qu'elle le força de laiſſer imparfait le bonheur du genre humain, qui pouvoit être ſon ouvrage. Charlemagne

pouvoit dire de la paix, ce que Galba, dans Tacite, dit de la liberté : *Dignus eram à quo inciperet. J'étois digne de l'introduire & de la fixer ſur la terre.*

Voyons dans quel état il avoit reçu la France, & dans quel état il la laiſſa ; ce qu'il fit pour les hommes, & ce qu'il manqua de faire.



CHAPITRE PREMIER.

Obſervations ſur l'eſprit de guerre, & parallèle des guerres des Peuples Barbares, & de celles des Peuples policés.

DEUX principes gouvernent le monde : la violence qui produit la guerre, & la raiſon qui conſeille la paix. De ces deux principes, le premier eſt le plus actif, il tient aux paſſions : voilà pourquoi la guerre l'emporte par-tout ſur la paix. Toute Nation eſt long-temps barbare avant d'être civiliſée, & long-temps civiliſée avant d'être raiſonnable : voilà pourquoi la guerre eſt par-tout & dans tous les temps ; & cette antiquité, cette univerſalité même, ſemblent former des titres en ſa faveur. Le temps, l'exemple, l'admiration

ſtupide des Peuples qui a ſi ſouvent entraîné celle des Orateurs, des Poëtes & des Hiſtoriens même, ſembloient avoir conſacré ce fléau : on n'oſoit plus lui donner ce nom, tant l'idée qu'il préſente paroiſſoit inconciliable avec le reſpect que l'Univers avoit conçu pour ces grandes calamités qu'on appelle *Victoires & Triomphes.* Les idées défavorables à la guerre, appartiennent à la Philoſophie moderne, & ſont encore combattues. Les Ecrivains qui, dans ces derniers temps, ont propoſé de chercher les moyens d'étendre & d'éterniſer la paix, ont été traités de *Rêveurs.* On a cru rendre à leurs idées tout l'hommage qu'elles méritoient, en les appelant *des rêves de bons Citoyens*, & l'on n'a pas ſenti que les rêves d'un bon Citoyen méritent qu'on cherche tous les moyens de les réaliſer.

Cependant, tout en faiſant & tout

en reſpectant la guerre, en croyant qu'elle eſt néceſſaire, on a cherché à la rendre moins malfaiſante, moins deſtructive, moins fréquente; on eſt parvenu à former un Droit des gens, dont l'objet, toujours mal rempli, eſt de faire dans la guerre le moins de mal, dans la paix le plus de bien qu'il eſt poſſible. On a cherché même à prévenir les guerres; c'eſt le but de tant de traités, d'actes de partage, de pragmatiques ſanctions, de pactes de famille, de ſyſtêmes d'équilibre, & autres; cependant toute cette conduite eſt contradictoire : ſi la guerre eſt un bien, laiſſons-lui toute ſon étendue & toute ſon énergie; ſi c'eſt un mal, pourquoi ſe contenter de l'affoiblir & ne pas chercher à l'anéantir? On a ſenti que la guerre, ſi elle avoit toute ſon action, ſi on lui laiſſoit tous ſes moyens de nuire, dévoreroit la terre avec ſes habi-

tans, & détruiroit le genre humain. Mais pourquoi veut-on bien lui laiſſer faire une partie de ce funeſte ouvrage? & comment, ſi c'eſt un mal qu'un incendie ravage ma maiſon, ſera-ce un bien qu'il en conſume au moins une aile?

Quand on a dit que la guerre appartient en propre aux lions, aux tigres, aux ours (1), ce n'eſt point une déclamation qu'on a faite, c'eſt une vérité qu'on a dite, & une vérité priſe dans la nature. La ſubſiſtance de ces animaux n'eſt fondée que ſur la guerre, ils n'exiſtent que par le carnage. La guerre, au contraire, prive les hommes des objets de leurs jouiſſances, elle détruit les

---

(1) *Quæ alia vita eſſet, ſi leones urſique regnarent?* Senec. de Clement. lib. 1, cap. 26. *In acie verſari, & manu cum hoſte confligere, immane quiddam & belluarum ſimile eſt.* Cic. de Offic. lib. 1. cap. 23.

monumens des Arts, ruine ou suſpend le commerce, arrête la communication des lumières & la circulation des biens, éloigne, iſole, & oppoſe les uns aux autres des êtres pour leſquels il n'eſt point de bonheur ſolitaire, & dont l'intérêt eſt toujours de ſe réunir.

Qu'on y faſſe attention, & l'on verra que ce malheureux beſoin de faire la guerre, ſe meſure aſſez naturellement ſur la diſtance où l'on eſt, ſoit de la barbarie ou de l'état de bête féroce, ſoit de l'état policé, qui eſt l'état de l'homme. Dans l'état de barbarie, la guerre eſt continuelle, elle eſt l'unique affaire, elle forme ſeule l'eſprit général; dans l'état qu'on appelle policé, la guerre n'eſt qu'intermittente. Si on étoit tout-à-fait policé, la guerre ceſſeroit entiérement. Toute police tient à la paix, & a beſoin de la paix; la férocité ſeule croit avoir beſoin de

la guerre : mais chez les peuples même policés, on fait encore le mal par routine ou par de faux principes, quand on ne le fait plus par goût ni par besoin.

Si jamais la guerre peut paroître moins étrangère aux hommes, c'est dans cet état sauvage & barbare qui les rapproche des bêtes féroces, lorsque leurs différentes hordes sont forcées de chercher, ou aux dépens les unes des autres, ou aux dépens des Peuples policés, un établissement exclusif & nécessaire. Il faut l'avouer, les guerres des Peuples barbares sont beaucoup moins déraisonnables que les nôtres. Chassés par leur multitude, d'un sol ingrat & sans culture, qui ne peut plus les nourrir, ils se répandent dans des climats plus heureux, & vont opprimer des peuples que la jouissance même des Arts rend moins propres à la guerre ; l'agresseur alors a du

moins un intérêt pressant, un objet sensible & qu'il peut remplir ; il a communément sur les Peuples qu'il attaque, l'avantage de la force & de la férocité que donne la Barbarie ; c'est à lui qu'il appartient de combattre, il n'est point encore un homme. Mais des Peuples dont l'établissement est formé depuis longtemps ; des Peuples policés, entourés de toute part de Nations également policées ; des Peuples à qui le commerce peut fournir toutes les jouissances que la nature du sol leur a refusées ; qui savent échanger tous les avantages respectifs, faire disparoître & l'éloignement des lieux & la différence des climats ; des Peuples pour qui les mers, loin d'être des barrières qui les séparent, deviennent de nouveaux liens & de nouvelles sources de richesses & de bonheur : quel intérêt peuvent-ils avoir de faire la guerre, ou plutôt

quel intérêt n'ont-ils point de ne la pas faire ? La perte eſt ſûre, même en cas de ſuccès ; *ce ſuccès* eſt toujours incertain & toujours infructueux ; en un mot, tout à perdre, rien à gagner, c'eſt à quoi ſe réduiſent preſque toutes nos guerres. Il ne peut être queſtion de conquêtes ſûres ni durables entre des Etats policés ; l'œil vigilant de la Politique eſt toujours ouvert ſur les démarches de chaque Etat, & ſur les changemens qui peuvent en réſulter ; les projets d'un ſeul deviennent l'affaire de tous ; les petits Etats qui pourroient aiſément être engloutis par les grands, ſont ſous leur protection & ſe maintiennent par le ſyſtême de l'équilibre, par l'intérêt qu'ont tous les grands Etats d'empêcher l'agrandiſſement de chacun d'eux, & de prévenir tout accroiſſement de puiſſance capable d'alarmer la liberté générale, & de rompre

l'équilibre. Si les intrigues du Cabinet & les négociations particulières parviennent à déranger pour un temps cette influence, à endormir, à égarer sur ce point la Politique extérieure ; c'est un moment de distraction ou d'erreur qui ne peut durer, la Politique reprend bientôt son cours, & la Balance finit toujours par se tourner contre toute Puissance qui veut s'agrandir.

Mais ce système de la Balance suffisant pour empêcher les conquêtes, ne l'est pas pour maintenir la paix. Comme chaque Etat reste le maître d'interpréter l'intérêt général suivant l'intérêt propre du moment & les vûes particulières, il arrive qu'au lieu de se réunir contre l'Etat qui veut troubler la paix, & de lui en ôter les moyens par cette réunion, ce qui devroit être le but de la Politique, on se partage, on cherche de l'un & de l'autre côté à lier sa-

partie de la manière la plus avantageuse, on parvient à l'égalité des forces par les efforts mêmes qu'on fait pour se procurer la supériorité : ainsi le système de la Balance n'est qu'un système de contention & de guerre, qui rend à la vérité les guerres inutiles, mais qui les fait renaître sans cesse. C'est beaucoup cependant qu'il rende les guerres inutiles & les conquêtes impossibles; car par cela seul l'absurdité de la guerre est démontrée, il ne s'agit plus que d'ouvrir les yeux & de faire usage de la raison.

Voilà donc d'abord plusieurs différences essentielles entre les Peuples Barbares & les Peuples policés, relativement à la guerre.

1°. Les Peuples Barbares, par leur qualité même de Barbares, sont plus propres à la guerre, non pas qu'ils sachent mieux la faire, car ils ignorent les Arts, & l'Art de la guerre

comme les autres ; mais ils aiment mieux la faire, & ils ne savent pas faire autre chose.

2°. Les Peuples Barbares n'ont rien à perdre du côté du commerce & des Arts, qu'ils ne connoissent point.

3°. La Politique extérieure n'existant pas pour les Barbares, ou n'ayant à leur égard qu'une très-foible influence, ne met point d'obstacle à leurs conquêtes, comme à celles des Peuples policés.

4°. Il est encore d'autres différences qui rendent les Peuples Barbares plus propres à la guerre que les Peuples policés. On a remarqué que chaque homme en particulier a un sentiment de sa foiblesse, qui l'avertit du besoin qu'il a des autres, & qui le porte à la paix & à la bienfaisance ; qu'au contraire, les Nations, les Corps, tout ce qui agit collectivement & par des forces com-

munes, a un ſentiment faux & exagéré de ces forces, qui le trompe, & qui lui fait adopter plus aiſément des principes de guerre & de violence. Or, ce ſentiment exceſſif de ſes forces eſt bien plus grand chez un Peuple Barbare que chez un Peuple policé. Un Peuple Barbare qui a les armes à la main, croit pouvoir ſoumettre tout l'Univers, & ne voit ni terme ni obſtacle à ſes conquêtes. Ce ſentiment naît de l'ignorance. Chez les Corps, chez les Nations en général, il vient de ce que chaque homme en particulier ne ſait pas bien préciſément ce qu'il haſarde, ni quelle ſera ſa contribution à la miſe commune; il ne le voit pas du moins auſſi diſtinctement que dans les entrepriſes qui lui ſont perſonnelles, & qui roulent ſur lui ſeul dans toutes leurs conſéquences. Ce même ſentiment chez les Peuples Barbares tient à l'ignorance

de l'état des forces reſpectives, & de la proportion des moyens aux entrepriſes. Chez les Peuples policés, l'état des forces reſpectives eſt connu, tout eſt comparé, tout eſt calculé; on ſait à peu près ce qu'on peut, & ce que peuvent les autres; ou, s'il eſt dans la comparaiſon des forces reſpectives quelques détails qui ſe refuſent au calcul, l'opinion à cet égard tient lieu de certitude, & on ſait au moins qu'en dernière analyſe, la Puiſſance qui, par un agrandiſſement ſenſible, changeroit l'état actuel des forces connues, & romproit l'équilibre, verroit s'élever contre elle, par l'action continuelle & toujours variée de la Politique, de nouvelles combinaiſons de forces auxquelles elle ſeroit obligée de céder.

5°. Enfin les changemens arrivés dans l'Art militaire, par le progrès même des connoiſſances, ont ſubſ-

titué par-tout les procédés des Arts à l'action de l'homme & aux facultés personnelles. Parmi nous, le plus brave Soldat est une machine obéissante, obligée de suivre les mouvemens imprimés à tout le corps, & ne pouvant rien par elle-même ; la valeur aujourd'hui est la résolution ferme, froide & inébranlable de mourir sans défense & sans vengeance dans notre poste, si la mort vient nous y chercher. Chez les Barbares, au contraire, chez les Héros qui leur succèdent immédiatement, & chez les Chevaliers qui ont remplacé les Héros, la valeur étoit la confiance qu'un homme avoit dans sa force & dans son adresse, qualités alors fort exercées : en un mot, autrefois c'étoient les hommes qui faisoient la guerre, aujourd'hui c'est l'artillerie (1).

(1) Pline, en parlant de l'usage des flè-

Et de là résultent de nouvelles raisons d'éviter la guerre.

1°. Elle est plus aisée à réduire en calcul, elle s'y réduit même presque nécessairement ; au lieu que les qualités personnelles sont susceptibles de combinaisons & de modifications qui se refusent au calcul : un homme & un homme sont quelquefois des grandeurs incommensurables ; Achille chez les Grecs, Bayard chez les François, valoient presque seuls une armée ; mais le produit des Arts & les frais qu'ils entraînent sont connus. Quand deux Nations entrent en guerre, si on les suppose isolées, si on suppose que la Politique extérieure ne prenne aucune part à

---

ches, se plaignoit que nous eussions donné des ailes au fer, pour que la mort parvînt plus promptement jusqu'à l'homme. *Ut ocyus mors perveniret ad hominem, alitem illam fecimus pennasque ferro dedimus.* (Plin. liv. 34, c. 14.) Qu'eût-il dit de notre artillerie ?

leur querelle, le calcul eſt tout fait, toutes deux ſeront ruinées, & la plus pauvre ſera écraſée.

2°. Mais comme la Politique vient toujours au ſecours du plus foible, & lui fournit l'argent & les autres moyens de guerre (toujours évaluables en argent) qui lui manquent, l'équilibre ſe rétablit, la guerre ſe prolonge, les deux Nations ennemies ſont également ruinées, auſſi bien que celles qui ſont venues ſe mêler de la querelle. Tout cela n'eſt-il pas fort ſenſé ?

3°. Voilà pour ce qui concerne les Nations en général. Si l'on conſidère les Guerriers en particulier, ceux qui ont leurs reſſources en eux-mêmes, ceux qui ont un ſentiment de leur ſupériorité, qui les trompe peut-être, mais qui les anime & les raſſure, doivent avoir plus d'ardeur pour la guerre que ceux qui ſe ſentent entiérement abandonnés au

hasard, & qui sont obligés d'attendre dans leur poste, sans passion & sans mouvement, une mort peut-être inévitable. C'étoient les hommes qu'on craignoit autrefois; aujourd'hui ce sont les boulets & les bombes que l'on craint, d'autant plus qu'on ne peut ni les éviter ni les prévenir, & qu'encore un coup il faut les attendre. Les Hercules, les Achilles n'auroient aujourd'hui aucun avantage; il ne faut plus qu'être résigné à la mort dans un champ de bataille, comme Socrate l'étoit dans sa prison, dont il ne voulut pas sortir : autrefois on combattoit pour la vie & pour la gloire, aujourd'hui on meurt pour l'honneur; on agissoit, & on comptoit sur son action, aujourd'hui on est purement passif; on étoit guerrier, on est victime; on avoit plus de valeur, on a aujourd'hui plus de fermeté. Mais il résulte de là, que

les Nations doivent trouver dans la guerre plus de désavantage, & les Guerriers moins de plaisir ; que ceux-ci par conséquent doivent s'y porter avec moins d'ardeur.

De plus, la guerre, pour les Barbares, est d'une facilité qui semble inviter à la faire. Rien ne les arrête, par-tout un pays ouvert, point de places fortes, peu de villes murées ; un siége n'est qu'une escalade, une guerre qu'une incursion ; une bataille décide d'une conquête, & quand l'agresseur est vaincu, s'il est parti d'un pays pauvre, il ne craint point de représailles. Chez les Nations policées, la guerre est un Art, & le résultat d'une multitude d'Arts. Par-tout des barrières & des obstacles ; tout exige du temps, des efforts, des dépenses, du talent ; une bataille ne décide rien ; il en coute davantage au plus habile Général pour gagner une

lieue de terrein, qu'à un Barbare pour conquérir un vaste Empire.

La guerre des Peuples Barbares a encore un autre avantage sur la guerre des Peuples policés, ou plutôt celle-ci a un autre désavantage, relativement à la personne des Rois. Chez les Barbares, le Roi n'est qu'un Chef, la Nation n'est qu'une armée ; le Roi fait toujours la guerre en personne, & s'il est tué ou pris, un autre lui succède, & la Nation ne reste point sans Chef. Chez les Peuples policés, le Roi est une personne sacrée, pour laquelle il faut mourir, & qui, pour le bien de l'Etat, doit n'être point exposée aux hasards de la guerre. Pour un Roi Barbare, combattre c'est gouverner. Un vrai Roi a bien d'autres devoirs qui lui interdisent cette fonction (1). Si, malgré ses de-

(1) *Cùm plerique arbitrentur res bellicas*

voirs & malgré le vœu public, il veut aller en perſonne à la guerre, la gloire des armes lui paroît donc aſſez belle pour qu'il veuille en courir les riſques. Ces riſques ſont la mort & la captivité. Si le Roi meurt à la guerre, l'Etat peut être perdu; ſi le Roi eſt pris, l'Etat eſt en combuſtion, & après une longue anarchie, la rançon du Roi eſt le ſacrifice d'autant de Provinces qu'il plaît au vainqueur d'en exiger. Si on établit, comme on a voulu le faire, la maxime Machiavelliſte : *Que les traités faits en priſon n'obligent point*; on ne fera que rendre les guerres plus cruelles & les Rois plus malheureux : tout Roi qui tombera entre les mains de l'ennemi, doit s'atten-

---

majores eſſe quàm urbanas, minuenda eſt hac opinio. Cic. de Offic. lib. 1, cap. 22. On peut voir dans tout ce Chapitre 22, les raiſons pour leſquelles Cicéron donne la préférence aux Légiſlateurs ſur les Héros guerriers.

dre à la mort, ou bien à une captivité éternelle. C'eſt donc une folie aux Rois de faire la guerre par eux-mêmes. Mais ſans cette folie, les Rois Barbares ne croyoient pas pouvoir décemment ordonner aux autres de la faire ; ils ne croyoient pas pouvoir, pour leurs querelles perſonnelles, ou pour des intérêts imaginaires de l'Etat, envoyer leurs ſujets à la boucherie, ſans les y conduire eux-mêmes. Ils aimoient la guerre, ils la faiſoient en perſonne, ils la faiſoient véritablement, en Soldats, au péril de la vie & de la liberté : tels étoient, non ſeulement la foule des Rois guerriers & Barbares, mais les Clovis, les Charlemagne ; tels furent, dans des temps poſtérieurs, les Jean, les François Ier., les Henri IV, les Guſtave, les Charles XII. Les bons Rois ſont ceux qui n'aiment ni à faire la guerre ni à la faire faire aux autres, & qui

ne

ne croient jamais avoir des ſujets de trop. Dans tout ce qui vient d'ètre dit, nous exceptons le cas unique d'une guerre légitime, néceſſaire, c'eſt-à-dire d'une guerre purement défenſive; alors tout Citoyen doit au beſoin devenir Soldat, & perſonne ne peut être diſpenſé de défendre la Patrie attaquée & ſon Roi inſulté.

Des perſonnes éclairées penſent que l'influence des Arts ſur l'Art de la guerre, que les progrès de l'Artillerie, par exemple, pourroient amener naturellement la pacification générale, en démontrant la certitude ou l'impoſſibilité du ſuccès, & en ſoumettant les évènemens au calcul par l'évaluation des forces. Diverſes raiſons m'empêchent de le croire.

1°. Le jeu de la Politique fera varier ſans ceſſe, par les négociations & les intrigues, la ſomme des forces reſpectives.

2°. Les découvertes de détail, les reſſources imprévues des talens particuliers, les divers degrés d'induſtrie dans la manière d'employer les mêmes Arts, ſe refuſeront au calcul, comme les divers degrés de valeur s'y refuſoient autrefois.

3°. Le génie des Généraux, l'activité, la vigilance, les intelligences, les ſurpriſes, peuvent encore procurer des avantages difficiles à évaluer. N'y eût-il que les caprices de la Fortune, ils peuvent démentir tous les calculs.

De plus, les mœurs peuvent mettre entre deux Nations, d'ailleurs égales, une différence infinie, qui ait ſur le produit même des Arts une influence générale. Suppoſons, en effet, une de ces deux Nations aimant encore l'honneur & la Patrie, & l'autre entiérement corrompue par le luxe & par l'intérêt perſonnel. Chez celle-ci, l'avidité des

ſubalternes, la négligence ou la connivence des Supérieurs, l'habitude & le principe de tout faire à grands frais & avec perte, multiplieront les dépenſes, & l'objet ne ſera point rempli; les proviſions ne ſeront point faites ou le ſeront mal, les armes ſeront mal forgées, les canons mal fondus, la poudre mauvaiſe, tout ſera d'une qualité défectueuſe, rien ne ſervira au beſoin: l'autre Nation aura pourvu à tout, & uſé de toutes ſes reſſources. Ainſi l'égalité apparente du calcul laiſſera ſubſiſter entre elles, même dans les objets ſoumis au calcul, des différences inappréciables, ſur leſquelles l'ambitieux qui voudra faire la guerre, ſe fera toujours illuſion, & qui nourriront toujours en lui les erreurs de l'eſpérance. Ce n'eſt donc point, à ce qu'il nous ſemble, de ce côté-là qu'il faut attendre la paix durable que nous cherchons; elle

ne peut être que le fruit de la réunion de toutes les Puiſſances contre celle qui voudra faire la guerre & troubler l'ordre établi.

Quant aux découvertes particulières qu'on peut faire dans les Arts relatifs à la guerre, elles ne ſont ici d'aucune conſidération ; l'avantage qu'elles peuvent procurer à la Nation inventrice, eſt tellement momentané, qu'il peut être regardé comme nul : un ſecret important n'en eſt pas long-temps un pour les ennemis, pour les rivaux, pour les voiſins ; l'intérêt, qui l'a fait trouver, le fait bientôt publier ; & s'il en étoit autrement, bien loin que la paix y gagnât quelque choſe, la ſupériorité qu'une découverte donneroit à la Nation inventrice ſur toutes les autres, ne ſerviroit qu'à perpétuer la guerre, par l'abus que cette Nation voudroit toujours faire de ſon avantage excluſif. Les Eſ-

pagnols, dans leur fureur d'exterminer, laiſſerent-ils aux Américains le temps de ſe ſoumettre volontairement à une Puiſſance que l'art de traverſer les mers, de dompter les chevaux & de donner la mort à une diſtance immenſe, leur annonçoient comme hors de toute proportion avec leurs foibles moyens de défenſe? Leurs cruautés ne réduiſirent-elles pas ces malheureux à faire l'eſſai de leur foibleſſe & de leur déſeſpoir contre la force de leurs oppreſſeurs? Mais voici une obſervation qui ne paroît point avoir été faite. S'il y eut jamais une découverte qui dût rompre tout équilibre entre la Nation inventrice & les autres, c'eſt celle de la poudre à canon : or, cette découverte a eu des commencemens ſi obſcurs, qu'on ne ſait préciſément ni quel fut l'inventeur, ni quelle eſt l'époque de l'invention, & qu'on ne trouve dans l'Hiſtoire preſque

aucune trace de l'effet prodigieux qu'elle a dû produire. On nous parle de canons qui ont contribué à faire gagner aux Anglois la bataille de Crécy ; mais on ne trouve ce fait dans aucun Auteur ni Anglois ni François de ce temps-là : il eſt rapporté par le ſeul Villani, Auteur Italien, que cette qualité d'étranger peut faire ſoupçonner d'avoir été mal inſtruit d'un fait ſur lequel les deux Nations intéreſſées ont gardé le ſilence. Il paroît que dans le temps de cette découverte, on fut bien éloigné d'en ſentir & les avantages & les inconvéniens; que long-temps encore après cette même découverte, on préféroit l'ancienne artillerie à la nouvelle, & que celle-ci n'a prévalu qu'à la longue, & qu'après avoir reçu de grands accroiſſemens.

Quoi qu'il en ſoit, perſonne aujourd'hui n'a véritablement intérêt à la guerre; les Peuples ſavent qu'ils

n'en doivent attendre que des impôts & de l'oppreſſion ; les Rois pourroient apprendre de l'Hiſtoire, que l'excès des impôts, ſuite néceſſaire des guerres, eſt la ſource la plus féconde des révoltes & des ſéditions : ils peuvent d'ailleurs ſe rendre le témoignage, que l'accroiſſement de leur Empire, en le ſuppoſant poſſible, n'ajoutera rien à leur bonheur, & pourra nuire au bonheur des Peuples, en diviſant les ſoins du Gouvernement ; que l'acquiſition d'une Province, en ſuppoſant qu'on pût la conquérir & la conſerver, ne vaut jamais ce qu'elle a couté. Avant de ſonger à conquérir, ne faudroit-il pas s'aſſurer d'avoir tiré de ſon pays tout le parti poſſible en tout genre ? Les Conquérans reſſemblent trop à un riche, mauvais économe, qui acheteroit ou envahiroit toutes les terres de ſes voiſins, pour les laiſſer ſans culture

ainſi que les ſiennes. Les Miniſtres, s'il leur étoit donné de connoître leurs vrais intérêts, verroient qu'il leur importe toujours de ne point faire la guerre, parce que, ſi, en temps de paix, ils ont contre eux leurs propres fautes & les intrigues de leurs ennemis, en temps de guerre ils ont de plus contre eux les évènemens. Richelieu menoit Louis XIII à la guerre pour l'enlever aux cabales de la Cour, & du camp même de Louis XIII partoient des intrigues continuelles pour perdre Richelieu; & les Mécontens, qui, ſans la guerre, n'auroient point trouvé d'appui hors du Royaume, ſignoient des traités avec l'Eſpagne. Les viciſſitudes de la guerre, la perte de la Catalogne & du Portugal, firent chaſſer ce fameux Comte Duc d'Olivarès, le Richelieu de Madrid: au contraire, Dom Louis de Haro rendit ſon crédit inébranlable, en

le fondant sur la paix, & en méritant que son Maître le distinguât des autres Ministres par ce surnom *de la Paix* (1), dont il lui fit un titre d'honneur. L'Europe s'unit pour demander le renvoi du Cardinal Alberoni, parce que les intrigues d'Alberoni troubloient l'Europe; la paix importe à tous.

Qui pourroit, encore un coup, avoir intérêt à la guerre? Les Peuples: la guerre les opprime. Les Rois? la guerre trouble leur repos & ruine leur Etat. Les Ministres? la guerre creuse un abîme de plus sous leurs pas. La guerre ne profite & ne plaît qu'à quelques Généraux qui veulent s'illustrer ou s'enrichir, & à quelques

(1) Philippe V, Roi d'Espagne, donna de même le titre de Marquis *de la Paz* à Dom Juan Bautista Orendain, pour avoir négocié le traité de Vienne, du 30 Avril 1725, qui parut alors avoir réconcilié la Branche de Bourbon d'Espagne avec la Maison d'Autriche.

ſubalternes qui veulent s'avancer, c'eſt-à-dire qui eſpèrent voir périr leurs concitoyens & leurs amis, & reſter ſeuls pour en hériter. C'eſt à ce vœu ſecret & coupable, qu'on ſacrifie le bonheur public & la paix des Nations.

J'ai dit que la guerre, dans ſon principe, tient aux paſſions. C'eſt encore ce qui eſt plus vrai chez les Peuples Barbares que chez les Peuples policés; la cupidité, le déſir du butin anime les premiers, & l'eſprit de guerre, ſi puiſſant chez eux, fait naître une foule de rivalités de Nation à Nation, de Souverain à Souverain, de Général à Général, & même d'homme à homme. Sous notre première Race, les Rois d'Auſtraſie & ceux de Neuſtrie, & leurs Maires du Palais, étoient tous rivaux. En Angleterre, l'heptarchie ne fut qu'une anarchie univerſelle, qu'un chaos de guerres &

de fureurs ; ces Rois, entaſſés les uns ſur les autres, ſe déteſtoient & ſe déchiroient tous : il en étoit de même de l'Eſpagne, diviſée en une multitude de petits Royaumes Barbares, tous voiſins & ennemis ; il n'eſt pas bon aux Rois de ſe voir ſi ſouvent, & de ſe ſerrer de ſi près. Dans l'état actuel de l'Europe, les Cours des Rois, placées à une diſtance convenable, n'agiſſent les unes ſur les autres que par les intérêts généraux de la Politique, non par les intrigues particulières, ni par les paſſions perſonnelles : il eſt bien rare que la guerre naiſſe aujourd'hui des paſſions ; on n'a pas même ce motif ni ce prétexte pour la faire. Le dirai-je ? On la fait par routine, par préjugé, parce qu'on la faiſoit autrefois, parce qu'il eſt d'uſage, après quelques années de paix, de rentrer en guerre, même ſans objet, parce qu'on n'oſe ni ſe croire

ni se montrer plus raisonnable que ses prédécesseurs, parce que la guerre a fait long-temps l'admiration des Peuples stupides, comme l'occupation des Peuples Barbares: on la fait enfin, comme Catilina & ses complices commettoient des meurtres & des assassinats, pour s'y exercer, pour n'en pas perdre l'habitude, *ne per otium torpescerent manus.*

Lorsque l'Abbé de Saint-Pierre envoya au Cardinal de Fleury son projet de paix perpétuelle & de diète Européenne, avec cinq articles préliminaires, le Cardinal lui répondit: » *Vous avez oublié un article essentiel,* » *c'est d'envoyer une troupe de Mission-* » *naires pour disposer à cette paix &* » *à cette diète le cœur des Princes* » *contractans* «. » Rien n'est beau » que le vrai, ajoute un Philosophe très-éclairé; » le malheur de ces » projets métaphysiques pour le

Eloges lus dans les séanc. publ. de l'Acad. Franç. éloge de l'Abbé de Saint-Pierre.

» bien des Peuples, c'eſt de ſuppo-
» ſer tous les Princes équitables &
» modérés, c'eſt-à-dire, de ſuppoſer
» à des hommes tout-puiſſans, pleins
» du ſentiment de leur force, ſou-
» vent peu éclairés, & toujours aſ-
» ſiégés par l'adulation & par le
» menſonge, des diſpoſitions que
» la contrainte des Loix & la crainte
» de la cenſure inſpirent même ſi
» rarement à de ſimples particuliers.
» Quiconque, en formant des en-
» trepriſes pour le bonheur de l'hu-
» manité, ne fait pas entrer dans
» ſes calculs les paſſions & les
» vices des hommes, n'a imaginé
» qu'une très-louable chimère «.

Voilà certainement ce qu'on a pu dire de plus raiſonnable contre le ſyſtême de l'Abbé de Saint-Pierre. Sans doute tout Légiſlateur, qui, dans le grand problême de la meilleure manière poſſible de gouverner les hom-

mes, ne fera point entrer le jeu des passions, eût-il calculé tout le reste avec une précision mathématique, n'aura fait que de faux calculs; mais, en vérité, c'est faire trop d'honneur à ceux qui entreprennent la guerre, que de leur supposer les motifs injustes, mais toujours pressans, que fournissent les passions: ils font la guerre, comme nous l'avons dit, par routine, en cédant aux importunités de ceux qui veulent s'avancer, & aux magnifiques promesses des donneurs de projets. Les Rois & les Ministres ne se soucient le plus souvent, ni de la guerre, ni de ce qui en est l'objet; ils n'ont pas la moindre colère, pas même la moindre humeur contre les Rois & les Peuples qu'ils vont tâcher d'exterminer. Nos guerres sont des combinaisons froides & toujours fausses, des calculs, des spéculations tranquillement atroces, des

ſyſtêmes, des rêves, & ce ne ſont pas *les rêves de gens de bien.* Quant au Peuple, comme ſouvent il ne ſait ni le vrai motif, ni l'objet de la guerre, il eſt abſolument ſans paſſion : il eſt vrai qu'on cherche à lui en inſpirer ; on l'échauffe par des manifeſtes ; on réveille en lui la vanité nationale ; on lui exagère les torts & la foibleſſe de l'ennemi, les forces & les reſſources de la Nation ; on lui montre la poſſibilité, l'utilité des conquêtes, l'infaillibilité des ſuccès ; on l'étourdit, on l'enivre, pour qu'il ſente moins le poids des impôts dont on va l'accabler (1), l'amertume des pertes & des ſacrifices de toute eſpèce que la guerre entraîne ; on tâche de le rendre complice des fureurs dont il

(1) On ne ſavoit pas, avant 1777, qu'une guerre ſans impôts pendant cinq ans fût une choſe poſſible.

va être la victime, & on y réussit. Toute Nation qui commence la guerre (nous parlons des Nations policées), semble saisie d'un esprit de vertige; la folie dure autant que la guerre, & s'augmente par les évènemens mêmes de la guerre. L'alternative perpétuelle & nécessaire de revers & de succès, la réciprocité de ravages & de ruines, l'accumulation d'impôts & de charges de toute espèce, fruit ordinaire de la guerre: elle oublie tout, elle ne voit plus qu'une suite infaillible de triomphes; comment pourroit-elle ne pas toujours vaincre? Comment l'ennemi pourroit-il résister? Elle répète sans cesse:

C'est à nos ennemis de craindre les combats;
A nous de les chercher (1).

Ce délire de présomption gagne jusqu'aux esprits les plus éclairés. Louis XIV, en se rendant Juge su-

(1) La Fontaine, Liv. 7, Fable 18.

prême dans sa propre cause par l'érection des Chambres de réunion, en poursuivant ses hostilités & ses conquêtes en pleine paix, soulève de nouveau contre lui toute l'Europe, la Ligue d'Ausbourg se forme, & Racine dit :

Des mêmes ennemis je reconnois l'orgueil,
Ils viennent se briser contre le même écueil.

En 1692, Louis XIV, ou le Maréchal de Luxembourg, prend Namur à la vue d'une armée de cent mille hommes qui ne peut l'en empêcher : Boileau fait sur cet évènement une mauvaise Ode, dans laquelle il insulte, comme François, au Roi d'Angleterre, à l'Electeur de Bavière ; & joignant sa guerre particulière à la guerre générale, il n'oublie pas d'insulter, comme Poëte, aux Perrault & aux Fontenelle. En 1695, le Roi Guillaume reprend Namur à la vue d'une armée de cent mille hommes, & l'Ode

retombe ſur ſon Auteur. Voilà nos guerres, même dans toute leur gloire, & voilà les flatteries inſenſées par leſquelles nous les entretenons. Bien partager la folie nationale, c'eſt ce qu'on appelle être Citoyen. Ah ! le vrai Citoyen, c'eſt celui qui avertit ſes frères de leurs folies & de leurs erreurs ; c'étoit Horace, lorſqu'il crioit aux Romains :

Quò, quò, ſceleſti, ruitis ? Aut cur dexteris
Aptantur enſes conditi ?
Parumne campis atque Neptuno ſuper
Fuſum eſt Latini ſanguinis (1) ?

Quant aux prétextes, ils ſont toujours les plus beaux & les plus nobles du monde ; rien de ſi édifiant qu'un manifeſte. Point d'a-

(1) » Où courez-vous, coupables inſenſés ? » Pourquoi ces armes ? Les campagnes & » les mers ont-elles vu couler trop peu de » ſang Romain « ?

Ode 7 du Livre 5.

greſſeur ; on ne fait jamais que ſe défendre ; on ne fait la guerre que pour n'avoir point à la faire ; on n'a en vûe que la gloire & le bonheur du Peuple en l'opprimant.

Si par ces paſſions, qui doivent, dit-on, perpétuer la guerre, on entend l'erreur de quelques Miniſtres qui croient avoir intérêt de la faire ; je répondrai en citant ſans ceſſe à ces Miniſtres, d'un côté, l'exemple de Dom Louis de Haro ; de l'autre, celui du Duc d'Olivarès, du Cardinal Alberoni, celui même du Cardinal Mazarin ; j'obſerverai que les troubles de la Fronde, qui chaſsèrent deux fois de la France ce dernier Miniſtre, eurent pour origine & pour cauſe quelques impôts qu'une longue guerre avoit rendus néceſſaires.

Il eſt vrai que les Miniſtres ne voient jamais leur deſtinée écrite dans celle de leurs ſemblables ; il

leur eſt toujours révélé qu'ils reſteront toujours en place, & qu'ils n'ont rien à craindre ni des Rois ni des Peuples ; ils ſont tous, plus ou moins, comme Anne d'Autriche, qui, après tous les mouvemens de la Fronde, rioit quand on paroiſſoit redouter quelques mouvemens dans le Peuple. Les Miniſtres, au lieu de voir pour eux dans la guerre une ſource de diſgrace, y voient plus d'importance pour eux, & plus de promotions à faire. Sans doute, & c'eſt-là, comme nous l'avons dit, le ſeul motif de guerre qui nous reſte. Plus de promotions à faire, plus de places à donner, c'eſt-à-dire, plus d'occaſions de faire cent mécontens & un ingrat. Mais cet intérêt n'eſt pas le même pour tous les Miniſtres. Si un Miniſtre de la guerre, par exemple, croit avoir intérêt de faire la guerre; la gloire du Miniſtre des Affaires étrangères,

& l'intérêt du Miniſtre des Finances, ſont certainement d'entretenir la paix. Colbert, pour s'oppoſer aux projets belliqueux de Louvois, faiſoit célébrer la paix par Boileau. Mais ſi le Miniſtre qui a le crédit prépondérant veut la guerre, quel remède à cet inconvénient? Aucun, ſinon d'avertir les Rois d'avoir pour ſuſpect quiconque propoſe la guerre, parce que l'intérêt général étant évidemment de vivre en paix, l'intérêt contraire ne peut être qu'un intérêt particulier, toujours mal entendu.

Nous le répétons; le Miniſtre veut faire une promotion, & tous les Militaires veulent y être compris. Voilà les motifs de nos guerres, voilà les paſſions qui les font naître. C'eſt du duel & des querelles particulières, que tout ce qu'on dit de la guerre eſt malheureuſement vrai. Ce ſont réellement des paſſions preſque

invincibles qui les entretiennent. Quand toutes les raiſons contre le duel ſont dites (& elles ſont toutes ſans réplique), quand on a bien lu le Traité de la tranquillité de l'ame, ou quelque éloquent Sermon ſur le pardon & le mépris des injures; d'un côté, le préjugé du point d'honneur, foibleſſe éternelle des hommes braves; de l'autre, l'impatience & la colère qu'excitent la violence d'un brutal ou la perverſité d'un ennemi, peuvent emporter au delà des bornes; l'idée ſeule de l'inſulte eſt inſupportable, & fait tout oublier. Mais la guerre des Peuples policés n'eſt preſque jamais, encore un coup, qu'un froid & faux calcul, qu'une vieille duperie, qu'une routine barbare.... Les termes qui la caractériſeroient mieux, ne ſont pas du ſtyle de l'Hiſtoire.

Deux cauſes contribuent principalement à entretenir l'erreur, que

la guerre eſt le produit des paſſions. L'une eſt l'abſurdité même de la guerre, & l'évidence des raiſons qui la combattent : on eſt perſuadé qu'un uſage ſi horrible & ſi abſurde n'exiſteroit plus depuis long-temps, s'il ne tenoit eſſentiellement aux foibleſſes de l'humanité ; &, dans cette ſuppoſition, on le laiſſe ſubſiſter : mais qu'on s'examine bien lorſqu'on entre en guerre, qu'on ſe demande ſi on ſent un beſoin ou même un déſir bien preſſant de la faire, on verra qu'on ne fait que ſuivre la routine. L'autre cauſe eſt qu'en effet les guerres des Peuples Barbares, &, parmi nous, les guerres civiles & les guerres de Religion, ont réellement quelques paſſions pour principe. On part de là, &, ſans examen, on étend ce principe aux guerres ordinaires ; & cependant, s'il y a une eſpèce de guerre qu'on croye éteinte pour toujours parmi nous,

ce ſont les guerres de Religion (en quoi on ſe trompe peut-être), & on regarde les guerres ſans objet comme devant être éternelles ! Avouons que les Nations policées, convaincues de l'inutilité & de l'abſurdité de la guerre, ne ſont, en continuant de la faire, que les imitatrices ſuperſtitieuſes des Nations Barbares, qui ne ſentent point cette abſurdité, & pour qui la guerre n'a pas toujours la même inutilité.

Mais, dit-on, ſi nous ceſſons de faire la guerre, l'eſprit militaire s'affoiblira & ſe perdra ; & ſi un voiſin ambitieux & aguerri vient nous attaquer, comment nous défendrons-nous ?

Je réponds : 1°. que quand on propoſe de ſubſtituer la raiſon à la violence, la paix à la guerre, & les communications du commerce aux pirateries & à la deſtruction, on ne propoſe pas à une Nation de ſe conſacrer

ſacrer ſeule à la paix parmi tant de Nations guerrières, & de devenir une colombe au milieu des vautours; ce ſont toutes les Nations qu'on invite à ouvrir les yeux ſur l'intérêt commun, & à réunir toutes leurs forces militaires contre l'ambitieux qui voudroit troubler la paix.

2°. A tout évènement, au milieu même de la paix, on peut & on doit exercer ſes guerriers dans les Arts de la guerre, comme Xénophon, dans la Cyropédie, le recommande par l'exemple de ſon héros.

Metuenſque futuri,
In pace, ut ſapiens, aptârit idonea bello.
Horat. ſat. 2, lib. 2.

» Soyez guerrier, dit Iſocrate à Nicoclès, » par l'habileté dans le » métier des armes, & par un ap» pareil de guerre capable d'inti» mider vos ennemis; mais paci-

» fique par inclination, & par une » rigide exactitude à ne rien pré- » tendre & à ne rien entreprendre » d'injuste «. On pourroit disputer ici contre Isocrate sur cet appareil de guerre qu'il demande, & qui n'auroit d'autre effet que d'obliger les ennemis à en étaler un pareil; ce qui entretiendroit l'état de guerre au milieu de la paix, & forceroit toutes les Nations de se ruiner à l'envi. » Si-tôt qu'un Etat augmente » ses troupes, dit M. de Montesquieu, » les autres soudain augmentent les » leurs; de façon qu'on ne gagne » rien par-là que la ruine commune. » Chaque Monarque tient sur pied » toutes les armées qu'il pourroit » avoir, si ses Peuples étoient en » danger d'être exterminés: & on » nomme paix cet état d'effort de » tous contre tous. Aussi l'Europe » est-elle si ruinée, que les particu- » liers qui seroient dans la situation

» où ſont les trois Puiſſances de
» cette partie du Monde les plus
» opulentes, n'auroient pas de
» quoi vivre.... Bientôt, à force
» d'avoir des Soldats, nous n'aurons
» plus que des Soldats, & nous ſerons
» commé des Tartares « (1).

Au reſte, qu'on faſſe tout ce qu'exige Iſocrate; q'on ne prétende, qu'on n'entreprenne jamais rien d'injuſte, & on verra que tout cet appareil de guerre deviendra inutile; mais il eſt toujours utile d'exercer les Guerriers.

3°. Rien n'empêcheroit même les Nations pacifiques d'envoyer leurs Guerriers s'exercer & s'inſtruire chez les Nations qui perſiſteroient à faire la guerre, comme Turenne s'étoit formé dans les Pays-Bas ſous le Prince Maurice, en Allemagne ſous le Duc de Saxe-Weymar, & d'imi-

(1) Eſprit des Loix, liv. 13, chap. 17.

ter la ſage politique des Suiſſes, qui font la guerre pour tous ceux de leurs Alliés qui veulent la faire, mais qui ne la font jamais pour leur propre compte.

» Il faut, dit M. de Fénélon, avoir » ſoin, pendant la paix, de multi» plier le Peuple. Mais de peur que » toute la Nation ne s'amolliſſe & » ne tombe dans l'ignorance de la » guerre, il faut envoyer dans les » guerres étrangères la jeune No» bleſſe. Ceux-là ſuffiſent pour en» tretenir toute la Nation dans une » émulation de gloire, dans l'amour » des armes, dans le mépris des fa» tigues & de la mort même, enfin » dans l'expérience de l'Art mili» taire «.

Télémaque, liv. 12.

» Voici, dit encore M. de Féné» lon, le moyen d'exercer le cou» rage d'une Nation en temps de » paix... les exercices du corps... » les prix qui exciteront l'émula-

» tion, les maximes de gloire & de
» vertu, dont on remplira les ames
» des enfans presque dès le berceau,
» par le chant des grandes actions
» des héros. Ajoutez à ces secours
» celui d'une vie sobre & laborieuse.
» Mais ce n'est pas tout. Aussi-tôt
» qu'un Peuple allié de votre Nation,
» aura une guerre, il faut y envoyer
» la fleur de votre jeunesse, sur-
» tout ceux en qui on remarquera
» le génie de la guerre, & qui se-
» ront les plus propres à profiter de
» l'expérience. Par-là, vous con-
» serverez une haute réputation
» chez vos Alliés. Votre alliance
» sera recherchée; on craindra de
» la perdre. Sans avoir la guerre
» chez vous & à vos dépens, vous
» aurez toujours une jeunesse aguer-
» rie & intrépide. Quoique vous
» ayez la paix chez vous, vous ne
» laisserez pas de traiter avec de
» grands honneurs ceux qui auront

» le talent de la guerre. Car le vrai » moyen d'éloigner la guerre & de » conſerver une longue paix, c'eſt » de cultiver les armes, c'eſt d'ho» norer les hommes excellens dans » cette profeſſion, c'eſt d'en avoir » toujours qui s'y ſoient exercés » dans les pays étrangers, & qui » connoiſſent les forces, la diſci» pline & les manières de faire la » guerre des Peuples voiſins; c'eſt » d'être également incapable, & de » faire la guerre par ambition & de » la craindre par molleſſe. Alors » étant toujours prêt à la faire pour » la néceſſité, on parvient à ne » l'avoir preſque jamais.

» Pour les Alliés, quand ils ſont » prêts à ſe faire la guerre les uns » aux autres, c'eſt à vous à vous » rendre médiateur. Par-là, vous » acquérez une gloire plus ſolide » & plus ſûre que celle des Conqué» rans. Vous gagnez l'amour & l'eſ» time des Etrangers. Ils ont tous

» besoin de vous. Vous régnez sur
» eux par la confiance, comme vous
» régnez sur vos sujets par l'autorité.
» Vous demeurez le dépositaire des
» secrets, l'arbitre des traités, le
» maître des cœurs.... En cet état,
» qu'un Peuple voisin vous attaque
» contre les règles de la justice, il
» vous trouve aguerri, préparé,
» mais, ce qui est bien plus fort,
» il vous trouve aimé & secouru.
» Tous vos voisins s'alarment pour
» vous, & sont persuadés que votre
» conservation fait la sûreté pu-
» blique «.

Avant de parler ainsi, M. de Fénélon a étalé tous les maux qu'entraîne la guerre : l'incertitude, le malheur même de la victoire, par laquelle on se détruit soi-même en détruisant ses ennemis, l'Etat épuisé, dépeuplé, les terres incultes, le commerce troublé, les loix affoiblies, les mœurs corrompues, les

Lettres négligées, la justice & la police succombant sous la licence. Il conclut qu'un Roi, » qui verse » le sang de tant d'hommes, & qui » cause tant de malheurs pour ac- » quérir un peu de gloire, ou pour » étendre les bornes de son Royau- » me, est indigne de la gloire qu'il » cherche, & mérite de perdre ce » qu'il possède pour avoir voulu » usurper ce qui ne lui appartient » pas «.

Télémaque, liv. 14.

Les Militaires seront toujours au premier rang dans l'Etat, ils en font le repos & la sûreté. Défenseurs de la Patrie, quelle reconnoissance, quels honneurs ne leur doit-on pas? Mais plus leur sang est précieux, plus il doit être ménagé; si c'est pour eux une gloire d'en être prodigues, c'est pour l'Etat un devoir d'en être avare.

Le *Télémaque* est véritablement le Code de la paix, dont tous nos

Livres pacifiques ne peuvent plus être que le Commentaire. Il ne s'agit plus que de prouver & de confirmer par l'Hiſtoire ce qui eſt mis en maxime dans ce Poëme politique, le plus utile de tous les Livres, & le plus grand bienfait envers l'humanité (1).

Réſumons toute cette doctrine. L'eſprit militaire doit être entretenu pour la défenſe des Nations; mais l'eſprit de guerre doit-être réprimé ou même éteint pour le bonheur du monde. Souvenons-nous de cette belle définition que les Stoïciens faiſoient de la valeur : *C'eſt*, diſoient-ils, *la Vertu combattant pour la Juſtice* (2).

---

(1) *Pretioſiſſimum humani animi opus.* Plin. lib. 7, cap. 29.

(2) *Virtutem propugnantem pro æquitate.* Cic. de Offic. lib. 1, cap. 19. *Fortes igitur & magnanimi ſunt habendi, non qui faciunt, ſed qui propulſant injuriam.* Id. ibid.

C'eſt ce que Lycurgue avoit bien compris ; c'eſt ſur ce plan qu'étoit conçue cette Légiſlation qui fit, dit-on, pendant plus de ſept cents ans, le bonheur d'une Nation vertueuſe. Je n'examine point s'il eſt vrai que les mêmes principes de gouvernement ne puiſſent convenir à un petit Etat & à un grand ; ſi l'on ne peut pas faire faire à vingt millions d'hommes, ce qu'on fait faire à cent mille, & ſi l'enthouſiaſme de la vertu ne ſe communique point comme la contagion du vice ; cette queſtion meneroit trop loin. Je ne veux qu'obſerver combien l'eſprit militaire & l'eſprit de guerre peuvent être aiſément ſéparés. C'eſt dans cette République où une mère recommandoit à ſon fils, partant pour l'armée, de revenir *avec ſon bouclier ou ſur ſon bouclier* (1) ;

(1) C'étoit de cette manière qu'on rapportoit ceux qui avoient été tués.

c'eſt dans cette République où une autre mère, apprenant la mort de ſon fils, tué dans une bataille, répondoit : *Je ne l'avois mis au monde que pour cela ;* où la mère de Pauſanias, coupable, portoit des pierres pour murer la porte de l'aſile dans lequel il s'étoit réfugié ; c'eſt dans cette ville qui chaſſoit de ſes murs le Poëte Archiloque pour quelques maximes trop indulgentes à l'égard de la lâcheté ; dans cette République, où nul opprobre n'égaloit celui d'avoir fui à la guerre, où les femmes & les mères de ceux qui étoient revenus de la défaite de Leuctres, envioient les mères & les veuves de ceux qui avoient péri, & n'oſoient paroître devant elles ; où les Soldats qui avoient fui, dépouillés des droits du citoyen & de l'homme, étoient obligés de ſouffrir toute ſorte d'outrages, & de porter ſur leur viſage & dans leurs

vêtemens des monumens publics de leur honte (1); c'eſt dans cette République, où trois cents hommes arrêtoient, au pas des Thermopyles, l'innombrable armée des Perſes, & *périſſoient pour obéir aux ſaintes Loix de Sparte*; c'eſt là qu'on évitoit le crime des conquêtes comme la honte de la fuite; c'eſt là qu'également éloigné de l'eſprit d'avidité qui préſide aux guerres des Peuples Barbares, de l'eſprit d'orgueil & de domination qui porte les grands Rois à la guerre (2), du petit eſ-

(1) Ils étoient exclus des charges & des emplois; toute alliance avec eux étoit infame. Quiconque les rencontroit pouvoit les frapper, & ils étoient obligés de le ſouffrir. Ils ne pouvoient porter que des robes ſales, déchirées, pleines de pièces de diverſes couleurs. Il falloit qu'ils ſe fiſſent raſer la moitié de la barbe, & qu'ils laiſſaſſent croître l'autre moitié.

(2) *Id in ſummâ fortunâ æquius quod validius. Et ſua retinere, privatæ domûs, de alienis certare, regiam laudem eſſe.* Tacit. Annal. l. 15, c. 1.

prit de vengeance qui perpétue nos funeſtes & inutiles guerres, un Peuple tout guerrier ne combattoit jamais que pour la défenſe de l'Etat; voilà pourquoi il ne fuyoit jamais. L'amour de la Patrie augmentoit en intenſité à proportion du peu d'étendue de la Patrie. Eh! quel Citoyen ne deviendroit Soldat, quel Soldat ne deviendroit invincible, quand il s'agit de ces intérêts puiſſans de la Nature & de l'amour! Le Peuple le plus redoutable ſera toujours celui qui, fondant, comme les Spartiates, ſon bonheur ſur la vertu, ſa ſûreté ſur la juſtice & la modération, bornera toujours la guerre à la défenſe. Heureuſe la Nation qui peut mériter l'éloge qu'Homère fait des Scythes en les appelant *la Nation tres-juſte*! » Les gens qui, par modération, ai» ment la paix, dit encore M. de » Fénélon, ſont les plus redoutables » dans la guerre ... Le rempart le

» plus sûr d'un Etat, est la justice, » la modération, la bonne foi, & » l'assurance où sont vos voisins, » que vous êtes incapable d'usurper » leurs terres.... La Fortune est ca- » pricieuse & inconstante dans la » guerre; mais l'amour & la con- » fiance de vos voisins, quand ils » ont senti votre modération, font » que votre Etat ne peut être vaincu » & n'est presque jamais attaqué. » Quand même un voisin injuste » l'attaqueroit, tous les autres, in- » téressés à sa conservation, pren- » nent aussi-tôt les armes pour le » défendre «.

Télémaque, liv. 10.

L'horreur des conquêtes étoit si forte chez les Lacédémoniens, que, dans un pays presque environné de la mer, ils refusèrent long-temps d'avoir une marine, de peur que la cupidité ne naquît avec les moyens de la satisfaire. Un Peuple guerrier

qui n'attaque jamais, eſt donc une choſe poſſible, & c'eſt aſſurément une choſe bien reſpectable : auſſi Plutarque nous repréſente-t-il les Lacédémoniens comme des Miniſtres de paix chez les Nations étrangères, portant par-tout l'ordre avec la concorde, terminant les guerres, appaiſant les ſéditions par leur ſeule préſence. Les Peuples ſoumis, dit-il, venoient ſe ranger autour d'un Ambaſſadeur Lacédémonien, comme les abeilles autour de leur Roi. Tel étoit l'aſcendant que le déſintéreſſement, la modération, la juſtice donnoient à ce Peuple vertueux ſur tous les autres Peuples, & qu'il conſerva, ſelon Plutarque, pendant plus de ſept cents ans, c'eſt-à-dire tant qu'il fut fidèle aux Loix de Lycurgue (1).

---

(1) Nous parlons d'après Plutarque; cependant, comme les actions démentent quelquefois

C'eſt ainſi que dans la ſuite on vit les Rois & les Peuples dépoſer au pied du Tribunal de Saint Louis leurs prétentions & leurs querelles, & que ce grand Roi devint l'arbitre des Anglois même, dont ſes prédéceſſeurs n'avoient jamais ſu être que les rivaux. Il dut bien moins cet honneur à la victoire de Taillebourg, qu'au ſacrifice généreux & pourtant politique qu'il leur fit de quelques Provinces, juſtement, mais trop rigoureuſement confiſquées ſur eux par ſes pères. Trente-

---

les principes chez les Peuples auſſi bien que chez les individus, nous aurions peine à trouver les Lacédémoniens conſtamment fidèles à ce plan de modération & de déſintéreſſement que Lycurgue leur avoit tracé; nous les trouvons même ſouvent fort tyranniques à l'égard de leurs voiſins, & fort injuſtes dans leurs guerres, comme on peut le voir dans Thucydide; mais le principe de juſtice & de modération ſubſiſtoit, & l'on y revenoit, après s'en être écarté.

cinq ans de paix entre les deux Nations (chose sans exemple jusqu'alors, & qui l'a été depuis) furent le fruit de ce sacrifice. Voilà la vraie politique. C'est toujours dans la paix qu'il faut chercher la considération, ainsi que le bonheur.

Quant à cette autre petite politique, stupidement malfaisante, pour qui, tromper & nuire, ou même mentir sans pouvoir tromper, & brouiller sans pouvoir nuire, est ce qui s'appelle esprit & adresse; qui veut qu'on s'empresse à semer & à entretenir les troubles chez ses voisins, pour assurer, dit-on, la paix chez soi; qui veut qu'on profite contre eux des temps d'embarras, de minorité, de foiblesse, comme si on étoit sûr de ne se trouver jamais dans le même état, d'être toujours seul puissant, sage & heureux (1), comme si enfin

(1) *Unde mirum tibi rectè semper erunt res?*
O magnus posthac inimicis risus!
Horat. satir. 2, liv. 2.

toutes ces petites ſcélérateſſes imbécilles ne ſe rendoient pas toujours au centuple ; cette politique, qui tient regiſtre de tous les torts des ennemis pour avoir à leur égard les mêmes torts dans la même occaſion, comme ſi rendre toujours injure pour injure, & vengeance pour vengeance, n'étoit pas le moyen de perpétuer l'état de guerre ; cette politique, enſeignée par Machiavel, pratiquée par les Louis XI & les Ferdinand, conſacrée par l'uſage vulgaire, n'eſt que le grand art de ſe ruiner en s'aviliſſant.

J'inſiſte ſur cet article, & je voudrois pouvoir mettre dans tout ſon jour toute la ſtupidité de la mauvaiſe foi ; car on ne ſauroit croire à quel point eſt encore générale cette erreur qui encenſe le Machiavelliſme, & qui le fait pratiquer à ceux mêmes que leur caractère en éloigneroit le plus ; c'eſt ſur-tout

dans la politique qu'on trouve de ces gens qui, ſelon l'expreſſion de Montagne, *tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent.* On raconte les traits de fourberie de Louis XI, de Ferdinand le Catholique, & de leurs Imitateurs, Rois, Miniſtres, ou Intrigans ſubalternes; on rit en les racontant, mais ce rire eſt d'admiration & d'émulation peut-être, ce rire eſt un hommage. L'artifice ſéduit tous les eſprits vulgaires par un faux air de fineſſe, comme le crime hardi les éblouit quelquefois par un faux air de grandeur; mais réfléchiſſez, voyez ſi par la nature même des choſes le crime & l'artifice peuvent ne pas révolter, s'ils peuvent ne pas entraîner tôt ou tard la perte de ceux qui les emploient; conſultez l'Hiſtoire, voyez quel a été dans tous les temps le fruit de cette politique; voyez ſi elle ne s'eſt pas toujours tournée contre

ceux qui l'ont ſuivie ; voyez ſi le mal qu'on a fait, a jamais produit autre choſe que du mal ; voyez s'il peut y avoir de l'eſprit ou de la grandeur à travailler ainſi contre ſoi-même , & à préparer ſa perte par les moyens qu'on prend pour affermir ſa puiſſance.

Cette politique frauduleuſe n'eſt toujours que l'eſprit de guerre ſous une autre forme ; c'eſt la guerre de cabinet qui prépare la guerre ordinaire, & qui nuit par les négociations, en attendant le moment de nuire par les armes.

Une autre branche de l'eſprit de guerre plus funeſte encore, eſt cette même politique appliquée au Gouvernement intérieur. De là, la ſéparation des intérêts du Peuple & de ceux du Souverain ; de là, l'inviſibilité du Prince, l'inacceſſibilité du Trône, & le deſpotiſme des Miniſtres : *Claudentes principem ſuum*,

Lamprid. in

& agentes ante omnia ne quid ſciat. Vit. Alexandri Severi.
De là, toutes ces maximes inventées par des Tyrans & répétées par des eſclaves : *Diviſer pour régner. Qui ne ſait pas diſſimuler, ne ſait pas régner. Ne jamais faire reculer l'autorité.* De là, toutes ces autres phraſes tyranniques, qui, pour être vuides de ſens, n'en ſont que plus dangereuſes ; *Raiſon d'Etat, ſecrets d'Etat, myſtères d'Etat ; circonſtances préſentes qui exigent, permettent, défendent, &c.* C'eſt en s'enveloppant des ombres de cette politique myſtérieuſe & criminelle, que Catherine de Médicis parvint par degrés de l'intrigue à la guerre civile, & de la guerre civile à la Saint Barthelemi. Eh ! pourquoi des myſtères ? Triſte & funeſte folie (1) !

(1) *Vir bonus, inſpice, ait, ſodes, ô Fama ! quod antè*
Pectus & à tergo mantica noſtra gerit.
Quin noſtra tibi nulla domi volo clauſa feneſtra,
Janua nulla tibi, nulla ſit arca tibi.

Cachez vos crimes, vous y avez intérêt ſans doute, & par conſéquent vous avez intérêt de n'en point commettre. Mais rendez vos Peuples heureux, & donnez votre ſecret à tous les Rois. Le Gouvernement ne doit être qu'un ſyſtême de paix & d'amour qui lie les Sujets au Souverain, comme des enfans à leur pere. La Politique malfaiſante eſt le grand art d'être détrôné.

Le même eſprit de guerre, appliqué à la Religion & à la Théologie, nous a valu l'Inquiſition & le fléau des perſécutions, toujours ſi fréquentes & ſi cruelles dans les pays mêmes qui croient rejeter l'Inquiſition.

Enfin l'eſprit de guerre appliqué aux connoiſſances humaines, a troublé la paiſible Littérature, a retardé les progrès de la raiſon, corrompu ces pures & délicieuſes jouiſſances de l'eſprit, qui devoient

être le produit des lumières & des talens, a dégradé la Science & humilié le Génie, a consolé les sots & les méchans de la supériorité des Gens de Lettres, en offrant à des yeux ennemis, ou prévenus, l'indécence de nos combats d'orgueil, le scandale de nos querelles littéraires.

Telles sont les principales espèces d'ennemis que l'esprit de guerre soulève contre le bonheur du genre humain.

Dans la guerre, des Conquérans, fléaux de l'Univers.

Dans la politique extérieure, des fourbes malfaisans qui éternisent les guerres.

Dans la politique intérieure, des Tyrans qui forcent les Peuples à la révolte, en les accablant.

Dans la Religion, des persécuteurs qui la feroient haïr.

Dans les Lettres, des disputeurs

intolérans qui les profanent, & qui convertiſſent en poiſon ce que l'Univers a de plus aimable & de plus utile.

Voilà en général les maladies dont Charlemagne avoit à guérir le genre humain.

Mais voyons plus particuliérement dans l'Hiſtoire, quelles mœurs l'eſprit de guerre, toujours bien plus fort chez les Peuples Barbares que chez les Peuples policés, avoit introduites dans la France & dans l'Europe.

Parcourons rapidement les temps de notre Monarchie, qui précèdent le règne de Charlemagne.



CHAPITRE



CHAPITRE II

DE L'INTRODUCTION.

Hiſtoire abrégée de la première Race.

CLOVIS.

LES guerres des Peuples Barbares, comme nous l'avons dit, ſont moins déraiſonnables que les nôtres, parce qu'elles ne ſont pas tout-à-fait ſans objet ; mais par cela même qu'elles ont un objet, elles ſont plus atroces, plus continuelles, plus acharnées ; les Rois ne ſont alors que des Généraux d'armée, ou plutôt que des Soldats, Chefs de Soldats, & plus expoſés qu'eux à tous les haſards. Dans les batailles, hors des batailles, leur vie eſt

ſans ceſſe menacée ; & c'eſt peut-être là le caractère le plus frappant qui diſtingue les guerres des Peuples Barbares (1).

Greg. Tur. liv. 2. Fredeg. Epitom. c. 15. Geſt. Franç. c. 19. Roric. l. 2.

Clovis monte ſur le trône ; il a un rival dans Siagrius, fils de ce Comte Gilles, qui avoit été le rival de Childéric, père de Clovis : ainſi il y avoit entre les deux Chefs une rivalité déjà héréditaire, à laquelle ſe joignoit une rivalité nationale ; car Siagrius, ainſi que le Comte Gilles, étoit Gouverneur dans la Gaule pour les Romains, que les

486-7-8.

François chaſſoient alors de la Gaule. Clovis défait Siagrius près de Soiſſons ; le vaincu va chercher un aſile auprès d'Alaric, Roi des Viſigoths ; Clovis menace Alaric, ſe fait livrer Siagrius, ſe ſert de Siagrius lui-même pour engager ſes

(1) *Ad generum Cereris ſine cæde & vulnere pauci*
Deſcendunt Reges & ſiccâ morte tyranni.
Juvenal, ſatire 10.

Sujets à remettre toutes ſes places comme le prix de ſa liberté, lui fait enſuite trancher la tête, &, par ce mélange de fraude & de violence, met fin dans la Gaule à la domination déjà bien ébranlée des Romains, qui duroit depuis Jules Ceſar.

On ſait l'hiſtoire du vaſe de Soiſſons, & la vengeance que prit Clovis de l'inſolence du Gendarme qui avoit donné un coup de hache ſur ce vaſe; Clovis, dans une autre occaſion, l'ayant trouvé en faute ſur des choſes qui concernoient le ſervice militaire, lui fendit la tête d'un coup de hache, en lui diſant: *C'eſt ainſi que tu frappas le vaſe de Soiſſons*. Ce fait, ſuſceptible de diverſes interprétations, a donné lieu à différentes opinions ſur l'étendue & les bornes de l'autorité royale dans ces premiers temps: pour nous, nous ne conſidérons que ce qui concerne les mœurs; un Roi qui tue

un de ſes Soldats, de ſa main, ſans jugement préalable, ne révolta perſonne alors, & inſpira, dit Grégoire de Tours, plus de reſpect que d'horreur.

495. Dans cette bataille de Tolbiac
Greg. Tur. contre les Allemands, où Clovis,
Geſt. Franc. c. 37. prêt d'être vaincu, invoqua le
Roric. l. 2. Dieu de ſa femme, & promit de le reconnoître s'il étoit vainqueur, le Roi des Allemands reſta ſur la place, & Clovis victorieux ſe fit Chrétien. » Ce vœu mercenaire, dit l'Abbé Le Gendre, ſembloit » plutôt un marché qu'une prière » qui méritât d'être exaucée «. Tout vœu eſt-il autre choſe dans l'intention de celui qui le fait ?

Les mœurs des autres Peuples qui partageoient encore alors la Gaule avec les Francs, étoient à peu près les mêmes.

Ces Peuples étoient les Bourguignons, qui, outre les Provinces

auxquelles le nom de Bourgogne eſt reſté, poſſédoient le Lyonnois & les Provinces voiſines de l'Italie; les Viſigoths, qui joignoient à l'Eſpagne, le Languedoc & d'autres Provinces méridionales de France; les Bretons, qui, chaſſés de la Bretagne, c'eſt-à-dire de l'Angleterre, par les Anglo-Saxons, s'étoient établis dans cette Province maritime de France, qui, de leur nom, s'eſt nommée *Bretagne*, comme l'ancienne Bretagne s'eſt nommée *Angleterre* du nom des Anglo-Saxons.

Gondioche, Roi des Bourguignons, avoit laiſſé quatre fils: Gondebaud, Gondégiſile, Chilpéric, Gondemar; ils avoient partagé le Royaume de Bourgogne, comme les fils & les petits-fils de Clovis partagèrent depuis le Royaume de France. Les deux aînés firent une ligue pour dépouiller les deux autres; Gondebaud aſſiégea dans

Vienne Chilpéric & Gondemar,
477. brûla ce dernier dans une tour où il se défendoit, fit massacrer Chilpéric & ses deux fils, qui étoient tombés entre ses mains, & jeter sa femme dans la rivière, une pierre au cou.

Chilpéric laissoit deux filles; Gondebaud leur laissa la vie, & on peut s'en étonner. On peut cependant aussi concevoir cette espèce de politique; une femme âgée n'étoit bonne à rien; des fils étoient dangereux; des filles n'étoient point à craindre, elles n'héritoient pas, & elles pouvoient servir à former des alliances utiles: en effet, une de ces filles épousa Clovis, ce fut la célèbre Reine Clotilde; l'autre se fit Religieuse.

Gondebaud & Gondégisile, comme on peut le penser, se brouillèrent pour le partage des Etats qu'ils avoient enlevés à leurs frères; Gon-

dégisile propose à Clovis un traité secret, pour dépouiller Gondebaud & partager ses Etats; Clovis y consent, & par une petite finesse de Barbare, concertée avec Gondégisile, au lieu d'attaquer les terres de Gondebaud, c'est sur celles de Gondégisile qu'il se jette. Celui-ci appelle son frère à son secours; Gondebaud y vient: mais dans une bataille qui se livre près de Dijon sur les bords de la rivière d'Ouche, Gondégisile passe du côté de Clovis; Gondebaud se voyant trahi, s'enfuit dans Avignon; Clovis l'y poursuit, l'y assiège; on négocie; Gondebaud s'engage à payer tribut à Clovis, ne le paie point, lie une intrigue, choisit son temps, surprend Gondégisile dans Vienne, le fait tuer dans une église, malgré le respect des asiles, & réunit toute la Monarchie des Bourguignons.

Greg. Tur. l. 2, c. 32. Gest. Franc. c. 16. Fredeg. Epit. c. 22.

500.

501.

Clovis étoit occupé ailleurs.

Alaric, Roi des Viſigoths, jeune, vaillant, ambitieux comme lui, poſſédant une grande partie de la Gaule, devoit naturellement être ſon rival & ſon ennemi. On ſavoit dès-lors aſſez de politique pour être faux & hypocrite. Alaric étoit Arien; Clovis tira un grand parti de cette circonſtance, pour mettre le Clergé dans ſes intérêts; il ne parloit que de défendre la divinité du Verbe & la conſubſtantialité du Père & du Fils; il transforma cette querelle d'ambition en une guerre de Religion.

507. Après diverſes hoſtilités, les deux rivaux ſe rencontrèrent dans la plaine de Vouillé près de Poitiers. Comme cette expédition eſt la plus importante de celles de Clovis, elle eſt auſſi chez les Hiſtoriens la plus chargée de circonſtances ou merveilleuſes ou au moins ſingulières. Une biche indiqua aux François

un gué pour paſſer la Vienne ; cet endroit s'appelle encore *le pas de la biche.* On vit une aurore boréale qui paroiſſoit partir du clocher de Saint Hilaire de Poitiers ; ce fut un ſigne céleſte qui annonçoit aux François la victoire. Elle fut encore prédite plus clairement. La Superſtition, toujours compagne de la Barbarie, avoit trouvé un moyen de forcer Dieu de converſer avec les hommes, & de leur dévoiler l'avenir. On ouvroit au haſard l'Ecriture Sainte, & le premier paſſage qu'on y trouvoit, ou le verſet qu'on entendoit chanter en entrant dans l'égliſe, étoit la réponſe qu'on demandoit. On ſe rappelle qu'Alexandre, voulant forcer la Prêtreſſe de Delphes à lui rendre malgré elle un oracle, & l'ayant priſe rudement par la main pour la faire entrer dans ſon temple, elle s'écria : *Mon fils, rien ne peut vous*

Plutarch. in Alexandro.

résister ! & qu'Alexandre s'en tenant à ce mot, ne voulut point d'autre oracle. Clovis, également heureux, tomba sur ces deux versets du Pseaume dix-septième.

» *Vous m'avez revêtu de force pour* » *la guerre, vous avez supplanté ceux* » *qui s'étoient élevés contre moi.*

» *Vous avez mis mes ennemis en* » *fuite, & vous avez exterminé ceux* » *qui me haïssoient* (1) «.

Greg. Tur. l. 2, c. 37. Roric. l. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin, l. 1.

Il ne fut plus possible de douter de la victoire ; n'en pas douter est souvent un moyen sûr de l'obtenir. Les François avoient juré de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis ; ces sortes de vœux aident encore à vaincre. Les Visigoths furent défaits ; Clovis ren-

(1) » *Et præcinxisti me virtute ad bellum,* » *& supplantasti insurgentes in me subtùs me.*

» *Et inimicos meos dedisti mihi dorsum, &* » *odientes me disperdidisti* «.

Vers. 43 & 44.

verſa de cheval Alaric, & le tua de ſa main ; tout ce qui eſt entre la Loire & les Pyrénées, fut ſoumis ; chaque bataille alors entraînoit un régicide & une conquête. Théodoric, Roi des Oſtrogoths, c'eſt-à-dire des Goths d'Italie, vengea ſon gendre Alaric, en remportant ſur Clovis, auprès d'Arles, une grande victoire, qui ne couta la vie à aucun Roi, mais qui priva Clovis d'une grande partie de ſes conquêtes, qui réunit le Royaume des Viſigoths à celui des Oſtrogoths, & qui conſerva pour la ſuite le premier au jeune Amalaric, fils d'Alaric & petit-fils de Théodoric.

Le reſte de la vie de Clovis, le plus grand Roi, & pour ainſi dire le Charlemagne de la première Race, n'eſt plus qu'un tiſſu de crimes, & ces crimes ſont autant de régicides. Il fait tuer Sigebert Roi de Co- 510.
logne, par Clodoric fils de Sige-

bert même, & après avoir chargé Clodoric de ce parricide, il soulève contre lui ses propres domestiques, qui le massacrent à son tour.

Il force Cararic, Roi des Morins, & son fils, d'entrer dans les Ordres, & de lui abandonner leurs Etats; & sur quelques menaces échappées au fils de réclamer un jour ses droits, il les envoie égorger l'un & l'autre.

Il fendit lui-même la tête à coups de hache à Ragnacaire Roi de Cambrai, & à Riguier son frère, qui lui furent livrés par leurs propres sujets, séduits par ses artifices; il joignit à l'égard de ces malheureux l'insulte à la cruauté : *Comment*, dit-il à Ragnacaire, *un Roi se laisse-t-il ainsi garrotter? Et toi*, dit-il à Riguier, *comment ne l'as-tu pas empêché?* Mais il donna une grande leçon aux traîtres qui lui avoient livré ces deux Princes; il étoit convenu de leur donner pour récompense des bra-

Greg. Tur. l. 2, c. 40, 41, 42. Fredeg. Epitom. c. 26, 27.

celets & des baudriers d'or ; ceux-ci s'apperçurent que l'or étoit faux, & s'en plaignirent ; Clovis les renvoya, en leur disant qu'ils méritoient de mourir dans les supplices pour avoir trahi leur Maître. Tout le monde avoit le droit de leur tenir ce discours, excepté Clovis.

Enfin il fit assassiner Renomer, 511.
Roi du Mans, & son frère, dans leur propre ville ; il envahit les Etats de tous ces Princes.

On ne sait pas bien quelle étoit l'origine & l'étendue de tous ces petits Royaumes, qui subsistoient alors dans la Gaule. Tout ce qu'on sait, c'est que tous ces Princes sont qualifiés Rois dans l'Histoire ; qu'ils étoient tous parens de Clovis, & que quelques-uns l'avoient bien servi, entre autres Cararic, Roi des Morins, & Ragnacaire, Roi de Cambrai, qui n'avoient pas peu contribué à le faire triompher de Sia-

grius ; ils en reçurent cette récompenſe (1). Voilà bien l'eſprit de guerre dans toute ſa férocité.

Clovis craignoit, dit Grégoire de Tours, que les Francs ne choiſiſſent un autre Chef. De là tant de violences & de crimes.

Si, d'un autre côté, aux prodiges qui accompagnent la bataille de Vouillé, nous joignons la ſainte Ampoule, apportée du Ciel par une colombe, l'écu ſemé de fleurs de lis, & l'étendard de l'Oriflamme dépoſés par un Ange entre les mains de l'Hermite de Joyenval, le don de guérir des écrouelles accordé à Clovis (comme il le fut depuis en

(1) Clovis prétendoit cependant que la conduite de Cararic à la bataille de Soiſſons, n'avoit pas été bien nette, qu'il s'étoit long-temps tenu à l'écart, & n'avoit montré de la valeur & du zèle que quand il avoit vu la victoire décidée.

Angleterre à Edouard le Confeſſeur), & ce même don éprouvé avec ſuccès par Clovis ſur Lanicet ſon favori ; nous trouverons dans tout ce règne le mélange de violence & de ſuperſtition qui caractériſe la barbarie, & nous ne verrons peut-être à louer dans Clovis que le bonheur qu'il eut d'être en France le premier Roi Chrétien, & dans la Chrétienté le ſeul Prince orthodoxe : avantage qui attira ou retint dans ſon obéiſſance les Gaulois, auxquels la domination des Goths & des Bourguignons, Princes Ariens, étoit odieuſe.

Au reſte, Clovis n'étoit dévot que parce que tout le monde l'étoit alors ; il faiſoit de grands préſens à l'égliſe de Saint Martin de Tours, & croyoit devoir à la protection de ce Saint une partie de ſes victoires ; il diſoit de lui, *qu'il ſervoit aſſez bien ſes amis, mais qu'il étoit un peu*

cher ; mot qui ſembleroit avoir été dit dans un de ces ſiècles qu'on appelle éclairés, & qui ne ſont peut-être que frivoles, où l'on croit n'être pas ſuperſtitieux, parce qu'en riant de tout, on rit quelquefois de la ſuperſtition.

Un Ecrivain non moins diſtingué par ſes titres littéraires que par ſon rang & ſes dignités, a développé dans un Mémoire plein de vûes & de ſagacité, la Politique de Clovis, qu'il compare à celle de Ferdinand le Catholique & de Charles-Quint ; il compare auſſi une entrevue de Clovis & d'Alaric à Amboiſe avec la fameuſe conférence de Nice entre Charles-Quint & François I[er]. & ſur-tout la converſion de Clovis avec l'abjuration d'Henri IV ; il juſtifie toutes ces comparaiſons par la reſſemblance des objets, des vûes, des motifs, des cauſes, & des effets ; il compare encore la rédaction de

Mém. de Littérat. tome 20, pag. 147 & ſuiv.

nos Loix saliques sous Clovis avec la promulgation des Loix Romaines sous Justinien, & il trouve le Code salique plus simple & plus uniforme. En parcourant toutes les expéditions militaires de Clovis, il fait voir comment elles se rapportent à un but unique, qui est de réunir la Gaule entière sous la domination de Clovis, comme le but de Ferdinand le Catholique fut de régner seul en Espagne, & celui de Charles-Quint de rendre sa puissance, sinon unique, au moins absolument prépondérante dans l'Europe; il relève les fautes que fit Clovis en politique, & les démarches inconséquentes qui l'éloignèrent quelquefois de son objet; mais en détestant les violences & les perfidies de Clovis à l'égard de tous ces petits Rois du Nord de la Gaule, ses parens, il montre comment ces crimes rentroient dans le plan d'ambi-

tion & de conquête que Clovis s'étoit fait; il observe que Clovis, perdant l'espérance de s'agrandir du côté du Midi, où Théodoric lui opposoit une puissance au moins égale, & une habileté peut-être supérieure, il devoit naturellement tourner ses vûes vers les objets sur lesquels son ambition pouvoit s'exercer.

Au reste, la politique de Clovis (& M. le D. de N. ne le dissimule pas) étoit purement Machiavelliste, & n'avoit que la conquête pour objet: nous nous dispensons donc de la louer, & nous réservons notre estime pour la finesse avec laquelle M. le D. de N. a su démêler tous les ressorts, pénétrer tous les mystères, & dévoiler toutes les fautes de cette politique.

LES QUATRE FILS DE CLOVIS.

LE Royaume de Clovis fut divisé entre ses quatre fils : Thierry Roi de Metz, Clodomir d'Orléans, Childebert de Paris, Clotaire de Soissons. Cette division étoit encore un effet de la barbarie des Francs & de l'ignorance des vrais intérêts. On voyoit seulement que les femmes ne devoient pas hériter, parce qu'elles ne font point la guerre, & qu'une Nation toute guerrière ne pouvoit être conduite que par un Guerrier; mais on ne concevoit pas que la Monarchie ne souffre point de partage, que l'héritier du trône doit être unique, qu'il doit être certain, & que ce doit être l'aîné de la branche aînée, avec représentation à l'infini, tant en ligne collatérale qu'en ligne directe : voilà ce qui n'a été bien compris que par succession de temps ; & la seconde Race n'a

Greg. Tur. l. 3, c. 1. Fredeg. c. 30. Gest. Franc. c. 10.

ſur ce point aucun avantage ſur la première.

Une autre particularité qui tenoit encore aux mœurs du temps, c'eſt que Thierry, quoique né d'une concubine, hérita auſſi bien que les fils de Clotilde. Cet uſage ne provenoit pas cependant, comme on pourroit le croire, de cette ignorance ou de ce mépris des Loix ſacrées du mariage, dont nous verrons dans la ſuite trop d'exemples. Une *concubine* alors n'étoit pas ce qu'on entend aujourd'hui par ce mot; c'étoit une femme légitime, dont le mariage, quoiqu'il eût été moins ſolennel, à cauſe du défaut de dot, ou à cauſe d'une diſproportion marquée de rang & de fortune, n'en étoit pas moins indiſſoluble. Si cette femme ne jouiſſoit pas dans la maiſon de la même conſidération qu'une épouſe de condition égale, elle tenoit en quelque ſorte le milieu entre une femme & une maîtreſſe, & ſes enfans étoient

Leg. 3. Digeſt. de Concubin. Leg. ſtuprum, Digeſt. ad leg. Jul. de adulter. Cujac. de cohabit. Cleric. & mulier.

légitimes. Des Conciles ont paru approuver cette eſpèce d'union ; les Loix Romaines l'avoient conſacrée ; mais il y avoit ſur ce point, entre les Romains & les Francs, cette différence eſſentielle, que chez les Romains les enfans nés d'une telle union, quoiqu'ils fuſſent regardés comme légitimes, ne pouvoient ſuccéder. L'incertitude & les abus qui naiſſoient du défaut de ſolennité dans ces mariages, les ont fait réprouver dans la ſuite.

Prem. Conc. de Tolede, can. 17. Concil. Rom. ſub Eugen. 2, c. 37.

On retrouve ſous les fils de Clovis les mêmes horreurs que ſous leur père, le même maſſacre de Rois, & un plus grand encore, ſoit parmi les Francs, ſoit chez les Peuples voiſins. Un Prince ou Capitaine Danois, nommé Cochiliac, qui ſe prétendoit iſſu de Clodion, exerçoit des pirateries avec ce qu'on appeloit alors une flotte, & força les Francs d'avoir auſſi quelques vaiſ-

517-8

ſeaux ; il fit une deſcente ſur les terres de Thierry, qui envoya contre lui Théodebert ſon fils. Celui-ci ſurprit le Danois au moment où il alloit ſe rembarquer avec le butin qu'il avoit fait ; il l'attaqua, le défit, & le tua de ſa propre main, ſelon l'uſage.

Hermenfroy, Balderic & Berthier, Rois de Thuringe, étoient diviſés comme l'avoient été les Rois de Bourgogne ; Hermenfroy, après avoir fait périr Berthier, fit avec Thierry, pour dépouiller Balderic ſon autre frère, le même traité de partage, c'eſt-à-dire de brigandage que Gondégiſile avoit fait avec Clovis ; Balderic fut tué dans une bataille, & Hermenfroy manqua de parole à Thierry, toujours ſuivant l'uſage. Thierry emporte par force plus qu'on ne lui avoit promis par le traité, il ſoumet toute la Thuringe. Hermenfroy, réduit à de-

mander grace, vient le trouver à Tolbiac ſur ſa parole. Un jour, pen- 531.
dant qu'il ſe promenoit avec Thierry ſur les remparts de la ville, un homme de la ſuite de Thierry, pouſſe Hermenfroy, le fait tomber dans le foſſé, où on le laiſſe mourir faute de ſecours, & la Thuringe reſte à Thierry.

Berthier avoit laiſſé un fils nommé Amalafroy, & une fille nommée Radegonde; Clotaire, Roi de Soiſſons, épouſe Radegonde, & fait aſſaſſiner Amalafroy. C'étoit ſon uſage de faire périr les enfans ou les frères des femmes qu'il épouſoit : nous le verrons égorger les fils de Clodomir ſon frère, en épouſant ſa veuve & leur mère.

Les François & les Thuringiens étoient ennemis mortels, depuis qu'un Roi de Thuringe, dans une incurſion qu'il avoit faite en France, avoit exercé une de ces cruautés

auxquelles les Peuples, même Barbares, ne sont point accoutumés. Environ deux cents jeunes filles & à peu près un pareil nombre de jeunes hommes étant tombés entre ses mains, il avoit fait égorger les filles & pendre les hommes. Les François n'oublièrent jamais cette horreur, & s'en vengèrent par d'autres horreurs.

Gondebaud, Roi de Bourgogne,
avoit laissé deux fils, Sigismond &
Gondemar. Sigismond avoit eu
d'une première femme, nommée
Ostrogothe, fille de Théodoric,
Roi des Ostrogoths en Italie, un
fils nommé Sigeric. Il épousa dans
la suite une servante, qui, suivant
l'usage des marâtres dans les siècles
barbares, irrita tellement Sigismond
contre Sigeric par ses intrigues &
ses calomnies, qu'il le fit étrangler
522. dans son lit; il alla ensuite le pleurer
quelque temps dans un Couvent, &
crut avoir satisfait à la Religion &

à

à la Nature, par quelques largeſſes qu'il fit aux Moines, & qui l'ont fait mettre au nombre des Saints.

Les trois fils de Clotilde, ſous le prétexte vrai ou faux que Sigiſmond retenoit injuſtement le bien de leur mère, attaquent Sigiſmond ; il tombe, avec ſa femme & ſes enfans, entre les mains de Clodomir, Roi d'Orléans, qui les fait égorger & jeter dans un puits : le Royaume de Bourgogne fut pour lors conquis par les Francs.

Il fut reconquis le moment d'après par Gondemar, frère de Sigiſmond; les Francs, conduits par Clodomir, ne tardèrent pas à lui préſenter la bataille ; ce fut à Veſeronce auprès
de Vienne. Clodomir, vainqueur, 524
pourſuivant les fuyards avec l'ardeur imprudente de ces temps-là, fut tué. Les Bourguignons lui coupèrent la tête, & la mirent au bout d'une lance pour inſulter les François. Des Au-

teurs prétendent qu'il fut trahi & livré aux ennemis par Thierry ſon frère, & alors ſon allié. Quoi qu'il en ſoit, ſes Soldats victorieux vengèrent ſa mort par une de ces horribles dévaſtations, qui paroiſſent toujours aux Barbares le plus doux fruit de la victoire. Les Rois Francs, frères de Clodomir, complettèrent ſa vengeance, & ſatisfirent ſon ambition, en ſoumettant entiérement les Etats de Gondemar, qui, ayant été fait priſonnier dans une bataille, fut mis dans une tour, où il mourut de déſeſpoir. Ainſi finit le premier Royaume de Bourgogne; il avoit duré environ cent vingt ans.

Clotilde, fille de la célèbre Reine de ce nom, & ſœur des Rois Francs, avoit épouſé Amalaric, Roi des Viſigoths, petit-fils du grand Roi d'Italie Théodoric, & fils de cet Alaric tué par Clovis à la bataillé de Vouillé. Arien zélé, il la

perſécutoit, parce qu'elle étoit Catholique ; il la tenoit en priſon, où elle éprouvoit des traitemens ſi rigoureux, qu'enfin ſa patience étant laſſée, elle envoya aux Rois ſes frères un mouchoir teint de ſon ſang, monument de ſes outrages. Childebert fut le ſeul qui s'arma pour les intérêts de ſa ſœur ; il gagna ſur 531-2
Amalaric une grande bataille près de Narbonne. Amalaric fut tué dans ſa fuite ; Clotilde, que ſon frère ramenoit libre & vengée, mourut en route.

Cette victoire n'entraîna pas la conquête du Royaume des Viſigoths ; mais la Capitale de ce Royaume fut reculée de Narbonne à Tolède, les Rois Viſigoths ſentant la néceſſité de s'éloigner des Rois Francs.

Childebert s'étoit porté avec d'autant plus d'ardeur à la vengeance de ſa ſœur, qu'il s'agiſſoit des intérêts de la Foi. Son zèle ſur cet article

paroît être le caractère qui le distingue parmi ses frères ; il le poussoit à un tel point, qu'ayant entendu dire que le Pape Pelage étoit suspect d'hérésie, il lui envoya demander sa profession de Foi. Le Pape, dans une réponse très-modérée, prie Childebert & les Evêques de France de ne pas croire légèrement aux bruits injurieux qu'on peut répandre contre lui, & qu'il attribue aux Nestoriens; il renvoie sur les hérésies du temps (qui concernoient la divinité du Verbe, & qui étoient comme autant de branches de l'Arianisme), aux Lettres du Pape Léon, & à la décision du Concile de Chalcédoine ; il anathématise ceux qui pensent autrement sur la Foi.

Lettre du Pape Pelage à Childebert; Conciles de Franc. du P. Sirmond, t. I, p. 304.

Les Rois Francs n'étoient ni plus unis, ni moins cruels entre eux, qu'avec leurs voisins. La mort de Clodomir parut à Childebert & à Clotaire une occasion favorable pour envahir ses

Etats. Clodomir avoit laissé trois fils : Théodebert, Gontaire & Clodoald, qui étoient élevés avec beaucoup de tendresse par la Reine Clotilde leur aïeule. Childebert & Clotaire la prient de les leur envoyer, pour qu'ils les mettent en possession des Etats de leur père. Clotilde, consacrée dans la retraite à la vertu & à la piété, ne put soupçonner ses fils d'un crime, & leur livra leurs victimes. On ne sait s'ils voulurent insulter à sa crédulité, ou s'ils crurent lui montrer un reste d'égard, en lui donnant pour ses petits-fils le choix des ciseaux ou du poignard. Dans son indignation & dans sa douleur, elle s'écria, sans savoir ce qu'elle disoit, qu'elle aimoit mieux les voir morts que tondus & enfermés dans un Cloître. Ce mot fut leur arrêt ; Clotaire prend un poignard, & renverse l'aîné mort à ses pieds. Le second embrasse les

genoux de Childebert, qu'il crut moins impitoyable, & lui demande la vie. Childebert ſe ſentit ému, & voulut engager Clotaire à épargner
534. cet enfant. Clotaire, tranſporté de fureur à cette propoſition, menace ſon frère de le tuer lui-même, lui arrache l'enfant, & le poignarde à ſes yeux. Le troiſième eut le bonheur d'échapper; il ſe conſacra aux autels, & vécut ſeul en paix parmi tous ces monſtres guerriers. On l'invoque ſous le nom de S. Cloud, qu'il a donné à ce Bourg, ſitué ſur la Seine, à deux lieues de Paris, qui lui avoit ſervi d'aſile. Clotaire ſe dédommagea de cette victime perdue, en maſſacrant de ſa main les domeſtiques des Princes.

Thierry demande au même Clotaire un entretien ſecret, pour traiter de quelques affaires : Clotaire en entrant dans le lieu indiqué, apperçut des Soldats dont les pieds paſſoient

par-deſſous une tapiſſerie, derrière laquelle ils avoient prétendu ſe cacher; il retint ſon eſcorte, tout ſe paſſa tranquillement, & il ne fut parlé ni de l'eſcorte ni des Soldats cachés. Tels étoient les ſtratagêmes du temps.

Un Seigneur Franc, nommé Munderic, qui ſe diſoit du Sang Royal, & qu'on croit avoir été un fils naturel de Clovis, prétendoit avoir droit à la Couronne auſſi bien que Thierry : Thierry le fit aſſaſſiner. Munderic mourut en Roi, du moins en Roi du ſixième ſiècle. Inveſti dans le Château de Vitry, on n'avoit pu l'en tirer qu'en lui promettant la vie. Quand il ſe fut rendu, on donna le ſignal pour le maſſacrer. Munderic s'en apperçut; il s'élança ſur le Capitaine qui le trahiſſoit ainſi, le tua, &, avec une poignée de monde qui le ſuivoit, vendit chérement ſa vie.

Ce Thierry, ſi injuſte envers Munderic, paſſa pour juſticier & pour populaire, parce qu'il fit trancher la tête à Sigivalde, un de ſes parens, pour quelques exactions faites ſur le Peuple dans ſon Gouvernement d'Auvergne.

538. A la mort de Thierry, Childebert & Clotaire s'unirent pour envahir ſa ſucceſſion, comme ils avoient envahi celle de Clodomir: mais Théodebert, fils de Thierry, étoit en état & dans l'intention de ſe défendre; il les prévint, & ſut les diviſer au point que Childebert s'unit peu de temps après avec lui contre Clotaire; car ces ſortes de parties de jeu ſe lioient ainſi en ſens contraire, ſuivant les conjonctures; & voilà ce que nous nous piquons d'imiter encore aujourd'hui. La plupart de nos guerres ſont ainſi contradictoires les unes aux autres, de manière que l'une détruit l'ouvrage

de l'autre, & qu'en ſuppoſant deux guerres conſécutives non avenues, on ſe retrouveroit au même point, au ſang & à l'argent près. Un orage, qu'on voulut regarder comme un miracle accordé par le Ciel aux prières de Sainte Clotilde, fit faire la paix; & quoiqu'un Hiſtorien Philoſophe ait tourné en ridicule, dans une autre occaſion (1), cette influence du tonnerre & de la pluie ſur la paix & ſur la guerre, faute peut-être d'avoir aſſez penſé dans cet endroit à la profonde ſuperſtition des Peuples Barbares & guerriers, il eſt certain que ſouvent il ne leur faut pas de meilleurs motifs pour ſe déterminer.

(1) *M. de Voltaire, Eſſai ſur l'Hiſt. Génér.* C'eſt à l'occaſion de la paix de Brétigny, à laquelle Edouard III fut déterminé par un orage qu'il eſſuya dans les plaines de Chartres, & qui lui parut un ordre du Ciel de faire la paix.

Childebert & Clotaire, toujours ennemis des Viſigoths, les avoient pourſuivis juſqu'au delà des Pyrénées ; ils avoient ravagé l'Aragon & aſſiégé Saragoſſe ; il ne fallut, pour les déſarmer, que porter en proceſſion, autour de leurs murs, la tunique de Saint Vincent : ils firent la paix, ſans exiger autre choſe que cette tunique, qui fut donnée à Childebert ; il s'empreſſa de faire bâtir, pour la recevoir, l'égliſe de Saint Vincent, aujourd'hui Saint Germain-des-Prés à Paris.

537. Théodebert, après s'être agrandi du côté de la Germanie, alla s'engager dans de fâcheuſes guerres en Italie, où il étoit appelé à la fois & par l'Empereur Juſtinien, & par les Oſtrogoths, ennemis de l'Empire. Il écouta toutes leurs propoſitions, dans l'eſpérance de les perdre les uns par les autres, & de former de leurs débris un grand éta-

bliſſement. Il fit avec ces deux Puiſſances des Traités frauduleux, dont elles ne furent pas long-temps les dupes, & qui tournerent enfin à ſa honte. C'étoit pour le ſeconder dans cette expédition, que ſes oncles avoient entrepris celle d'Eſpagne; ils ſe promettoient bien de trahir à la fois & les Goths, & les Grecs, & leur propre neveu. Telle eſt la bonne foi des temps barbares, & ſi c'eſt encore celle de nos temps policés, c'eſt que nos temps policés ſont encore infiniment barbares.

Théodebert, Guerrier violent, mourut, non à la guerre, mais à la chaſſe, exercice qui a été funeſte à plus d'un Prince. M. de Buffon fait de la chaſſe un éloge capable d'en inſpirer le goût aux Princes qui pourroient ne le pas avoir; un autre Auteur moderne cite Platon, qui appelle la chaſſe un exercice divin, & l'école des vertus militaires. M.

Agath. l. 1, Grég. Tur. l. 3, c. 36.

Hume, au contraire, obſerve qu'elle étoit le ſeul amuſement, & à peu près la principale occupation des Princes guerriers, dans un temps où les charmes de la Société étoient peu connus, & où les Beaux-Arts offroient peu d'objets dignes d'attention. On ſait ce que diſoit de la chaſſe le Duc de Sully, cet inflexible ennemi de toutes les paſſions de ſon Maître.

M. Hume, Plantagen. t. 1, c. 5.

548. Un taureau ſauvage, que Théodebert attendoit un épieu à la main, & que ſes Veneurs pouſſoient de ſon côté, rompit une forte branche d'arbre qui vint frapper rudement Théodebert à la tête ; le Prince mourut des ſuites de ce coup (1).

Les Chroniqueurs l'ont beaucoup

(1) Agathias raconte ainſi ſa mort ; les autres Auteurs le font mourir de maladie. Cette maladie, que quelques-uns qualifient de *maladie de langueur*, peut avoir eu pour cauſe l'accident dont parle Agathias.

vanté, parce qu'il a beaucoup fait la guerre, & avec une ſorte d'éclat. On lui a même donné le ſurnom de *Prince utile*, titre glorieux, qui invite d'abord à chercher quel eſt le bien qu'il a fait aux hommes. On trouve alors qu'il a été nommé ainſi, pour la victoire qu'il avoit remportée ſur Cochiliac. Il étoit utile ſans doute de chaſſer des Etats de ſon père, des Pirates qui les infeſtoient; mais ce titre de *Prince utile* préſentoit une idée plus étendue & plus favorable à l'humanité. Théodebert ne fut point utile à ſes Peuples; car il les accabla d'impôts, pour ſubvenir aux frais de ſes guerres continuelles: les Peuples s'en vengerent ſur Parthénius, Miniſtre de ſes exactions, qu'ils aſſommèrent à coups de pierres, après l'avoir raſſaſié d'outrages. » C'étoit, dit Mezeray, un homme » horriblement gourmand, comme » le ſont preſque tous les gens de

Mezer. Abr. Chronolog. t. 1, ſous Childebert.

» cette ſorte, qui prenoit de l'aloès » pour digérer les viandes dont il ſe » gorgeoit, & qui lâchoit ſon ventre » encore plus vilainement qu'il ne » le rempliſſoit «. Ce trait prouve avec quelle facilité les mœurs corrompues s'allient avec les mœurs barbares.

On cite de Théodebert un mot remarquable. Il avoit prêté aux habitans de Verdun, à la prière de leur Evêque, une ſomme dont ils avoient beſoin : lorſqu'au bout d'un certain temps l'Evêque rapporta cette ſomme, Théodebert refuſa de la reprendre. » Nous ſommes trop » heureux, dit-il à l'Evêque, vous » de m'avoir procuré l'occaſion de » faire du bien, & moi, de ne » l'avoir pas laiſſé échapper «. Le mot eſt beau ; quant à l'action, pour juger ſi elle mérite d'être louée, il faudroit en ſavoir mieux les circonſtances. Si ce don fut pris ſur

les épargnes de Théodebert, on peut le louer; s'il ne fit que prendre ſur ſon Peuple pour donner à une partie de ce même Peuple, comme en uſent tant de Princes à l'égard de leurs Courtiſans, cette action eſt loin de mériter aucune louange.

Théodebert s'étoit montré eſclave de ſes paſſions; il avoit répudié Wiſigarde ſa femme, fille de Wachon Roi des Lombards, pour épouſer Deuterie, Dame de Cabrières, qui avoit ſon mari. On raconte de cette femme, qu'étant devenue jalouſe de ſa fille du premier lit, pour qui Théodebert paroiſſoit prendre du goût, elle fit atteler au char de cette fille, au lieu de bœufs, deux taureaux indomptés, qui la précipitèrent de deſſus le pont de Verdun dans la Meuſe. Deuterie en fut punie par l'indignation publique, qui força Théodebert de la répudier à ſon tour, & de re-

prendre Wiſigarde : mais Théodebalde, né de Deuterie, & par conſéquent bâtard adultérin, ſuccéda ſans difficulté à Théodebert; & ſes grands-oncles qui avoient eſſayé de dépouiller Théodebert, ne tentèrent pas la même choſe à l'égard de Théodebalde. Celui-ci mourut, ſans avoir rien fait que d'envoyer ou de laiſſer aller deux armées Françoiſes périr en Italie. Ses deux grands-oncles devoient lui ſuccéder également; mais Clotaire ayant cinq fils, & Childebert n'ayant que des filles, Clotaire envahit toute cette ſucceſſion; bientôt il recueillit encore celle de Childebert lui-même, & réunit toute la Monarchie Françoiſe.

Fortunat donne à Childebert un éloge que ce Prince n'a mérité que par comparaiſon, celui d'avoir haï la guerre, d'avoir aimé la paix, les Lettres & la juſtice. C'eſt le premier

de nos Rois qui ait ſu le latin. Clovis ſon père, & Childéric ſon aïeul, parloient la Langue des Sicambres (1).

Chramne, fils de Clotaire, avoit pris les armes contre lui, à l'inſtigation de Childebert, qui cherchoit à ſe venger de l'injuſtice avec laquelle Clotaire l'avoit fruſtré de ſa part dans la ſucceſſion de Théodebalde ſon petit neveu. Chramne, privé de l'appui de Childebert, ſe retira auprès de Conober, Roi ou Prince de Bretagne. Clotaire l'alla 560.
chercher dans cette Province, lui livra bataille : les Bretons furent défaits, Conober tué, Chramne pris. Clotaire fit enfermer le malheureux Chramne, avec ſa femme & ſes enfans, dans une chaumière, Frédeg. Epitom c. 54. Geſt. Franc. c. 28.

(1) *Cùm bella odiſſet, pacem & litteras ac juſtitiam amabat : primus enim Regum noſtrorum latinè ſcivit, cùm parens atque avus ſicambricè locuti fuiſſent.*

y fit mettre le feu, & les y brûla tous impitoyablement. On a obſervé que Chramne étoit, de tous ſes enfans, celui qu'il avoit le plus aimé. Il ſe comparoit à David, & Chramne à Abſalon : mais David ne brûla point Abſalon dans une grange, & pleura ſa mort, qu'il avoit voulu prévenir.

Cette horrible action de Clotaire fut la dernière de ſa vie. A peine avoit-il réuni cet Empire qui lui avoit couté tant de crimes, que la mort vint le lui arracher. On dit qu'il eut des remords ; mais on avoit alors un moyen facile de s'en délivrer, & il uſa de ce moyen, c'étoit de faire de grands dons aux Egliſes.

Clotaire, en mourant, trouvoit le Roi du Ciel *bien puiſſant de diſpoſer ainſi de la vie des plus grands Rois.* Cet homme ſe faiſoit une aſſez haute idée d'un Roi de Soiſſons ou de Paris.

On a dit que Clotaire étoit mort 561.
au bout d'une année, au même jour & à la même heure où il avoit brûlé Chramne & ſes enfans. Nos vieux Auteurs recherchent trop ces rapports ſinguliers, qui ſont rarement vrais.

Jamais Prince n'abuſa autant que Clotaire du mariage, & n'en profana tant la ſainteté. A la mort de Clodomir ſon frère, il épouſa Gondioche ſa veuve. Mère dénaturée, belle-ſœur inceſtueuſe, elle livra ſes fils au fer de leur bourreau, & l'épouſa ſur leur cendre. Clotaire, à la mort de Théodebalde ſon petit-neveu, épouſa de même ſa veuve Valdrade, fille de Wachon Roi des Lombards (1). Cet homme ſe

(1) Théodebert, & Théodebalde ſon fils, étoient beaux-frères, ayant épouſé les deux ſœurs; ſavoir, Théodebert Wiſigarde, & Théodebalde Waldrade, toutes deux filles de Wachon Roi des Lombards.

croyoit obligé d'épouſer toutes les veuves de ſa famille. Il eut juſqu à trois femmes à la fois, dont deux étoient ſœurs ; c'étoient Ingonde & Aregonde. Voici comment la choſe ſe paſſa, la manière ajoute encore à la peinture des moeurs. Ingonde étoit, de toutes ſes femmes, celle qu'il avoit le plus aimée ; elle faiſoit venir en France Aregonde ſa ſœur, & elle preſſoit Clotaire de la marier avec quelque Seigneur de ſa Cour. Clotaire lui dit : *Il faudra voir votre ſœur.* Il la vit, la trouva belle, l'épouſa ſur le champ, & dit à Ingonde : » J'ai vu votre ſœur, » elle eſt très-bien ; & comme je ne » connois point dans ma Cour de » plus grand Seigneur que moi, » c'eſt de moi que j'ai fait choix » pour ſon mari (1) «.

(1) Je vous nommerois, Madame, un autre nom,
Si j'en ſavois quelque autre au deſſus de Néron.

Des quatre fils qu'il laissa, trois étoient de la première de ces deux sœurs, & le quatrième de la seconde : il ne paroît pas que l'inceste qui avoit présidé à leur naissance, leur ait seulement été objecté.

Quant à la polygamie simple, les Rois alors se la permettoient souvent ; on ne sait pas jusqu'à quel point leurs sujets, à leur exemple, osoient violer toutes les bienséances dans leurs mariages. Un Canon du second Concile d'Orléans, qui défend d'épouser sa belle-mère ou la femme de son père, peut faire conjecturer que le désordre avoit été poussé fort loin.

Clotaire avoit eu en tout six femmes, soit à la fois, soit successivement. Ces mariages, dit M. de Montesquieu, » étoient moins » un témoignage d'incontinence, » qu'un attribut de dignité «.

Esprit des Loix, liv. 18, chap. 24.

LES QUATRE FILS DE CLOTAIRE.

Frédégonde. Brunehaut.

Le Royaume de Clovis, partagé d'abord entre ses fils, déchiré par l'effet inévitable de ce partage même, réuni ensuite sous Clotaire Ier, fut partagé pour la seconde fois entre
561. les quatre fils de ce Prince. Chérebert fut Roi de Paris; Gontran, d'Orléans & de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric, de Soissons. Ce second partage ramena les mêmes troubles que le premier avoit causés; l'ambition de ces Princes ne pouvoit se contenir dans les limites qui leur avoient été assignées. Chilpéric sur-tout, le plus inquiet des quatre, cherchoit sans cesse les occasions de s'agrandir aux dépens de ses frères; il leur fit souvent la guerre, sur-tout à Sigebert: mais leur ambition ne devint

inſatiable, ni leur haine implacable, que quand deux femmes violentes les animèrent l'un contre l'autre.

Chérebert & Gontran n'avoient fait que s'avilir par leurs mariages avec des ſervantes, ou des filles de Cardeurs de laine ou de Bergers : Sigebert & Chilpéric, par leurs mariages, firent leur malheur & celui de leurs Peuples. Sigebert épouſa Brunehaut ou Brunichilde, fille d'Athanagilde Roi des Viſigoths, qui poſſédoient alors l'Eſpagne : c'étoit un mariage aſſorti, & qui ſembloit devoir être heureux ; mais le germe de méchanceté que Brunehaut cachoit ſous un extérieur ſéduiſant, ne tarda pas à ſe développer. Gogon, Maire du Palais d'Auſtraſie, qui l'avoit été chercher en Eſpagne, fut ſa première victime : la place qu'il occupoit, & plus encore ſon mérite, lui donnoient beaucoup de part au gouver-

Greg. Tur. l. 4, c. 25, 26 ; l. 6, c. 24. Fredeg. Epitom. c. 56. Geſt. Franc. c. 30.

565.

Greg. Tur. l. 4, c. 27. Geſt. Franc. c. 31. Fredeg. Epitom. c. 59.

nement : ce fut par-là qu'il déplut à Brunehaut, qui vouloit gouverner ſeule. Elle ne ceſſa d'irriter Sigebert contre lui, juſqu'à ce qu'elle en eût arraché l'ordre de faire mourir ce Miniſtre.

Quant à Chilpéric, il avoit, d'une femme nommée Audouère (dont les Hiſtoriens ne marquent point la condition), trois fils, Théodebert, Mérouée, & Clovis. Audouère eut encore une fille ; Chilpéric étoit abſent lorſqu'elle naquit ; Frédégonde, une des femmes d'Audouère, lui perſuada de tenir elle-même ſa fille ſur les Fonts, & elle ſe ſervit enſuite de ce prétexte pour la faire répudier, en alléguant l'alliance ſpirituelle qu'Audouère avoit contractée avec Chilpéric ; car, ſelon les idées du temps, on ne pouvoit épouſer l'homme ou la femme dont on avoit tenu les enfans ſur les fonts de Baptême. Ce Prince, qui ſe laiſſoit dès-lors

[f] Geſt. Franc. c. 31.

lors ſéduire par les artifices & les charmes de Frédégonde, prit tous les ſcrupules qu'elle voulut lui donner; il quitta Audouère, & l'enferma dans un Monaſtère au Mans: il ne ſe livra pourtant pas encore entiérement à ſa paſſion pour Frédégonde; il voulut ſuivre l'exemple de Sigebert, & fit demander Galaſonte ou Galſuinde, ſœur aînée de Brunehaut. On ne la lui accorda 566.
pas ſans peine; on prit, pour aſſurer le bonheur de cette Princeſſe, des précautions qui hâtèrent ſa perte: on voulut que Chilpéric jurât ſur les Reliques des Saints, en préſence des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, de n'avoir point d'autre femme que Galaſonte tant qu'elle vivroit.

Greg. Tur. l. 4, c. 28. Geſt. Franc. c. 31. Fredeg. épit. c. 60.

Cependant Frédégonde enchaînoît de plus en plus Chilpéric par des refus perfides: » Je ne puis être » à vous, lui diſoit-elle, tant que » Galaſonte vivra: un ſerment in-

» violable vous unit à elle ſeule, » tant qu'elle reſpire «. Chilpéric entendit trop bien ce que ces refus & ces ſcrupules vouloient dire : on trouva Galaſonte étranglée dans ſon lit, & Frédégonde monta ſur le trône (1).

Les frères de Chilpéric eurent horreur de ce crime ; Brunehaut pourſuivit ardemment la vengeance de la mort de ſa ſœur. Sigebert, gouverné par Brunehaut, comme Chilpéric par Frédégonde, jura une guerre éternelle à Chilpéric ; les in-

(1) L'Abbé Le Gendre, qui ſemble avoir cauſé avec Brunehaut, aſſure qu'elle avoit *du brillant dans la converſation* ; que Galſuinde, ſa ſœur, n'étoit pas, à beaucoup près, auſſi belle, mais qu'elle avoit *une phyſionomie d'eſprit*, *& un air à ſe faire aimer* ; qu'Audouère, première femme de Chilpéric, étoit *une beauté fade* ; il l'appelle : *cette belle ſtatue.* On pourroit à la verité ſavoir ces détails par les Hiſtoriens ; mais ces Hiſtoriens ſont des Chroniqueurs qui ne détaillent & ne peignent rien;

térêts politiques ſecondoient les projets de vengeance; on vouloit punir Chilpéric, parce qu'on vouloit le dépouiller.

Le lot de chacun des frères étoit devenu plus conſidérable. Chérebert, dont Grégoire de Tours ne dit que du mal, dont Fortunat ne dit que du bien, & dont on ne ſait preſque rien, ſinon qu'il fut excommunié par ſon Evêque pour un mariage inceſtueux; Chérebert étoit mort ſans enfans mâles; ſes trois frères avoient partagé ſon Royaume, & même la ville de Paris : chacun d'eux s'étoit engagé, par ſerment, à ne point entrer dans cette Ville ſans l'aveu des deux autres, ſous peine de perdre ſa part & de Paris & du Royaume de Chérebert.

573.

Greg. Tur. l. 6, c. 24.

Sigebert prend les armes; & alors commence la longue & funeſte rivalité de Frédégonde & de Brunehaut, qui produiſit tant de mal-

heurs & de crimes, ſans qu'aucune de ces deux femmes, également habiles & méchantes, ſuccombât jamais ſous les coups de ſa rivale.

Gontran tenoit la balance entre les deux frères & les deux femmes.

Chilpéric eut dans cette guerre tous les revers qu'il méritoit; Théodebert, ſon fils aîné, attaquant des Provinces du partage de Sigebert, fut pris & tué de ſang froid; ſon corps dépouillé reſta ſur le champ de bataille, confondu parmi les morts. Si Chilpéric ſentit vivement cette perte, Frédégonde s'en applaudit en marâtre.

575.

Greg. Tur. l. 4, c. 45, 46. Geſt Franc. c. 32. Fredeg. Epit. c. 71.

Rien n'arrêtoit les ſuccès de Sigebert. Chilpéric, forcé de fuir devant lui, juſqu'à l'extrémité de ſes Etats, va s'enfermer dans Tournai avec ſa femme & ſes enfans : Sigebert entre dans Paris, malgré le traité de partage du Royaume de Chérebert : Brunehaut vient, avec

ſes enfans, y étaler ſon triomphe, y établir ſon trône : » Imprudente, » dit Adrien de Valois, qui ne » voyoit pas qu'elle alloit ſe livrer » entre les mains de ſes ennemis, ſi » le ſort venoit à changer «.

Sigebert, toujours animé par elle, court aſſiéger ſon frère dans Tournai. Saint-Germain, Evêque de Paris, témoin de ces violences, en tombe malade de douleur : il écrit à Brunehaut pour la prier d'inſpirer des ſentimens plus doux à ſon mari, & n'obtient rien. Tournai eſt inveſti ; Chilpéric & Frédégonde n'ont plus de reſſource, ils touchent au moment d'expier la mort de Galaſonte. Au milieu de ces périls ſi preſſans, Frédégonde accouche d'un fils à Tournai : cet enfant ne ſembloit naître que pour tomber entre les mains de ſes ennemis ; Frédégonde ne l'avoit déſiré que pour être mère d'un Roi. Grégoire de Tours L. 4, c. 45.

dit que voyant ſes eſpérances trompées, elle entra dans une ſi violente rage, qu'elle eût tué ſon fils de ſa propre main, ſi Chilpéric ne l'en eût empêchée : elle tourna donc cette rage contre Sigebert. Tous les Neuſtriens reconnoiſſoient l'empire de ce Prince : il va recevoir leurs hommages à Vitry ; mais tandis qu'on l'élève ſur le pavois, deux aſſaſſins, envoyés par Frédégonde, le laiſſent expirant entre les mains de ceux qui le portoient : ils poignardent enſuite, par l'ordre de Frédégonde, Charégiſile, Chambellan de Sigebert. Ce ſecond coup les fait remarquer ; ils ſont maſſacrés ſur le champ ; & leur ſecret eût péri avec eux, ſi Frédégonde ne l'eût publié elle-même, pour faire admirer & redouter les reſſources de ſa politique.

Ce coup hardi produiſit la révolution la plus ſubite : les Auſtraſiens

qui étoient devant Tournai, levèrent le ſiége, & ayant rejoint ceux qui étoient à Vitry, tous ſe retirèrent en déſordre. Chilpéric & Frédégonde les pourſuivent, & ayant ſurpris à Tournai Sigilla, qui avoit été dans la plus grande faveur auprès de Sigebert, ils exercent ſur lui des cruautés dignes d'eux; ils lui font appliquer des fers rouges à toutes les jointures, & le font couper enſuite par morceaux.

Les Neuſtriens rentrent ſous l'obéiſſance de Chilpéric; pluſieurs Auſtraſiens s'y ſoumettent; Brunehaut eſt inveſtie dans Paris, & Childebert ſon fils, âgé de cinq ans, alloit tomber entre les mains des meurtriers de Sigebert, ſans le zele & l'adreſſe du Duc Gombaud, Seigneur Auſtraſien, en qui Brunehaut, dans ce grand revers, mit toute ſa confiance. Il ſauva Childebert, en le deſcendant par-deſſus les murail- Greg. Tur. l. 5, c. 2. Fredeg. Epit. c. 72.

les de la Ville, dans une corbeille, à la faveur de la nuit ; un homme afſidé le reçut au pied de la muraille, & le porta dans Metz, où les Auſtraſiens l'élevèrent ſur le pavois ; ils le mirent ſous la protection de Gontran, Roi de Bourgogne, ſon oncle.

L'évaſion du jeune Childebert enlevoit à Chilpéric & à Frédégonde le fruit de la mort de Sigebert, & leur impoſoit la néceſſité de ménager Brunehaut : on ſe contenta de
576. la reléguer à Rouen, d'où elle ſuſcita bien des affaires à ſes ennemis.

Chilpéric avoit envoyé Mérouée, l'aîné des fils qui lui reſtoient de la Reine Audouère, pour s'emparer du Poitou, qui étoit du partage du jeune Childebert. Mérouée n'ignoroit pas la haine de Frédégonde pour tous les enfans d'Audouère ; il ſavoit tout ce qu'il avoit à craindre d'une femme de ce caractère : il pa-

roît qu'il voulut ſe faire un appui contre elle de tous ceux qui devoïent la haïr : il va donc d'abord à Tours, & au lieu de prendre la route du Poitou, il tourne vers le Mans, où il voit la Reine Audouère ſa mère, qui, depuis ſa répudiation, y étoit renfermée dans un Couvent : il va enſuite à Rouen, où il voit Brunehaut, l'aime, l'épouſe, quoique veuve de Sigebert ſon oncle. Prétextat, Evêque de Rouen, fort attaché aux intérêts de Brunehaut, plus attaché encore à ceux de Mérouée ſon filleul, fit ce mariage, qui paroît avoir été concerté entre Audouère, Mérouée, Prétextat & Brunehaut.

Chilpéric, à cette nouvelle, vole à Rouen, donne des Gardes à Brunehaut, & emmène Mérouée.

Le courroux de Chilpéric eût pu ſe borner à cette expédition, ſi Frédégonde l'eût permis ; mais c'étoit

pour elle une trop belle occaſion de perdre un fils d'Audouère. Divers Seigneurs Auſtraſiens, qui, à la mort de Sigebert, s'étoient donnés à Chilpéric, retournoient tous les jours vers Childebert : Godin, un de ces Seigneurs, voulant y retourner avec un gage qui le rendît important, s'étoit emparé de Soiſſons, où il avoit penſé ſurprendre Frédégonde : mais il avoit été lui-même ſurpris, défait, & tué. Frédégonde, liant habilement cet incident avec celui du mariage de Mérouée, fit enviſager le tout à Chilpéric, comme l'effet d'une conjuration dont elle accuſoit Mérouée & Brunehaut d'être l'ame, & Prétextat d'être un des principaux inſtrumens. Chilpéric, l'exécuteur le plus ſoumis de toutes les volontés de Frédégonde, fit arrêter ſon fils, le força de ſe faire ordonner Prêtre, & l'enferma dans un Monaſtère. Mé-

rouée s'échappa, quelque temps après, de sa prison, & se sauva dans l'église de Saint Martin de Tours.

Brunehaut étoit toujours gardée à Rouen; les Austrasiens la redemandèrent, & Chilpéric la voyoit dans ses Etats avec tant d'inquiétude, qu'il fut charmé de la renvoyer. Mérouée se mit en chemin pour l'aller joindre; mais les Austrasiens refusèrent de le recevoir : il resta errant & caché dans la Champagne, sans asile, sans secours, & sans desseins. Deux 577.
traîtres entreprirent de le livrer à Frédégonde; c'étoient Gilles, Evêque de Reims, & Gontran Bozon, Seigneur Austrasien, qui, dans le temps des succès de Sigebert, dont il étoit un des Généraux, avoit fait tuer Théodebert, frère aîné de Mérouée. Depuis la mort de Sigebert, & le rétablissement des affaires de Chilpéric, il s'étoit réfugié au tombeau de Saint Martin de Tours,

pour échapper au ſupplice que Chilpéric lui deſtinoit : il étoit ſecrètement appuyé par Frédégonde, qui lui ſavoit gré de l'avoir défaite d'un des fils d'Audouère, & qui vouloit ſe ſervir encore de lui pour faire périr Mérouée. Gilles & Gontran Bozon perſuadèrent à Mérouée qu'ils lui feroient livrer la ville de Térouenne. Mérouée, ſur leur parole, s'engagea dans un village où Chilpéric, averti par ces traîtres, vint l'envelopper. Mérouée, ſe voyant près de tomber entre les mains d'une marâtre impitoyable, & d'un père ſur qui la Nature pouvoit moins que Frédégonde, pria Gaïlen, ſon Confident, de le percer de ſon épée ; Gaïlen lui donna cette horrible marque de ſon attachement. Quelques-uns diſent que Frédégonde fit courir ce bruit, mais qu'en effet Mérouée fut maſſacré par ſes ordres ; & l'affreuſe mutilation qu'elle

fit souffrir depuis à Gaïlen, & dont il mourut, ne détruit point cette idée.

Elle avoit fait faire le procès à Prétextat, dans un Concile qui se tenoit à Paris. Chilpéric s'étoit rendu l'accusateur de cet Evêque. Outre le mariage de Mérouée avec Brunehaut, dont il étoit difficile de le disculper, il lui reprochoit encore la conjuration chimérique dont j'ai parlé; il soutenoit que Prétextat avoit fait des largesses au Peuple pour le soulever. Frédégonde produisit, sur cette conjuration, de faux témoins, que Prétextat confondit : mais les Prélats de l'assemblée, séduits ou intimidés par Frédégonde, n'osoient ni condamner ni absoudre Prétextat : Grégoire de Tours fut le seul qui se déclara hautement en sa faveur; on l'écouta en tremblant & sans lui répondre, & les Prélats Courtisans allèrent le

dénoncer à Chilpéric. Frédégonde voulut acheter le ſuffrage de l'Evêque de Tours ; il fut incorruptible : ce qui lui attira dès-lors, & dans la ſuite, diverſes perſécutions. Enfin, des Emiſſaires de Frédégonde inſinuèrent à Prétextat que le Roi vouloit ſeulement éviter la honte du perſonnage de calomniateur, & ſe ménager en public la gloire d'une grande action de clémence ; qu'il falloit donc que Prétextat s'avouât coupable de tous les crimes que le Roi lui imputoit, & qu'il lui en demandât pardon ; qu'à ce prix il devoit être ſûr, non ſeulement de ſa grace, mais encore de toute la faveur du Roi. Prétextat eut la foibleſſe de les croire ; & au milieu de l'aſſemblée des Evêques, ſe jetant aux genoux du Roi, il avoua qu'il avoit attenté à ſa vie, & corrompu la fidélité de ſes Sujets. Sur cet aveu, Chilpéric, au lieu de pro-

noncer ſa grace, demande juſtice aux Evêques. Il n'étoit plus poſſible d'abſoudre un accuſé convaincu par ſa propre bouche. Prétextat fut relégué dans une Iſle du Cotentin; & Mélance ſon ennemi, vendu aux fureurs de Frédégonde, fut mis à ſa place ſur le ſiége de Rouen.

Il reſtoit encore à Chilpéric un fils de la Reine Audouère; c'étoit Clovis. Il en avoit auſſi trois de Frédégonde, Samſon, Clodebert, & Dagobert; une maladie peſtilen- 579.
tielle qui ravageoit alors la France, les emporta tous les trois. Frédé- 580.
gonde, outrée de douleur, jalouſe que Chilpéric eût encore un fils, tandis qu'elle perdoit tous les ſiens, alarmée d'ailleurs de quelques menaces imprudentes qui étoient échappées au jeune Clovis, réſolut de le perdre. Ce Prince aimoit une des filles de la ſuite de Frédégonde; Frédégonde ſe fit rapporter que la

mère de cette fille étoit Sorcière, & qu'à l'aide de ses maléfices, Clovis avoit fait périr les trois jeunes Princes. Sur ce rapport, elle fit arrêter cette malheureuse fille, la fit attacher à un poteau devant l'appartement de Clovis, & fouetter cruellement en sa présence; elle fit appliquer la mère à la question, & la lui fit donner si rigoureuse, qu'il fallut bien qu'elle chargeât Clovis de tout ce qu'on vouloit lui imputer. Frédégonde demanda vengeance à Chilpéric, qui, ne sachant pas lui résister, lui abandonna son fils unique; elle le fit arrêter, & après l'avoir accablé d'ignominie, elle l'envoya enchaîné à Noisy-sur-Marne, où on le trouva mort d'un coup de couteau dans le flanc; en même temps la Reine Audouère, sa mère, fut étranglée dans son Couvent; Basiné, sœur de Clovis, fut déshonorée par les Satellites du Roi

Greg. Tur. toto lib. 5.

ſon père, qui l'enfermèrent enſuite dans un Couvent à Poitiers. Les Romains, avant d'envoyer une vierge au ſupplice, lui faiſoient ravir ſa virginité par le Bourreau (1); c'étoit une horreur, & elle faiſoit partie du ſupplice, mais du moins c'étoit une eſpèce d'hommage rendu à la virginité. On ne voit pas bien pourquoi il falloit ôter la virginité à une fille pour en faire une Religieuſe; mais il ne s'agit pas de raiſonner ſur ces atrocités, il ſuffit de les expoſer : mille autres cruautés furent exercées ſur les amis de Clovis. Cette femme, à qui les tor-

(1) L'exemple de la fille de Séjan eſt connu. Cette malheureuſe enfant n'avoit mérité ni d'être déshonorée, ni d'être égorgée. Ce n'étoit pas ſa faute, ſi elle avoit reçu la naiſſance d'un homme, qui, après avoir été dans la plus grande faveur, étoit tombé dans la diſgrace. En combien de manières l'humanité a été outragée, quelquefois même par les Loix !

tures avoient arraché une accusation calomnieuse contre lui, n'en fut pas moins brûlée vive.

Frédégonde eut un autre fils, nommé Thierry; elle le perdit encore, & encore, à ce qu'elle crut ou feignit de croire, par des sortiléges: il en couta la vie à plusieurs femmes, dont quelques-unes furent brûlées, d'autres noyées; quelques autres, par une barbarie digne de ce temps-là, & digne de Frédégonde, furent rouées (1).

584. Il naquit enfin un dernier fils à Frédégonde, & ce fils vécut; c'étoit Clotaire; il devoit un jour réparer les crimes de Chilpéric & de Frédégonde, & punir ceux de Brunehaut.

Chilpéric, lorsque sa mesure fut comblée, selon l'expression de Mé-

(1) *Alias rotis ossibus confractis innectit.* Greg. Tur. lib. 6, c. 35.

żerai, fut assassiné à Chelles, en revenant de la chasse. Frédégaire attribue sa mort à Brunehaut, dont cette mort relevoit les affaires; l'Auteur des Gestes, Adon, Réginon, Aimoin, en accusent Frédégonde elle-même, qui, par un mot imprudent, lui avoit révélé par hasard son intrigue avec Landry, & qui avoit tout à craindre pour son amant & pour elle-même, si elle ne prévenoit les effets de la jalousie de Chilpéric.

Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde (tant sa personne étoit haïe), seroit resté sur la place, si Malulfe, Evêque de Senlis, d'ailleurs mécontent de lui, n'eût pris soin, par décence, de le transporter à Paris. Chilpéric est appelé, par Grégoire de Tours, *le Néron & l'Hérode* de la France; il se piquoit à la fois d'irréligion & de Théologie, & il n'avoit que de la superstition; les Prêtres étoient

Greg. Tur. l. 6, c. 46.

l'objet éternel de ſes railleries, & on le faiſoit trembler au nom de Saint Martin. Pour terminer les diſputes de l'Arianiſme, il fit un Edit, par lequel il défendoit d'admettre aucune diſtinction de perſonnes dans la Trinité; & ce ne fut pas à titre d'incrédule qu'il fit cet Edit, mais à titre de Théologien. Salvius, Evêque d'Alby, & Grégoire de Tours, qu'il conſulta, l'avertirent que c'étoit renouveler l'erreur de Sabellius; il dit qu'il conſulteroit des gens plus habiles qu'eux: & Grégoire de Tours lui répondit avec franchiſe, qu'il ne trouveroit que des inſenſés qui fuſſent de ſon avis. Voilà ſa Théologie. Quant à ſa ſuperſtition, en voici des traits.

Il avoit fait avec ſes frères un traité, par lequel il s'engageoit à ne point venir à Paris; il avoit juré par Saint Polyeucte, Saint Hilaire

& Saint Martin, & s'étoit ſoumis aux malédictions les plus terribles en cas d'infidélité. Il vint à Paris cependant ; mais il prit la précaution de faire porter devant lui en proceſſion beaucoup de Reliques, pour oppoſer aux trois Saints, par leſquels il avoit juré, un plus grand nombre de Saints, qu'il croyoit avoir mis par-là dans ſes intérêts.

Il vouloit enlever de l'aſile de Saint Martin de Tours, ſon fils Mérouée qui s'y étoit réfugié ; il écrivit à Saint Martin pour en obtenir la permiſſion ; la lettre fut dépoſée ſur le tombeau de Saint Martin, avec un morceau de papier blanc, qu'on eut ſoin d'y ajouter, pour que le Saint n'eût qu'à écrire ſa réponſe. Un Hiſtorien grave aſſure que le Saint n'en fit point. De ſon côté, Mérouée conſulta Saint Martin par l'ouverture des Livres Saints ; toutes les réponſes furent ſiniſtres : auſſi

Mérouée périt-il. Voilà les lumières des ſiècles où on ne ſait que faire la guerre. A la vérité, la dévotion de Louis XI, dans un ſiècle plus avancé, ne fut pas plus éclairée, & ce Prince eut pluſieurs traits de conformité avec Chilpéric.

Chilpéric ſe piquoit encore d'être Grammairien & Bel-Eſprit; il faiſoit des Vers dont on ſe moquoit, même à ſa Cour; il fit un Edit (car il en faiſoit volontiers) pour introduire dans l'Alphabet les lettres doubles des Grecs, & ces lettres ne furent point introduites dans l'Alphabet.

Gontran, Roi de Bourgogne, pendant le règne de Chilpéric ſon frère, s'étoit déclaré le protecteur du jeune Childebert ſon neveu; & ſe voyant ſans enfans mâles, il l'avoit déſigné ſolennellement ſon ſucceſſeur. Les ſentimens & la conduite de Brunehaut, à l'égard de

Gontran, furent toujours aſſez équivoques : d'un côté, elle ſentoit que la protection de ce Roi lui étoit néceſſaire contre Chilpéric & Frédégonde : de l'autre, elle craignoit l'aſcendant que ces titres de protecteur & de bienfaiteur pouvoient faire prendre à ce Prince ſur l'eſprit de Childebert, & l'autorité qu'il pouvoit s'arroger dans le gouvernement des affaires d'Auſtraſie. Elle étoit jalouſe à l'excès de cette autorité : l'uſage qu'elle en faiſoit, ſoulevoit contre elle de jour en jour tous les Grands d'Auſtraſie. Dans le choc de toutes ces cabales, on parvint quelquefois à diviſer Gontran & Childebert ; tantôt Childebert & Chilpéric ſe réuniſſoient contre Gontran ; tantôt Gontran paroiſſoit prêt à s'unir avec Chilpéric contre Childebert : mais un penchant plus décidé le ramenoit toujours vers Childebert, auquel il deſ-

tinoit ſa ſucceſſion. Ils étoient unis contre Chilpéric, lorſque ce Prince mourut : Frédégonde fut alors à peu près dans le même embarras où Brunehaut s'étoit trouvée à la mort de Sigebert. Childebert étoit à Meaux : Frédégonde s'enfuit de Chelles, & ſe ſauva dans l'Egliſe de Paris : elle n'avoit pas de meilleur parti à prendre que celui de ſe mettre, avec ſon fils, ſous la protection de Gontran, comme avoit fait Brunehaut. Gontran envoya Frédégonde au Vaudreuil, près de Rouen, où elle ſe trouva plus en ſûreté ; il promit de tenir ſur les Fonts Clotaire, ſon fils, âgé de quatre mois, & le fit reconnoître pour Roi par les Sujets de Chilpéric.

Greg. Tur. toto lib. 7.

Cette conduite de Gontran donna de l'inquiétude à Brunehaut & à Childebert ; ils envoyèrent des Ambaſſadeurs à Gontran, pour le prier de remettre Frédégonde entre leurs mains,

mains, afin qu'elle fût livrée au ſupplice que méritoient ſes crimes. Gontran ne put y conſentir; ſur ſon refus, d'autres Ambaſſadeurs d'Auſtraſie vinrent lui redemander des places qui appartenoient, diſoient-ils, à Childebert. Gontran refuſa de les rendre. *Vous nous refuſez*, lui répondit inſolemment un des Ambaſſadeurs, *eh bien, la hache qui a abattu les têtes de vos frères, n'eſt pas perdue.*

Gontran, toujours placé ainſi pendant le reſte de ſon règne, entre Frédégonde & Brunehaut, & ne pouvant ſe réſoudre à ſacrifier ni l'une ni l'autre, les eut toutes deux pour ennemies; il ne dut la conſervation d'une vie toujours menacée, qu'aux précautions qu'il prit contre les aſſaſſins, en faiſant redoubler ſa garde, & qu'à la précaution plus ſûre encore, d'intéreſſer tous ſes Sujets à la durée de ſon rè-

gne, par un gouvernement ſage & doux. Brunehaut ne ſongeoit qu'à lui ſuſciter des affaires, afin qu'il ſe mêlât moins de celles d'Auſtraſie. Frédégonde étoit moins touchée de ſes bienfaits, qu'irritée de la réforme qu'il faiſoit des abus qu'elle avoit introduits ſous Chilpéric, & ſurtout de ce qu'il avoit rétabli Prétextat dans ſon Siège; elle s'en ven-
586. gea d'abord ſur Prétextat, qu'elle ne craignit point de faire aſſaſſiner dans ſon égliſe aux pieds de l'Autel.
Greg. l. 8, c. 31. Un Seigneur Auſtraſien, qui déteſtoit le crime, ne put contenir ſon zèle, & alla l'accabler chez elle des plus violens reproches : elle parut les recevoir avec douceur; elle témoigna du repentir, retint ce Seigneur à dîner, & l'empoiſonna. Elle livra enſuite au neveu de Prétextat l'aſſaſſin dont elle s'étoit ſervie pour tuer cet Evêque, mais elle ne le livra qu'après être convenue avec

le neveu de Prétextat, qu'il l'empêcheroit de parler, en ſe défaiſant de lui : en effet, lorſque cet aſſaſſin voulut nommer Frédégonde & Mélance, le neveu de Prétextat ſe hâta de le mettre en pièces à coups de hache. Frédégonde, ſachant que Gontran vouloit pourſuivre la vengeance de la mort de Prétextat, tâcha de le prévenir; il n'y avoit preſque point de jour qu'elle ne tendît quelque piège à Gontran, qu'elle n'envoyât contre lui quelque aſſaſſin; elle paſſa tout le reſte de ſa vie à aiguiſer le fer, à préparer le poiſon contre Gontran, contre Brunehaut, contre Childebert, contre Théodebert fils de Childebert, enfin contre tous ſes ennemis : elle fomenta, par mille intrigues, les troubles que l'irrégularité de l'adminiſtration de Brunehaut faiſoient naître en Auſtraſie. Ces complots continuellement découverts, fai-

Greg. Tur. Fredegar. & alii paſſim.

ſoient place preſque ſans interruption, à de nouveaux complots ; elle envoyoit de tous côtés des aſſaſſins, qu'elle puniſſoit enſuite ou de lui avoir obéi ou d'avoir manqué leur coup : jamais le crime n'avoit été ſi inſolent, ſi actif, ſi intrépide.

Un aventurier, nommé Gondebaud, qui ſe diſoit fils du Roi Clotaire I[er], & que Gontran diſoit fils d'un homme qui avoit été Meûnier & Cardeur de laine, avoit prétendu, dès le temps de Chilpéric, demander un partage à ſes frères, qui avoient rejeté ſa demande avec mépris. Quand il vit le Royaume en proie aux factions, l'Auſtraſie & la Neuſtrie gouvernées par deux femmes, ſous le nom de deux enfans, le Roi de Bourgogne fort embarraſſé à défendre ſa vie contre deux monſtres, qu'il n'avoit pu ni apprivoiſer par ſes bienfaits, ni dompter par ſes armes, tous les Seigneurs des

différens Etats prenant parti dans ces troubles au gré de leurs passions, il crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits prétendus. Quelques 585.
factieux l'élevèrent sur le pavois à Brive-la-Gaillarde : cette entreprise paroissoit intéresser également les trois Princes ; cependant, non seulement Childebert & Clotaire ne se joignirent point à Gontran, dans les Provinces duquel Gondebaud faisoit principalement son irruption, mais encore Frédégonde & Brunehaut, désirant également de secouer le joug de Gontran, firent des avances à Gondebaud, & conspirèrent avec lui contre Gontran. Ce Prince eut lieu de soupçonner Brunehaut d'avoir envoyé des Ambassadeurs & des présens à Gondebaud, & d'avoir voulu l'épouser ; & lorsque Gondebaud, après quelques succès stériles, eut été tué par ceux mêmes qui l'avoient fait Roi, Gontran eut des

avis que Brunehaut avoit auſſi fait faire là même propoſition au fils de Gondebaud. C'eſt ainſi que cette femme artificieuſe, laſſe d'un bienfaiteur importun, & craignant ſon propre fils même, qui, avançant en âge, pouvoit lui ôter les rênes du Gouvernement, cherchoit à prolonger ſon empire, en lui oppoſant un homme dont elle auroit réaliſé les chimériques prétentions, qui auroit été tout par elle, & qu'elle auroit replongé dans le néant quand elle auroit voulu. Frédégonde avoit eu la même politique, & il ſeroit étonnant qu'elle ne l'eût pas eue; elle avoit auſſi fait des avances à Gondebaud : M. de Valois croit qu'elle avoit auſſi deſſein de l'épouſer; mais un outrage qu'elle reçut des partiſans de Gondebaud, la détacha du parti.

Rigonte, fille de Frédégonde, alloit en Eſpagne épouſer Récarède,

fils de Leuvigilde Roi des Visigoths : Didier, Duc de Toulouse, un des Chefs du parti de Gondebaud, arrêta Rigonte, mit en fuite ceux qui l'accompagnoient, & pilla ses trésors. Frédégonde reçut cette nouvelle ; celui qui la lui porta, éprouva que la douleur, dans cette ame féroce, devenoit toujours fureur ; elle le traita indignement, ainsi que tous ceux qui avoient abandonné Rigonte. Cependant on lui rendit sa fille, pour le malheur de toutes deux : Frédégonde l'aimoit d'abord, car ce monstre paroît avoir connu quelquefois les sentimens de la Nature ; Rigonte la détestoit, la méprisoit, lui reprochoit continuellement la bassesse de sa naissance. La tendresse de Frédégonde se lassa enfin, & fit place à la haine ; l'antipathie devint réciproque ; Grégoire de Tours dit qu'elles se battoient souvent : Frédégonde attenta même à la vie

Greg. l. 7, c. 15.

de ſa fille ; elle feignit un jour de vouloir lui donner ce qui reſtoit des tréſors de ſon père, & au moment où Rigonte avoit la tête avancée dans un des coffres qui les contenoit, Frédégonde referma le coffre en lui preſſant la tête avec violence, pour l'étouffer ; des Domeſtiques accourant aux cris que pouſſoit une femme préſente à ce ſpectacle, ſauvèrent Rigonte.

Malgré tant de crimes, ſoit que Frédégonde connût mieux que Brunehaut l'art de gouverner, ſoit qu'elle inſpirât plus de terreur, on ne vit jamais s'élever dans l'intérieur de ſon Royaume, des orages pareils à ceux qui agitèrent l'Auſtraſie ſous l'adminiſtration de Brunehaut. Dès les premières années de cette adminiſtration, on voit les plus grands Seigneurs d'Auſtraſie, le Duc Rauchin, Gontran Boſon, Gilles Evêque de Reims, & ſur-tout Urſion

& Bertefrède, ſoulevés contre elle, s'armer pour accabler Loup, Duc de Champagne, qui étoit devenu leur ennemi par ſon attachement inviolable à Brunehaut & à Childebert : il eſt vrai que cette révolte ſervit à mettre dans un beau jour le courage de Brunehaut. Les forces des rebelles étoient très-ſupérieures à celles du Duc de Champagne, & celui-ci alloit infailliblement ſuccomber; Brunehaut ſe préſente tout-à-coup entre les deux armées, &, par les inſtances les plus preſſantes, déſarme, pour le moment, la fureur d'Urſion & de Bertefrède, qui commandoient les rebelles. Elle ne parut point intimidée des menaces inſolentes d'Urſion, qui, ſans vouloir l'entendre, crioit arrogamment : » Qu'on faſſe retirer cette femme, » ou nous l'écraſerons ſous les pieds » de nos chevaux; qu'il lui ſuffiſe » d'avoir régné ſous le nom de ſon

Greg. l. 6, cap. 4.

» mari, ſans prétendre régner en-
» core ſous le nom de ſon fils; c'eſt
» par nos forces, non par celles de
» cette femme, que ce Royaume eſt
» défendu & qu'il ſe conſerve «.

Un emportement ſi brutal contre la mère du Roi, annonce de violens ſujets de mécontentement; il ne fit qu'augmenter, dans la ſuite, par quelques actes de rigueur & de perfidie que Brunehaut fit exercer
586. ſur les mécontens. Childebert, par ſon conſeil, invite le Duc Magnoalde à venir dans ſon Palais voir un combat de bêtes; Magnoalde
Greg. l. 8, c. 36. vient, & il eſt aſſaſſiné; Gontran Boſon eſt arrêté: Rauchin, Urſion, Bertefrède prennent l'alarme, &, de concert avec Frédégonde, forment le projet de tuer Childebert, de s'emparer de Théodebert ſon fils, & d'éloigner Brunehaut des affaires.
587. Le complot eſt découvert; Childebert mande le Duc Rauchin, ſous

prétexte de lui communiquer quelque ſecret ; il lui prodigue les marques de confiance les plus fortes ; Rauchin ſort content, & ſe croit en faveur; des Gardes, placés le long de l'eſcalier, ſe jettent ſur lui & l'aſſomment ; le Roi s'empare de tous ſes biens. Urſion & Bertefrède ſe retirent dans une égliſe ; l'aſile eſt violé, ils ſont maſſacrés. Gontran Boſon du moins fut jugé & condamné à mort juridiquement ; Ageric, Evêque de Verdun, ſon ami, ſur la parole duquel il s'étoit préſenté, en mourut de douleur. L'Evêque de Reims fut jugé auſſi, & dépoſé. Gontran Boſon & Gilles méritoient leur ſort par leurs infidélités & leurs trahiſons, & voilà pourquoi ils furent livrés à la Juſtice ; il étoit difficile de convaincre les autres, on les aſſaſſina. Tant de coups d'autorité, parmi leſquels il y en avoit beaucoup d'illégitimes & de criminels, firent de

plus en plus déteſter le Gouvernement de Brunehaut.

592, ou 593. Gontran mourut réconcilié avec Childebert, auquel il avoit appris enfin à ſe défier de ſa mère; Childebert fut ſon héritier, & joignit le Royaume de Bourgogne à celui d'Auſtraſie.

» Gontran, dit l'Abbé Le Gendre, » étoit dévot, à la liberté près qu'il » ſe donnoit d'entretenir autant de » femmes qu'il vouloit «. Avec cette liberté, il auroit dû mieux choiſir celles qu'il honoroit du nom d'épouſes & de Reines. Il épouſa d'abord la ſervante d'un de ſes domeſtiques, enſuite une fille d'un rang plus convenable, qu'il répudia bientôt, parce que, diſoit-il, ſa mère étoit décriée pour les mœurs. Il épouſa depuis une Femme de chambre, qui eut le titre de Reine. Celle-ci, déſeſpérée de mourir à trente-deux ans d'une maladie que ſes Médecins

ne purent guérir, pria Gontran de les faire mourir ; ce qui fut religieusement exécuté, comme dernière volonté d'une Reine mourante.

On ne peut le disculper encore d'avoir ordonné le combat judiciaire entre deux de ses Officiers, pour un taureau sauvage tué dans ses forêts : l'accusateur fut blessé mortellement ; mais le champion de l'accusé, voulant désarmer son ennemi, se perça lui-même, & mourut sur la place. C'étoient trop de morts pour un animal tué ; nul intérêt de chasse ne pouvoit mériter un pareil sacrifice. Gontran ne fut pas encore satisfait ; il jugea que la mort du champion de l'accusé, quoiqu'arrivée par hasard, & en quelque sorte hors du combat, étoit une conviction du crime, & il fit lapider l'accusé, vieillard infirme, qui, par cette raison, n'avoit pu combattre en personne.

Gontran a été mis au nombre des Saints, & c'eſt en effet un des moins mauvais Rois de la première Race. Ce fut auſſi celui qui fit le moins la guerre.

Dans un Concile qu'il prit ſoin d'aſſembler à Mâcon, on débattit fortement la queſtion : *Si la femme peut être compriſe ſous la dénomination d'homme.* On ſe rendit enfin à l'autorité de la Geneſe, qui dit expreſſément : *Il le créa mâle & femelle.*

595. Childebert mourut deux ans après Gontran, lorſqu'il ſembloit vouloir gouverner ſans Brunehaut : Faileube ſa femme, qui eût pu avoir la tutele de ſes enfans, & en exclure Brunehaut, mourut auſſi preſque en même temps. On a dit qu'ils étoient morts de poiſon, & on a ſoupçonné Frédégonde, mais plus encore Brunehaut elle-même, qui n'avoit plus que ce moyen de conſerver l'autorité.

597. Enfin Frédégonde mourut, & Brunehaut, ſe voyant délivrée à la

fois d'un Prince qui vouloit la tenir ſous ſa tutele, d'un fils qui vouloit s'échapper de la ſienne, & d'une rivale dont la haine induſtrieuſe & terrible l'obligeoit de veiller ſans ceſſe ſur elle-même, ne mit plus de bornes à la licence de ſon gouvernement, ni à l'emportement de ſes paſſions.

Théodebert & Théodoric, ſes petits-fils, partagèrent les Etats de Childebert leur père. Théodebert eut l'Auſtraſie, Théodoric la Bourgogne.

Frédégonde avoit laiſſé à Clotaire le Royaume de Neuſtrie, riche, puiſſant, & en état de ſe défendre contre les deux Royaumes ennemis.

Brunehaut gouvernoit ces deux Royaumes ſous le nom de ſes deux petits-fils; mais elle demeuroit en Auſtraſie, à la Cour de Théodebert, l'aîné de ces deux Princes, où elle pourſuivoit le cours de ſes violences. Wintrion, Duc de Champagne,

fut la dernière victime qu'on lui laissa immoler à son avarice en Austrasie; tous les Grands de ce pays se soulevant à la fois contre elle, obligèrent son petit-fils de l'abandonner : cette révolution universelle, cette réunion de tous les Chefs de la Nation contre Brunehaut, prouvent que les révoltes qu'on a vues précédemment, n'étoient pas dépourvues de motifs plausibles. Brunehaut fut donc honteusement chassée d'Austrasie, & conduite sur la frontière, où ayant été laissée seule, elle fut rencontrée dans la campagne d'Arcis-sur-Aube, par un homme à qui elle se fit connoître, & qu'elle pria de la mener vers Théodoric son autre petit fils; cet homme obéit, & eut depuis, pour récompense, l'évêché d'Auxerre.

Fredeg. Chron. c. 18.

599.

Brunehaut fut très-bien reçue de Théodoric; elle eut bientôt l'adresse de se rendre aussi puissante en Bourgogne, qu'elle l'avoit été en Auf-

trasie ; mais elle eut la mal-adresse d'y être aussi violente, aussi avide, aussi déréglée dans sa conduite. Pour s'assurer un empire éternel sur l'esprit & sur les Etats de Théodoric, elle s'attacha toujours à le rendre incapable de gouverner ; elle eut soin de l'environner de concubines & de filles infames ; elle l'empêcha toujours de prendre une femme légitime, qui eût pu devenir pour elle une rivale de crédit & d'autorité (car on savoit dès-lors tous ces secrets du Machiavellisme) : pour l'apprivoiser plus aisément avec le vice, elle lui en donna l'exemple ; elle se prostituoit aux jeunes gens de la Cour, sa puissance suppléant, pour les attirer, à ce que l'âge avoit pu lui ôter d'agrémens.

S. Didier, Evêque de Vienne, ayant cru devoir lui faire quelques remontrances sur les désordres de sa vie, elle le fit déposer & condamner

Adon. in Martyr. S. Desid.

602.

à l'exil, par une aſſemblée de Pré-
Fredeg. Chron. c. 31. lats vendus à ſes caprices; mais le vœu unanime des Evêques ayant obtenu, quelques années après, le rappel de S. Didier, & ce ſaint Prélat montrant toujours la même fer-
605. meté, elle le fit lapider.

Jonas, in vitâ S. Colomb. S. Colomban, Fondateur de l'Abbaye de Luxeuil en Franche-Comté, ayant voulu exhorter Théodoric à prendre une femme légitime, & ayant commencé à le perſuader, elle
606. le chaſſa des Etats de ce Prince.

Son ambition & ſon avidité rendant toujours coupables à ſes yeux les hommes riches & puiſſans, elle cherchoit à les perdre & à les dé-
Fredegar. Aimoin, l. 3, c. 89. pouiller; elle fit tuer Egila, Patrice de Bourgogne, ſans qu'il fût coupable d'aucun crime, & uniquement pour s'enrichir de ſa dépouille.

Elle préféroit à tous ſes autres amans, un jeune Romain ou Gaulois, nommé Protade. Pour lui

procurer la dignité de Maire du Palais, dont Bertoald étoit revêtu, elle fit expoſer Bertoald à la guerre, à des périls auxquels il étoit impoſſible qu'il échappât, & Protade eut ſa place.

Les enfans de Childebert, depuis qu'ils étoient montés ſur le trône, avoient preſque toujours été en guerre contre Clotaire : ce Prince les avoit vaincus à la bataille de Leucofao, où l'on avoit vu trois Rois, l'un âgé de douze ans (1), les autres de dix (2) & de neuf (3), commander en perſonne leurs armées ; depuis, il avoit été moins heureux contre eux ; il avoit été battu par Théodoric dans un combat près d'Etampes, où Bertoald avoit été tué, mais où Clotaire

(1) Clotaire.

(2) Théodebert.

(3) Théodoric.

avoit été mis en fuite, & où Mérouée son fils avoit été fait prisonnier; Théodoric entra triomphant dans Paris; ensuite Théodebert & Théodoric firent la paix avec Clotaire, pour se détruire l'un l'autre.

Ils y étoient excités par Brunehaut, qui ne pouvoit pardonner à Théodebert l'affront qu'il lui avoit fait de consentir à son expulsion de l'Austrasie; elle ne cessoit d'animer Théodoric contre lui: » Que ne re» demandez-vous à Théodebert, di» soit-elle, les trésors de votre père, » dont il s'est emparé? Vous savez » qu'il n'est point votre frère, & que » c'est le fils d'un Jardinier «. Théodoric sentoit sa cupidité s'enflammer par ce discours: Protade appuie Brunehaut, & par leurs instigations la guerre est résolue. Les armées étant en présence, & prêtes d'en venir aux mains, les Chefs de l'armée de Théodoric eurent horreur

de voir une aïeule animer ſes petits-fils à s'égorger l'un l'autre : ils reſpectèrent en elle ce titre d'aïeule de leur Maître, qu'elle oublioit ; mais ils tournèrent tout leur reſſentiment contre Protade, auteur, ou du moins fauteur de ces mauvais conſeils. Le deſpotiſme avide & inſolent de ce Miniſtre avoit, depuis long-temps, ulcéré contre lui tous les cœurs.

Un cri unanime s'élève dans le camp : *Il vaut mieux ſacrifier un ſeul homme, que de mettre toute l'armée en danger.* Le Roi envoie Uncilène pour appaiſer le tumulte : Uncilène, ennemi ſecret de Protade, déguiſant ſes ordres, annonce que le Roi l'envoie pour déclarer qu'il conſent à la mort de Protade, & ce Miniſtre eſt tué dans la tente du Roi ; la paix ſe fit pour lors entre les deux frères.

Brunehaut montra bien l'intérêt qu'elle prenoit à Protade, par la

vengeance qu'elle exerça ſur les principaux auteurs de ſa mort. Uncilène, dépouillé de tous ſes biens, & cruellement mutilé, mourut dans la misère & dans les douleurs ; le Patrice Wulfe, qui étoit à la tête des ennemis de Protade, fut tué. Brunehaut ne put ſouffrir que la paix durât long-temps entre ſes petits-fils ; ils reprirent les armes : le ſort fut favorable à Théodoric ; il défit Théodebert dans deux grandes batailles, l'une auprès d'Andelau, l'autre à Tolbiac, dans l'endroit même où Clovis avoit vaincu les Allemands. Théodoric pourſuivit Théodebert juſqu'à Cologne : le malheureux Théodebert y fut pris, & périt, ou par la main de Théodoric, ou par celle des habitans de Cologne, qui ne purent éviter qu'à ce prix le ravage de leurs terres.

Fredeg. c. 38.

609.

612.

Un trait paroît peindre Théode-

bert ; il avoit épousé, sans doute par quelque intrigue de Brunehaut son aïeule, une Bilichilde qui avoit été esclave de Brunehaut ; il s'en dégoûta, & devint amoureux d'une autre femme, nommée Theudichilde, qu'il voulut épouser ; il pouvoit ou répudier la première, ou avoir deux femmes à la fois, comme plusieurs Rois de sa Race ; le barbare aima mieux poignarder Bilichilde de sa main.

A la mort de Théodebert, les fils qu'il laissoit, tous dans l'enfance, furent égorgés, ou de la main de Théodoric, ou de la propre main de Brunehaut ; un d'entre eux, à peine sorti des eaux du baptême, eut la tête écrasée contre une pierre.

Théodoric devint amoureux d'une fille de Théodebert, qui étoit sa prisonnière, & voulut l'épouser ; Brunehaut, qui ne vouloit point souffrir qu'il se mariât, lui repré-

ſenta, pour l'en détourner, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouſer ſa nièce (quoiqu'elle-même eût épouſé ſon neveu). Théodoric, déteſtant alors les crimes qu'elle lui avoit fait commettre, s'écria, plein d'indignation : *Méchante femme, horreur de Dieu & des hommes, ne m'avois-tu pas dit qu'il n'étoit pas mon frère ? Tu m'as donc rendu fratricide ?* Alors mettant l'épée à la main, il l'auroit percée, ſi on ne l'eût dérobée à ſa fureur.

L'Auteur des Geſtes, c. 39. Adon, dans ſa Chroniq. Aimoin, l. 3, c. 100.

La mort de Théodoric ſuivit de près cet emportement, & le plus grand nombre des Auteurs dit ſans détour qu'il fut empoiſonné par Brunehaut, parce qu'il commençoit à la connoître.

Pendant que Brunehaut commettoit ou faiſoit commettre tous ces crimes, Clotaire II, Prince habile, ſongeoit à en recueillir le fruit. Théodoric, peu de temps avant ſa mort,

Fredeg.

mort, lui avoit fourni un prétexte plausible de reprendre les armes en lui faisant quelque querelle sur les limites fixées par les traités. Brunehaut espéroit régner encore en Austrasie & en Bourgogne, sous le nom de ses arrière-petits-fils, enfans de Théodoric ; ils étoient au nombre de quatre, tous nés de concubines ; mais l'exemple de Thierry, fils aîné de Clovis, qui avoit eu sa part du Royaume de son père, quoiqu'il fût né d'une concubine, & beaucoup d'autres exemples pareils, leur étoient favorables. Ces quatre enfans se nommoient Sigebert, Childebert, Corbe, Mérouée (1). Brunehaut destinoit l'Austrasie à Sigebert, l'aîné, âgé de douze ans, & la Bourgogne à Childebert, âgé de dix ; mais les Seigneurs Austrasiens

Chron. c. 40, 41, 42.

(1) Il y en avoit deux autres, mais l'Histoire n'a pas conservé leurs noms.

& Bourguignons, las du joug de Brunehaut, traitèrent avec Clotaire, dont le Gouvernement juſte & modéré invitoit les Peuples à le reconnoître. Brunehaut voulut tenter le ſort des armes ; l'armée de Clotaire, & celle des quatre fils de Théodoric, ſe rencontrèrent ſur les bords de la Saône ; celle des enfans de Théodoric étoit ſecrètement vendue à Clotaire ; & au lieu de combattre, elle lui livra les Princes. Childebert ſeul échappa ; on n'a jamais ſu ce qu'il étoit devenu.

A l'égard de ſes frères, l'opinion la plus commune eſt que Clotaire fit périr Sigebert & Corbe, & n'épargna que Mérouée, parce qu'il l'avoit tenu ſur les fonts.

Brunehaut, qui voyoit approcher le terme que le Ciel avoit marqué à ſes crimes, s'étoit enfermée dans le château d'Urbe, au pays des Transjurains ; elle y fut priſe & menée à Clotaire.

Auſtraſiens, Bourguignons, Neuſtriens, tous les François étoient aſſemblés autour de Clotaire, qui leur demanda juſtice de cette femme, oubliant que ſa propre mère Frédégonde en avoit bien commis d'auſſi nombreux & d'auſſi atroces. 613.

Sur l'accuſation de Clotaire, tous les François s'écrièrent d'une voix unanime, que Brunehaut méritoit les plus rigoureux tourmens ; ce fut-là ſon arrêt, il fut exécuté ; elle fut livrée pendant trois jours aux tortures, promenée enſuite dans tout le camp ſur un chameau, enfin attachée à la queue d'un cheval fougueux, ou, ſelon quelques Auteurs, tirée à quatre chevaux : les reſtes ſanglans & déchirés de ſon cadavre furent jetés au feu.

Fredeg. Sigebert de Gemblours. Aimoin. appendix ad Chronic. Marii Jonas. Adon. Reginon.

Ainſi fut traitée, à près de quatre-vingts ans, une Reine, fille & mère de tant de Rois ; mais auſſi une femme meurtrière, & empoiſon-

neuſe de ſes propres enfans ; des Auteurs l'ont nommée la *Jéſabel* & l'*Athalie* de ſon ſiècle. L'Auteur des Geſtes des François prétend qu'elle ne déſeſpéroit pas de ſéduire Clotaire, qui, pour l'engager à ſe remettre en ſa puiſſance, lui avoit fait parler de mariage ; il ajoute qu'elle parut devant Clotaire, pompeuſement parée, comme Jéſabel devant Jéhu, & avec le même ſuccès. Son ſupplice fut affreux, ſi l'on conſidère ſon rang, ſon ſexe & ſon âge ; il fut juſte, ſi l'on conſidère ſes crimes.

L'Hiſtoire de la première Race de nos Rois ne préſente rien de plus frappant, que les fureurs & les crimes de Frédégonde & de Brunehaut. Ces deux femmes, ſi implacables dans leurs haines, ſi terribles dans leurs vengeances, ſi impétueuſes dans toutes leurs paſſions, ſi jalouſes de l'autorité, ſi peu ſcrupu-

leuſes ſur les moyens de l'acquérir & de la conſerver, étonnèrent, à force de cruautés, même leur ſiècle barbare. L'une, avec une plus inſolente audace, employant preſque publiquement contre tous ſes ennemis le fer & le poiſon, parut outrager l'humanité en général par un plus grand nombre d'attentats : l'autre, ménageant avec plus d'art ces déteſtables reſſources, mais les employant preſque toujours contre ſon propre ſang, parut outrager plus particuliérement la Nature. Leurs noms ſont également dévoués à l'exécration publique.

Les Auteurs Eſpagnols, &, parmi les François, M. de Cordemoy, & quelques autres, ont fait de vains efforts pour juſtifier Brunehaut, d'après un Conte de Bocace, où tous les fondemens de l'Hiſtoire ſont renverſés, & où l'on dit que Clotaire, qui fit périr Brunehaut, étoit

ſon fils. Bocace, très-ignorant en Hiſtoire, eſt poſtérieur de ſept à huit ſiècles à Brunehaut, & pendant ces ſept à huit ſiècles, il ne s'étoit pas élevé une voix en faveur de cette Princeſſe, ni un doute ſur la juſtice de ſon arrêt.

C'eſt de Frédégonde, au contraire, qu'il a plu à l'Abbé Le Gendre de faire ſon héroïne.

Brantôme s'eſt déclaré le Panégyriſte de Catherine de Médicis, qu'il avoit cependant connue.

Le plus illuſtre de nos Ecrivains a prétendu juſtifier Pierre le Cruel.

Quiconque prendra la peine de remonter aux ſources, & de les examiner de bonne foi, n'adoptera jamais ces paradoxes brillans.



CLOTAIRE II.

MALGRÉ tous les efforts que font les Apologiſtes de Brunehaut, pour décrier Clotaire II, ſon ennemi, la notoriété des faits les force de rendre hommage à ſes vertus, & d'avouer ſes bienfaits envers la Nation. Clotaire II eſt le premier de nos Rois qui ait pris en conſidération le bonheur du Peuple, & qui ait fait entrevoir une foible aurore de cet eſprit de paix, ſans lequel il n'eſt point de Gouvernement. Depuis la réunion de l'Empire François ſous ſon autorité, on le voit ſans ceſſe occupé à réparer les déſordres des règnes précédens; il diminue les impôts, ſource de toutes les guerres inteſtines, & prend l'engagement de n'en jamais créer de nouveaux ſans le conſentement de

la Nation : il révoque les dons excessifs ; ressource fâcheuse, mais souvent nécessaire : il rentre dans ses domaines engagés ; ressource encore fâcheuse & peut-être injuste, lorsque le temps a détruit toute proportion entre le prix originaire de l'engagement & la valeur des domaines, mais juste quand ces proportions ne sont pas sensiblement altérées, & nécessaire dans un temps où les Rois vivoient de leur domaine. Les dettes & les impôts, fruits de la guerre, marchent de front, non seulement parce que les dettes rendent les impôts nécessaires, mais encore parce qu'un principe commun de dissipation & de désordre fait naître à la fois l'un & l'autre. De même l'abolition des impôts & le paiement des dettes marchent ensemble (quoique l'une de ces ressources paroisse nuire à l'autre), parce qu'un même principe

les fournit l'une & l'autre. On a écrit, on écrira des Volumes ſur l'adminiſtration des Finances ; tout pourroit ſe réduire à ces deux mots : *Economie & Juſtice* ; mots dont l'efficacité eſt infinie, lorſqu'on ne ſe contente pas de les prononcer. Clotaire II, dans toute la groſſièreté du ſeptième ſiècle, en ſavoit plus ſur ce point, que Louis XIV dans toute la ſplendeur du dix-ſeptième. Mais pour pouvoir être économe, il faut éviter la guerre, qui détruit toute économie. Les Lombards étoient tributaires de la France ; Clotaire II leur remit le tribut, & acheta, ſi l'on veut, la paix, qu'on ne peut trop acheter. Pourquoi faut-il en effet qu'un Peuple ſoit tributaire d'un autre ? Eh ! qu'ils ſoient tous libres & heureux, qu'ils travaillent tous au bonheur les uns des autres, par les communications vivifiantes du commerce. Qu'im-

porte un tribut ſtérile, bien moins profitable à celui qui le reçoit, qu'humiliant pour celui qui le paie; un tribut qui, rappelant ſans ceſſe l'abus de la victoire, nourriſſant le reſſentiment de la défaite, & invitant à la vengeance par l'attrait de la liberté, n'eſt qu'une ſource féconde de diſcorde? Cependant, comme on aimoit alors à impoſer des tributs, & qu'on ne ſavoit faire aucun ſacrifice à la paix, on publia que les Lombards avoient gagné à prix d'argent les Maires & les Miniſtres de Clotaire, pour obtenir la remiſe de ce tribut.

Mais cet eſprit de guerre que Clotaire II cherchoit ainſi à éteindre, même au dehors, fermentoit dans l'intérieur du Royaume; le Peuple ſe ſoulevoit, quand on l'accabloit d'impôts, & les Grands, quand on vouloit le ſoulager; car les Grands, qui partageoient les

dépouilles du Peuple, avoient intérêt qu'il fût opprimé. Clotaire II avoit confié le Gouvernement de la Bourgogne Transjurane à Herpin, homme ami de l'ordre & de la justice, & qui ne négligeoit rien pour remplir les vûes bienfaisantes du Roi sur son Peuple; les Grands, dont il réprimoit les vexations, excitèrent contre lui une sédition, dans laquelle il périt. Sa mort fut vengée par le supplice des plus coupables.

Le Patrice Alétée, qui eut après lui le même Gouvernement, avoit été l'ame de cette conspiration; il s'étoit conduit avec tant d'adresse, que, loin d'en avoir été soupçonné, il en avoit recueilli le fruit. Animé par ce premier succès du crime, il forma de plus vastes entreprises; il se disoit issu des anciens Rois de Bourgogne, & ce fut jusqu'au trône qu'il porta ses vûes. Leudemonde, Evêque de Sion, son complice,

Fredeg. Chron. c. 42, 43, 44. 614.

vint trouver la Reine Bertrude, femme de Clotaire, & lui fit part d'une révélation qu'il avoit eue du Ciel, que le Roi mourroit dans l'année, & seroit remplacé par Alétée; en conséquence, il exhorta la Reine à rassembler ses trésors, à les mettre en sûreté; il lui offrit pour cet usage sa ville de Sion, & l'invita sur-tout à épouser Alétée, pour conserver le trône. Bertrude aimoit tendrement Clotaire; la révélation l'alarma : sans répondre à l'Evêque, elle se renferma pour pleurer; l'Evêque sentit le danger où il s'étoit mis, il s'enfuit, & parvint dans la suite à faire sa paix. La Reine, comme il l'avoit prévu d'après son silence, redit tout à Clotaire, qui, moins effrayé de la révélation, qu'inquiet des desseins d'Alétée, le fit arrêter, & lui fit faire son procès. Alétée eut la tête tranchée. Cette intrigue d'Alétée & de Leudemonde peint les moeurs du

temps : on y voit quel parti les méchans cherchoient alors à tirer de la superstition, & combien il importe aux Princes de la détruire ; le Patrice & l'Evêque avoient espéré de séduire la Reine. Il suffisoit alors d'être Prêtre, & d'alléguer une révélation, pour être cru ; la Reine crut l'Evêque, puisqu'elle pleura d'avance la mort de Clotaire. Pour peu que cette superstition l'eût emporté sur sa tendresse, elle devenoit coupable, elle suivoit les conseils de l'Evêque, elle trahissoit son mari & son Roi.

Elle mourut avant lui ; Clotaire épousa une autre femme, nommée Sichilde, & fit épouser à Dagobert, 620.
son fils aîné, Gomatrude, sœur de cette Sichilde. Le Roi devint jaloux d'un Seigneur, nommé Boson, qu'il crut amoureux de sa nouvelle femme, & payant le tribut à la bar-

barie de ſon ſiècle (1), il le fit tuer.

Fredeg. Chroniq. c. 54.

L'Hiſtoire lui reproche encore la mort violente de Godin, fils de Garnier ou de Warnachaire, Maire du Palais de Bourgogne. Godin, malgré les Canons & des Edits nouvellement publiés, avoit épouſé Berthe, veuve de ſon père : on l'obligea de la quitter ; il obéit. Berthe ne put le lui pardonner : dans ſon dépit, elle l'accuſa d'une conſpiration contre la vie du Roi. Clotaire eut la foibleſſe de la croire ſans examen ; & quoique Godin, traîné d'égliſe en égliſe, eût proteſté de ſon innocence ſur toutes les reliques des Saints, il n'en fut pas moins aſſaſſiné par ordre du Roi. Tant les paſſions l'emportent encore ſur la ſuperſtition, & méritent encore plus d'être combattues !

(1) *Pauca tamen ſuberant priſcæ veſtigia fraudis.*

Virg. Egl. 4.

L'eſprit de guerre, malgré les efforts de Clotaire, dominoit toujours en France, & même à ſa Cour. Tandis qu'il étoit à Clichy, un de ſes favoris, nommé Egina, fit aſſaſſiner un des principaux Officiers d'Aribert, ſecond fils de Clotaire, nommé Eginaire (1). Aribert voulut tirer vengeance de ce crime, il trouva de la réſiſtance; on ſe cantonna; Egina & ſes amis occupèrent les hauteurs de Montmartre; les partiſans d'Aribert tenoient la plaine. On alloit en venir aux mains, ſi le Roi, en menaçant de fondre avec toutes

(1) Egina, Eginaire, Baſin Roi de Thuringe, & Baſine ſa femme; Théodoric, beau-père d'Alaric, & grand-père d'Amalaric & d'Athalaric, Rois, l'un des Viſigoths, l'autre des Oſtrogoths; Oſtrogothe, fille du Roi des Oſtrogoths, &c. Ces rapports de noms, très-communs dans notre Hiſtoire, donnent quelquefois un air de fables à des faits d'ailleurs conſtatés.

ſes forces ſur les deux partis, ne les eût fait rentrer dans le devoir.

On commençoit à ſentir un inconvénient qui deviendra beaucoup plus ſenſible ſous Charlemagne, c'eſt celui de l'agrandiſſement de l'Empire François, trop accru par les conquêtes de ſes Rois, ſur-tout par celles que Théodebert & les autres avoient faites du côté de la Germanie; les douces influences du gouvernement de Clotaire II ne pouvoient s'étendre juſqu'à des frontières ſi reculées. Cette raiſon, & le déſir d'inſtruire ſon ſucceſſeur dans l'art de régner, engagèrent Clotaire à donner le premier exemple qu'on trouve dans notre Hiſtoire, d'une aſſociation à la Couronne, ou plutôt ce fut moins une aſſociation à la Royauté qu'un véritable partage du Royaume que Clotaire fit avec Dagobert ſon fils aîné. La France étoit, depuis long-temps,

diviſée en Auſtraſie, ou partie orientale, & Neuſtrie, ou partie occidentale. Clotaire donna l'Auſtraſie à ſon fils avec le titre de Roi, & le mit ſous la direction de deux Miniſtres qui jouiſſoient de la plus haute réputation de ſageſſe & de vertu : c'étoient Saint Arnoul, Evêque de Metz, Gouverneur de Dagobert, & Pepin, dit le Vieux, ou de Landen. Que l'on compare cette confiance de Clotaire en ſon fils, avec la défiance qu'une politique ſombre & jalouſe a depuis inſpirée à l'égard de leurs enfans, à des Rois reputés grands dans des ſiècles réputés éclairés; que l'on compare ce choix des Miniſtres qu'il lui donne, avec les principes qui préſident ſi ſouvent au choix des Inſtituteurs auxquels on livre l'enfance des Princes & la deſtinée des Empires, & qu'on juge ſi la barbarie étoit du côté de Clotaire.

624.
Id. Ibid. c. 47.

Saint Arnoul, avant d'être engagé dans les Ordres, avoit été marié, & avoit eu des enfans; c'eſt de lui que deſcend de mâle en mâle la ſeconde Race de nos Rois; elle deſcend auſſi de Pepin par les femmes, comme on l'expliquera dans la ſuite. Ainſi, de ces deux hommes que la tendreſſe éclairée de Clotaire II avoit donnés pour guides à la jeuneſſe de Dagobert, devoient naître les Princes deſtinés à enlever le trône à la Race de Dagobert & de Clotaire II.

Clotaire, en cédant à ſon fils l'Auſtraſie, s'étoit réſervé quelques Provinces & quelques Places, qui lui paroiſſoient convenir à l'arrondiſſement des deux Royaumes (1) qu'il gardoit; Dagobert oſa ſe plaindre de ces démembremens, & redemander tout ce qui avoit été du Royaume d'Auſtraſie, comme

(1) Celui de Neuſtrie & celui de Bourgogne.

s'il eût réclamé des droits. Tout autre que Clotaire eût retiré ses dons, puisqu'on n'en étoit pas content ; mais la modération & la bonté étoient devenues le caractère du Roi ; il consentit de prendre pour 626.
arbitres, entre son fils & lui, douze des principaux Seigneurs, qui adjugèrent à Dagobert la meilleure partie de ses prétentions, non qu'ils pussent lui supposer d'autres droits que la bonne volonté de son père, mais parce qu'ils crurent sans doute cet arrangement plus convenable au bien des affaires, & plus propre à remplir l'objet même que Clotaire s'étoit proposé en cédant l'Austrasie à son fils ; cet objet étoit d'assurer la défense & la bonne administration du Royaume. Clotaire consentit à tout.

Ce règne, assez pacifique, & le seul qui l'eût encore été, finit par une guerre bien cruelle, si l'on en

croit l'Auteur des Geſtes des Rois de France : la manie qu'on avoit de rendre ſes voiſins tributaires, forçoit d'avoir toujours les armes à la main ; le refus ou le délai de payer le tribut étoit toujours une cauſe ſuffiſante de guerre. De tous les Peuples tributaires des Francs, les Saxons étoient le plus indocile & le plus redoutable. Dagobert, dans une bataille qu'il leur livra, & qui fut ſi peu déciſive, qu'on ne ſait pas même quel en fut l'évènement, reçut à la tête un coup d'épée qui lui fendit ſon caſque, & lui abattit quelques cheveux avec une partie de la peau ; il s'empreſſa d'envoyer à ſon père ces dépouilles ſanglantes, comme un témoignage & du danger qu'il avoit couru, & de la valeur qu'il avoit montrée. Clotaire accourut à ſon ſecours ; Bertoald, Duc des Saxons, croyoit Clotaire mort, ou l'avoit publié

ainſi pour encourager ſes Soldats, en leur perſuadant qu'ils n'auroient à combattre qu'un jeune Roi ſans expérience. Clotaire, inſtruit de ces bruits, paroît à la tête de ſon armée, à la vue de Bertoald, &, ôtant ſon caſque, déploie ſa chevelure blanchie avant le temps; Bertoald le reconnut, & laiſſant percer malgré lui le dépit & l'effroi à travers le mépris brutal qu'il s'efforçoit de montrer: » Te revoilà donc, bête » morte « ! s'écria-t-il. C'étoit ſur les bords du Veſer; la rivière les ſéparoit; Clotaire la paſſe à la nage, & court droit à Bertoald, qui s'enfuit lâchement; Clotaire l'atteint, le renverſe, & le tue de ſa main, comme ſon biſaïeul Clovis avoit tué Alaric au combat de Vouillé; mais Alaric ne fuyoit pas.

La victoire du Veſer ne fut pas moins complette que celle de Vouillé; l'armée de Bertoald fut taillée en

pièces; Clotaire porta la désolation dans tout le pays des *Saxons*, &, si l'on en croit l'Auteur que j'ai cité, dont il faut avouer que le témoignage est suspect aux Critiques, à cause du silence des autres Auteurs, il n'y laissa pas subsister un seul homme qui excédât la hauteur de son épée. Quoi qu'il en soit de cette histoire, dans laquelle on peut au moins soupçonner de l'exagération, Clotaire II fut un des plus grands & des meilleurs Rois de la première Race; il eut, autant que son siècle le permettoit, des moeurs douces & modérées, & il faut en savoir gré doublement au fils de Chilpéric & de Frédégonde.

Quelques Auteurs lui ont même donné le titre de *Grand*; d'autres, mais ce ne sont que des Modernes, ont cherché à le décrier en faveur de Brunehaut; ils ont aisément trouvé des reproches à lui faire; Clotaire n'avoit ni changé les moeurs

de ſon ſiècle, ni échappé entièrement à leur empire. Clotaire n'étoit qu'un Barbare plus doux & plus modéré que ſes Prédéceſſeurs : mais les Barbares ſont encore plus près de la Nature que certains Peuples qui ſe croient policés, & que des raffinemens de politique rendent quelquefois méchans par ſyſtême. Clotaire II fut certainement un meilleur père & un meilleur Roi que ce Louis XI, dont on a voulu vanter la politique déteſtable, & même que d'autres Rois modernes, moins odieux que Louis XI, mais que le Machiavelliſme avoit écartés de la Nature.



DAGOBERT.

629. DAGOBERT, son fils aîné, ne fut point *le modèle parfait des plus*
Fredeg. ibid. c. 56. Gest. Dagob. c. 15. *parfaits Monarques*, comme on le dit dans les mauvais Vers qui sont au bas de son portrait dans Mézeray. Il commença par être injuste envers Aribert son frère, qu'il priva du partage qui lui étoit dû.

Les partages étoient des abus sans doute, non pas que l'égalité dans le partage des successions ne soit l'arrangement le plus conforme à la Nature; mais il n'en est pas des Royaumes comme des successions ordinaires, les Peuples ne sont point aux Rois, ce sont les Rois qui sont aux Peuples, & la réunion de l'Etat dans une même main, peut seule assurer la paix, qui peut seule assurer le bonheur des Peuples : ces principes

principes n'étoient point connus alors, on regardoit la Couronne comme le patrimoine des mâles, & on la partageoit entre eux; cet abus étoit consacré par un usage constant, qui ne pouvoit plus être détruit que par une loi portée, sans intérêt & sur le vœu national, dans un temps où il n'y auroit point de partage à faire; la réunion ainsi réglée auroit coupé une des plus fortes racines des guerres civiles: mais l'introduire par un principe d'avidité, par des moyens de force, c'étoit vouloir se jeter dans une nouvelle guerre civile; & en effet, elle eût été inévitable avec un Prince moins doux & moins patient qu'Aribert.

Une autre considération favorable alors aux partages, se tiroit des accroissemens successifs de l'Empire François, & principalement de l'étendue qu'il avoit acquise au delà

du Rhin, étendue qui avoit rendu néceſſaire la diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, & qui avoit déterminé Clotaire II à céder la Neuſtrie à Dagobert. Cette libéralité d'un Monarque envers ſon fils, libéralité ſans exemple juſqu'alors, auroit dû empêcher Dagobert de commettre, à l'égard de ſon frère, une injuſtice ſans exemple auſſi juſqu'à lui.

Brunulfe, oncle maternel d'Aribert, parut vouloir réclamer les droits de ſon neveu ; on le craignit du moins, & ſur cette crainte Dagobert le fit aſſaſſiner.

Il conſentit cependant de céder à ſon frère quelques-unes des Provinces Méridionales, ſituées au delà de la Charente. Cet Etat, trop foible pour rendre Aribert redoutable, étoit aſſez grand pour mériter le titre de Royaume ; Toulouſe en fut la Capitale.

Aribert mourut deux ou trois ans après ſon père, à la ſuite d'un voyage à la Cour de Dagobert; circonſtance fâcheuſe, & qui fut obſervée. Il avoit un fils, nommé Chilpéric, qui mourut peu de jours après lui; circonſtance qui aggrava la première. Dagobert rentra dans les Provinces cédées à Aribert, & réunit l'Empire François.

Cependant Aribert laiſſoit deux autres fils, Boggis & Bertrand, de la poſtérité deſquels nous aurons beaucoup à parler dans la ſuite.

Ce qu'Horace dit des Poëtes, qu'ils éterniſent le ſouvenir des grandes actions & des grands hommes, qui, ſans eux, ſeroient enſevelis dans l'oubli (1), Salluſte le dit, avec

(1) *Vixere fortes ante Agamemnona*
Multi, ſed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte, carent quia vate ſacro.
Horat.

raiſon, des Hiſtoriens éloquens. Il rend juſtice aux Guerriers illuſtres qui ont porté ſi loin la gloire d'Athènes ; mais il croit qu'ils ont été bien ſervis par les grands Hiſtoriens, qui, en décrivant leurs exploits, les ont gravés dans la mémoire des hommes, plus beaux, plus éclatans peut-être qu'ils n'ont été (1). Nos Chroniqueurs font préciſément le contraire, ils éteignent, ils anéantiſſent tout ; ſous leurs funeſtes mains tout ſe flétrit ou s'atténue, les hommes & les évènemens diſparoiſſent. Un Marchand, natif

---

(1) » *Athenienſium res geſtæ, ſicuti ego* » *exiſtimo, ſatis amplæ magnificæque fuerunt,* » *verùm aliquantò minores tamen, quàm famâ* » *feruntur. Sed quia provenere ibi ſcriptorum* » *magna ingenia, per terrarum orbem Athe-* » *nienſium facta pro maximis celebrantur. Ita* » *eorum quæ fecere virtus tanta habetur, quan-* » *tùm eam verbis potuere extollere præclara in-* » *genia* «. (Salluſt. de bello Catilinar.)

de Sens, ſelon les uns, ou de Soignies en Hainault, ſelon les autres, voyageant loin de ſa Patrie pour les affaires de ſon commerce, trouve un aſſez grand Peuple eſclave d'un autre Peuple voiſin; il lui apprend à ſe mettre en liberté; il montre tant de talent, de valeur & de prudence dans l'exécution de ce projet, qu'il eſt élu Roi par la reconnoiſſance publique; il gouverne pendant trente-ſix ans avec une ſageſſe digne d'un autre temps & d'un autre pays, le Peuple qu'il a fait libre; il le rend heureux au dedans, redoutable au dehors; il continue de l'enrichir par le commerce; il donne aux plus grands Princes des leçons & des exemples qu'ils n'étoient pas alors en état de ſuivre; ce Peuple, ce ſont les Eſclavons que les Huns, ou Avares ou Abares, avoient ſoumis; ce Marchand couronné, ce Roi libérateur, c'eſt l'aventurier

Samon. Les Chroniqueurs rapportent ces faits, ſans en deviner l'importance, & comme s'ils rapportoient qu'un Barbare a tué un autre Barbare.

On nous reproche quelquefois de l'indifférence pour notre Hiſtoire ; où eſt-elle cette Hiſtoire ? Si elle offre un fait digne de l'attention des hommes, il eſt preſque toujours enſeveli par la mal-adreſſe des Chroniqueurs. Les circonſtances dont ſe compoſe l'Hiſtoire, ces détails qui lui donnent l'ame & la vie, ces couleurs dont l'éloquence ſait l'embellir, cet intérêt, que la ſenſibilité ſait y répandre, ces réflexions qui en font la leçon du genre humain & le principe du bonheur public, enfin tout ce qui grave les évènemens dans l'imagination, tout ce qui les fait vivre dans la mémoire, eſt preſque inconnu dans notre Hiſtoire moderne en général : mais

quant aux premiers temps, ce ſont les matériaux mêmes de l'Hiſtoire qui manquent chez nos Chroniqueurs, & l'Hiſtoire eſt, pour ainſi dire, coupée par la racine. M. de Monteſquieu dit que les faiſeurs de Chroniques ſavoient à peu près de l'Hiſtoire de leur temps, ce que les Villageois ſavent aujourd'hui de celle du nôtre. Cela eſt un peu exagéré, car ces Chroniqueurs étoient des Moines, & les Moines étoient alors des hommes d'Etat; mais à voir le peu qu'ils diſent, il ſemble qu'ils aient ſeulement voulu faire des notes pour ſoulager leur mémoire. Ce n'eſt donc point par un reſpect ſuperſtitieux pour l'Antiquité, c'eſt encore moins par une indifférence coupable pour notre pays, que nous préférons l'Hiſtoire Grecque & Romaine; c'eſt par la raiſon que dit Sallufte, & dont il eſt lui-même un exemple à l'égard des Romains:

Quia provenere ibi ſcriptorum magna ingenia ; parce que des hommes de génie ont écrit leur Hiſtoire.

Dagobert eut le malheur d'avoir Samon pour ennemi. La fortune qu'avoit faite ce Marchand, attiroit vers l'Eſclavonie beaucoup d'autres Marchands François : il arriva que quelques-uns d'entre eux furent vo-
631. lés dans les Etats de Samon ; celui-
Fredeg. c. 68. ci leur devoit ſa protection comme
Geſt. Dagob. c. 27. à des compatriotes & à des confrères, & il ſavoit combien le commerce a beſoin de ſûreté & de liberté. Dagobert lui fit porter de juſtes plaintes : mais ou il choiſit mal ſon Ambaſſadeur, ou il lui donna de mauvaiſes inſtructions ; cet homme, dans l'audience qu'il eut de Samon, ne ſut que s'emporter ; il appela les Eſclavons des *Païens* & des *Chiens*, & ne ménagea guere plus leur Roi. » Ces chiens-» là, lui répondit Samon, mordent

» les insolens qui manquent de respect à un Peuple libre, & au Roi » que ce Peuple a élu librement «; & il chassa cet imprudent. La guerre s'ensuivit. Dagobert fit attaquer les Esclavons par les Allemands, alors ses Sujets, & les Lombards ses alliés, qui firent chez les Esclavons des ravages que ceux-ci rendirent avec usure aux François Austrasiens. L'avantage fut si marqué du côté de Samon, que des Peuples, sujets ou tributaires de la France, se soumirent aux Esclavons. Les Saxons firent à la France une offre qui fut acceptée; ils se chargèrent de réprimer les courses des Esclavons, pourvu qu'on leur remît (à eux Saxons) un tribut annuel de cinq cents bœufs ou vaches qui leur avoit été imposé; on leur remit le tribut, & ils ne réprimèrent point les courses des Esclavons, qui forcèrent enfin Dagobert à faire pour Sigebert son

fils aîné, ce que Clotaire II son père avoit fait pour lui, c'est-à-dire à lui céder le Royaume d'Austrasie. Un Roi particulier étoit devenu nécessaire à cette partie de l'Empire François, pour contenir toutes ces Nations Germaniques qu'on avoit mal à propos assujetties ou voulu assujettir, & qui étoient toujours prêtes à secouer le joug ou à se jeter sur la France. C'étoit l'effet de l'agrandissement, c'étoit le fruit des conquêtes; tout Etat qui s'agrandit, renonce à la paix, & se dévoue à une agitation éternelle.

Samon, homme étonnant en tout, & chez qui la force du corps paroît avoir égalé la force de l'ame, eut, ou tout à la fois, ou successivement, jusqu'à douze femmes; il laissa vingt-deux fils & quinze filles, en tout trente-sept enfans, qui laissèrent à leur tour une nombreuse & vigoureuse postérité.

Dagobert eut auſſi un grand nombre de femmes, dont cinq tout à la fois portèrent également les titres de femmes & de Reines; c'étoit une liberté que prenoient aſſez ſouvent les Rois de la première Race. Le nombre de ſes Maîtreſſes fut ſi grand, que l'Hiſtoire ne s'eſt pas même chargée de leurs noms. Ses débauches furent ſi exceſſives & devinrent ſi funeſtes à l'Etat, par les dépenſes qu'elles entraînoient, que les Grands, ſous prétexte d'intérêt pour ſa ſanté, le prièrent de ſe modérer. En effet, dans la fleur de ſon âge, il étoit déjà dans un état d'épuiſement déplorable : mais l'épuiſement de l'Etat étoit bien plus déplorable encore.

Il avoit deux cauſes, l'incontinence du Roi, vice trop ordinaire dans la jeuneſſe, & ſon avarice, défaut preſque monſtrueux à cet âge; il eſt vrai que cette avarice eſt plutôt alléguée que prouvée; il dépouil-

loit, dit-on, des églises, mais il en enrichissoit d'autres; il fonda & dota Saint Denis: de là vient que les Moines Chroniqueurs se sont partagés sur son compte; les uns l'exaltant, parce qu'il leur donnoit; les autres le décriant, parce qu'il leur ôtoit. L'Abbé Le Gendre dit que Dagobert *n'étoit pas une belle ame*, parce qu'il n'enrichit l'église de Saint Denis que de la dépouille d'autres églises. Falloit-il donc prendre encore sur les Peuples de quoi enrichir ces nouveaux Moines? Dagobert n'étoit pas une belle ame, parce qu'il faisoit payer à ses Sujets ses débauches & ses vices, parce qu'il priva son frère de ses droits, parce qu'il fit assassiner, de sang froid, Brunulse & plusieurs autres, parce qu'il commit toutes les violences que nous avons rapportées, & d'autres que nous rapporterons encore: mais qu'importoit que de

belles portes de fonte fuſſent à Saint Hilaire de Poitiers ou à Saint Denis? Ce qui eût été important, c'eſt que les richeſſes de l'Etat, au lieu d'être enfouies dans des Monaſtères, où perſonne ne doit ni ne peut jouir au delà de ce qui eſt preſcrit par la règle, euſſent continué de circuler dans l'Etat, qui peut toujours augmenter & multiplier ſes jouiſſances.

Comme les Chroniqueurs n'expliquent rien, il eſt difficile de dire comment ces idées de l'épuiſement de l'Etat & de l'avarice du Roi ſe concilient avec ce qu'on raconte de la magnificence des François dans ces temps-là, avec cette orfévrerie ſi fameuſe de Saint Eloi, avec ce ſiège & ce trône d'or maſſif, qu'il fabriqua, avec ces ceintures couvertes de pierreries, qu'il portoit lorſqu'il vint à la Cour de Dagobert, avec cette profuſion des matières les plus précieuſes, qui ne

paroît pas avoir eu d'influence marquée ſur la monnoie ni ſur le prix des denrées.

On a principalement expliqué cette richeſſe par le commerce du Levant : en effet, les guerres encore trop fréquentes, mais devenues moins continuelles ſous Clotaire II & ſous Dagobert, avoient permis à l'eſprit de paix d'amener à ſa ſuite le Commerce & les Arts. L'aventure de Samon, & toute cette magnificence de Saint Eloi, ſemblent annoncer des progrès à cet égard. Mais l'Antiquité a diviniſé les premiers inventeurs des Arts encore bruts & groſſiers. Un Marchand devenu Roi, un Orfévre devenu Evêque & Miniſtre, atteſtent de même le reſpect des Peuples Barbares pour les premiers hommes, qui leur apportoient des commodités inconnues & des avantages nouveaux. C'eſt dans leur berceau que les Arts ſont le plus ho-

norés ; l'ignorance les exagère, l'admiration les divinise. Dans nos Chroniques, cette magnificence brille un moment sous Dagobert, & ne reparoît plus sous la première Race ; c'est qu'elle avoit été inconnue jusqu'alors, & qu'on s'y accoutuma dans la suite.

Au reste, ces relations de commerce avec l'Empire d'Orient, firent peut-être plus de mal que de bien : nos Rois instruits du faste de la Cour de Constantinople, voulurent l'imiter dans un pays où un commerce naissant ne fournissoit pas encore assez de ressources ; ils foulèrent leurs Peuples : & c'est ainsi que la misère des Sujets s'allie trop aisément avec le luxe des Rois.

Voici un exemple des finesses des Barbares. La France, en vertu d'un Traité, avoit aidé Sisenand à monter sur le trône des Visigoths ; le Traité portoit, que Sisenand, devenu Roi,

donneroit à la France un grand baſſin d'or, enrichi de pierreries & peſant cinq cents livres, qui venoit du célèbre Aëtius, & que la France déſiroit par cette raiſon. Siſenand, qui vouloit garder le baſſin, n'oſa cependant le refuſer aux Ambaſſadeurs de Dagobert, lorſqu'ils le réclamèrent conformément au Traité : mais il apoſta ſur leur route des voleurs qui le leur enlevèrent. Sur les plaintes, & encore plus ſur les menaces de Dagobert, on négocia, & Dagobert voulut bien ſe contenter d'un aſſez foible dédommagement.

Le règne de Dagobert fut ſouillé par une faute énorme en politique, & un grand crime contre l'humanité. Une peuplade de Bulgares, Nation dont les anciens Chroniqueurs rapportent & beaucoup de merveilles & beaucoup d'horreurs qui ne ſont pas de notre ſujet, étoit venue s'établir en Pannonie avec les Huns ou

Avares, & n'avoit fait qu'un Peuple avec eux ; ils se brouillèrent pour l'élection d'un Roi, chacun voulant en avoir un de sa Nation : les Bulgares furent entièrement défaits ; il n'en resta que neuf mille, qui vinrent, avec leurs femmes & leurs enfans, se réfugier sur les frontières de la France, offrant de les défendre, & demandant qu'on leur donnât un canton à cultiver. Dagobert envoya ordre aux Bavarois, qui étoient alors sous la domination de la France Austrasienne, de les nourrir, Fredeg. c. 72.
par provision, pendant l'hiver, qui commençoit alors ; puis, après avoir plus mûrement délibéré sur la demande des Bulgares, il suivit, dit l'Auteur des Gestes de Dagobert, un conseil bien sage, *sapienti consilio*, ce fut d'envoyer ordre aux mêmes Bavarois de massacrer tous les Bulgares : ce qui fut inhumainement exécuté ; il n'en échappa que

Geſt. Dagob. I, Reg. Francor. c. 28.

ſept cents. L'Abbé Le Gendre a raiſon ; Dagobert n'étoit pas une belle ame. Toute moralité à part, il étoit impoſſible de prendre un plus mauvais parti. Grimoald, uſurpateur du trône des Lombards, mais grand Roi, en uſa bien différemment dans le même ſiècle. Une colonie de ces mêmes Bulgares étant venue s'établir dans ſes Etats, il leur donna des terres à cultiver : en effet, quelle raiſon peut avoir un Etat, pour refuſer des habitans qui peuvent le défendre par les armes & l'enrichir par la culture ? A la cruauté près, nous avons renouvelé cette faute dans un temps plus éclairé, lorſqu'au lieu de profiter de celle que faiſoit l'Eſpagne de chaſſer les Maures, qui n'étoient plus depuis longtemps que des ſujets ſoumis, nous refusâmes à ces malheureux l'aſile qu'ils demandoient dans les lande de Bordeaux, qu'ils offroient de dé-

fricher, & qui ſont encore incultes. Recevons tous ceux qui nous offrent du ſervice & du travail; mais en admettant ainſi des Etrangers au nombre des Citoyens, il y a peut-être une précaution à prendre, c'eſt de ne les pas laiſſer ſubſiſter en corps de Nation, de les confondre & de les incorporer avec la Nation dominante. Tendons toujours à unir, tâchons de faire diſparoître par des moyens doux les différences trop marquées, qui deviendroient des ſignes de ralliement & des principes de diſcorde; il ne faut point d'Etat dans l'Etat; les Bulgares & les Avares ne ſe brouillèrent que parce qu'ils n'étoient pas un, que parce qu'ils formoient deux Peuples diſtincts; les Ilotes étoient un tort dans le gouvernement de Sparte, & pouvoient être un danger.

Au reſte, plaignons le ſort de l'humanité contre laquelle ſe raſſem-

blent tant de fléaux & tant de vices, & à la deſtruction de laquelle tant de cauſes différentes viennent également aboutir. Ce maſſacre des Bulgares, commis en Bavière dans le ſeptième ſiècle par pure groſſiéreté d'ignorance & de barbarie, ſe reproduiſit à la fin du treizième en Italie, par fureur de vengeance, ſous le nom de *Vêpres Siciliennes*; dans le ſeizième en France, par raffinement de politique, par profondeur de Machiavelliſme, ſous le nom *de la Saint Barthelemy*; dans le dix-ſeptième en Irlande, par fanatiſme: tant l'eſprit de guerre eſt fécond en principes de déſolation & de ruine, ſans compter l'effuſion continuelle de ſang qu'entraîne la guerre proprement dite, & qui en eſt toujours le ſeul fruit!

On rapporte de Dagobert, des traits de violence ſinguliers. Saint Arnoul, ſon Gouverneur, ne reſ-

piroit que la retraite, c'étoit-là ſon ambition; il en parla au Roi, qui, ſoit habitude de le voir, ſoit connoiſſance & ſentiment du beſoin qu'il avoit de ſes conſeils, le pria de reſter; Arnoul inſiſta: le Roi ne trouva pas de moyen plus doux de le retenir, que de le menacer de faire périr ſon fils; & comme Arnoul ne ſe rendoit point encore, le Roi, paſſant par affection aux plus violens tranſports de la haine, tira ſon épée, & voulut l'en percer lui-même.

Selon l'Auteur des Geſtes de Dagobert, ce Prince, du vivant de Clotaire II, par un mouvement de colère ou de jeuneſſe, outragea ce même Gouverneur d'une manière ſi coupable, que, craignant le reſſentiment de ſon père, il ſe retira dans une petite chapelle de Saint Denis, comme dans un aſile. Il fit de là ſa paix avec ſon père, & dans la

suite, en mémoire de cet évènement, & en expiation de ce tort (1), il fit bâtir dans le même lieu l'église & le monastère de S. Denis, qui fut long-temps, dans l'opinion publique, son plus beau titre de gloire.

La sagesse de Clotaire II, sa tendresse pour son fils, & son amour pour ses Peuples, avoient paru dans le choix qu'il avoit fait de Saint Arnoul & de Pepin de Landen, pour conduire la fougueuse jeunesse de Dagobert, lorsqu'il lui avoit cédé le Royaume d'Austrasie. Tant que Dagobert se régla par leurs avis & par ceux de Cunibert, Evêque de Cologne, qui remplaça S. Arnoul, son gouvernement mérita des louanges; lorsqu'il s'éloigna d'eux, ou lors-

Fredeg. c. 75, 85. Gest. Dagob. c. 31.

(1) L'Auteur des Gestes de Dagobert, selon son usage, charge ce récit de circonstances merveilleuses que nous épargnons à nos Lecteurs.

qu'il les força de s'éloigner de lui, les favoris & les femmes s'emparèrent aisément de cette ame vide & foible ; cependant, comme au milieu de ses vices il conserva de la piété, il eut le mérite ou le bonheur d'être toujours servi par des Saints. Saint Arnoul, Evêque de Metz, fut son Précepteur, puis son Ministre ; S. Eloi, Evêque de Noyon, son Trésorier ; S. Ouen ou Audoen, Evêque de Rouen, son Référendaire ; S. Cunibert, Evêque de Cologne, fut de son Conseil ; S. Amand, Evêque de Tongres, eut aussi beaucoup de crédit sur son esprit. Si la vertu étoit rare alors, elle en étoit plus révérée ; le respect qu'inspiroient ces saints personnages, étoit utile aux affaires ; on comptoit sur des engagemens garantis par des Saints. Judicaël, Roi, ou Duc, ou Comte des Bretons, se soulève & ravage les frontières de

la France ; Dagobert lui envoie S. Eloi, qui l'amène lui-même à Saint-Denis, aux pieds du Roi, auquel il demande pardon, & dont il reconnoît la ſouveraineté. Le trait ſuivant, quoique petit, peint les mœurs du temps. Dagobert veut retenir à dîner le Prince Breton ; Judicaël le refuſe ; on s'étonne ; ſon excuſe fut qu'il étoit engagé chez le Référendaire Audoen, & que c'étoit pour un Saint qu'il manquoit à un Roi. L'excuſe fut admiſe.

638. Dagobert mourut de vieilleſſe à trente-ſix ans, ou tout au plus à trente-huit, laiſſant deux fils ; Sigebert, auquel il avoit cédé l'Auſtraſie, & Clovis, auquel il aſſura la ſucceſſion des deux Royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne, condamnant par-là hautement ſa conduite à l'égard d'Aribert, dont il redoutoit le ſort pour le ſecond de ſes fils, âgé de quatre ou cinq ans.

Celui-ci

Celui-ci resta ſous la tutèle de Nantilde ſa mère, & d'Ega Maire du Palais de Neuſtrie. Sigebert l'aîné, quoique déjà Roi depuis ſix ans, n'en avoit que ſept ou huit, & reſta ſous la puiſſance de Pepin de Landen.

Ici finit l'autorité des Rois, & commence la puiſſance royale des Maires du Palais.

Arrêtons-nous un moment à conſidérer quel a été, dans l'eſpace de temps qui vient d'être parcouru, le réſultat de cet eſprit de guerre, toujours dominant chez les Peuples Barbares, & qui n'avoit éprouvé qu'un foible ralentiſſement ſous Clotaire II & ſous Dagobert.

Examinons & les mœurs & le ſort des Rois, & jugeons par-là des mœurs & du ſort des Peuples.

» Leur foi étoit pure, dit l'Abbé Le Gendre, & leurs mœurs Païen-» nes : leur Cour reſſembloit aſſez » à celle du Grand-Seigneur. Le

» Maire ou Grand-Maître de leur
» Maiſon, étoit ce qu'eſt aujour-
» d'hui le Grand-Viſir parmi les
» Turcs. Le Palais étoit un ſerrail;
» les Rois avoient publiquement au-
» tant de femmes qu'ils en vou-
» loient; ils en épouſoient ſouvent
» pluſieurs à la fois, & leur donnoient
» le nom de *Reines*, lorſqu'elles
» avoient eu des enfans; ceux-ci
» avoient part à la ſucceſſion du
» père, ſans diſtinguer les légiti-
» mes d'avec ceux qui ne l'étoient
» pas «.

La France s'étoit agrandie; elle avoit même paſſé les limites que la Nature ſemble avoir fixées à cet Empire. Quel étoit le fruit de cet agrandiſſement? La néceſſité de partager le Royaume. Et quel étoit le fruit de ces partages? Des guerres continuelles.

Le nombre des Rois & des fils de Rois, morts de mort violente en

France (1) ou ſur les frontières, dans l'eſpace de temps que nous examinons, eſt effrayant ; il n'a peut-être pas été aſſez remarqué. C'eſt le tableau le plus capable de décrier à jamais l'état de guerre.

Clovis meurt dans ſon lit ; mais je vois plus de dix Rois ou fils de Rois (2), tués ou de ſa main, ſoit dans les combats, ſoit hors des combats, ou par ſes intrigues.

Comptons-les. Siagrius, fils de cet Œgidius, Roi des François, en concurrence avec Childeric ; Alaric, Roi des Viſigoths, & le Roi des Allemands, tués dans des batailles ; Gondégiſile, Roi de Bourgogne, tué par Gondebaud ſon frère, mais

(1) J'entends ici par *la France* le pays qui a depuis porté ce nom, & qui s'appeloit alors *la Gaule*. Il étoit d'abord partagé, comme nous l'avons dit, en différentes dominations.

(2) On donnoit alors le nom de *Rois* aux enfans des Rois.

par une ſuite de ſes intrigues avec Clovis. Nous ne parlons point de Gondemar & de Chilpéric, frères de Gondebaud & de Gondégiſile; le premier brûlé par Gondebaud, dans une tour où il ſe défendoit; le ſecond, père de Clotilde, maſſacré avec ſes deux fils par le même Gondebaud, & ſa femme jetée dans la rivière une pierre au cou. Ces évènemens ou précèdent le regne de Clovis, ou paroiſſent lui être étrangers.

Mais en voici qui lui ſont propres. Sigebert, Roi de Cologne, & ſon fils Clodoric; Cararic, Roi des Morins, & ſon fils; Ragnacaire, Roi de Cambrai, & Riguier ſon frère; Renomer, Roi du Mans, & ſon frère, tous parens de Clovis, tous aſſaſſinés par lui ou par ſes ordres; quelquefois les uns par les autres, quelquefois le fils par le père.

Sous les enfans de Clovis; Théodebert tué à la chasse; Clodomir, Roi d'Orléans, dans une bataille; deux de ses fils égorgés par leur oncle Clotaire, qui brûle vif Chramne, son propre fils, avec ses enfans, dont on ne sait pas le nombre.

Sigismond, Roi de Bourgogne, fils de Gondebaud, fait étrangler Sigéric son fils dans son lit; Clodomir le fait massacrer lui-même avec sa femme & deux enfans; Gondemar, frère de Sigismond, meurt en prison.

Mundéric, qu'on croit avoir été fils de Clovis, est assassiné par ordre de Thierry, son frère.

Badéric & Bertier, Rois de Thuringe, sont tués par leur frère Hermenfroy, que Thierry, Roi d'Austrasie, fait précipiter du haut des murs de Tolbiac; Amalafroy, fils

de Bertier, eſt tué par Clotaire ſon beau-frère.

Sous les enfans de Clotaire I; Sigebert, Roi d'Auſtraſie; Chilpéric, Roi de Neuſtrie; trois fils de Chilpéric, Théodebert, Mérouée & Clovis, ſont aſſaſſinés : on croit que Childebert, fils de Sigebert, fut empoiſonné, & par Brunehaut ſa mère. Théodebert, ſon fils aîné, fut tué par Théodoric ſon frère, à l'inſtigation de Brunehaut leur aïeule. Les deux fils de Théodebert, Clovis & Mérouée, ſont tués ou par Théodoric leur oncle, ou par Brunehaut leur biſaïeule.

On croit que Théodoric lui-même fut empoiſonné par Brunehaut ſon aïeule. Quatre fils qu'il laiſſe, ſont égorgés ou engagés dans les Ordres. On ignore le ſort comme le nom de deux autres.

Aribert, ſecond fils de Clotaire II, & Chilpéric, fils d'Aribert, furent,

ſuivant l'opinion commune, empoiſonnés par Dagobert Ier. frère d'Aribert & oncle de Chilpéric. Dagobert, en dépouillant Aribert & ſes enfans du partage qui leur étoit dû, mérita d'être ſoupçonné de leur mort.

Voilà, dans l'eſpace d'environ 150 ans, depuis l'an 481 juſqu'à l'an 630, époque de la mort d'Aribert & de Chilpéric, plus de quarante Rois ou fils de Rois, ou tués dans les batailles, ou aſſaſſinés de ſang froid, ou empoiſonnés, ſans compter beaucoup d'enfans de ces Princes, tués au berceau, & dont on ne ſait ni les noms, ni le nombre.

Nous ne parlons pas encore de Childéric II, & d'un de ſes fils, aſſaſſinés par Bodillon, ni de Dagobert II, fils de Sigebert II, aſſaſſiné par ſes Sujets; ces évènemens ſont poſtérieurs à l'époque où nous nous arrêtons dans ce moment.

Par l'effet de cette férocité qu'entretient l'esprit de guerre chez les Nations Barbares, tel étoit le sort des Rois chez les François & chez leurs voisins, dans le temps que nous examinons.

Observons encore que la vie de ces Rois, active jusqu'à l'agitation & à la turbulence, ne remplissoit jamais le temps ordinaire de la durée de l'homme. La fatigue, poussée jusqu'à l'épuisement, consumoit avant le temps, ceux dont le fer & le poison respectoient la vie.

Pour ne parler que de ces derniers, ce Clovis, dont le règne paroît avoir été long, parce qu'il fut plein, & que les époques en sont marquées par de grands évènemens & de grands crimes, Clovis mourut à quarante-cinq ans, Thierry à cinquante-cinq, Théodebalde avant vingt; Childebert & Clotaire ne

passèrent pas soixante ans ; Chérebert ne passa pas cinquante. Gontran fut le seul qui, ayant mené une vie plus paisible, la poussa jusqu'au delà de soixante-huit ans. Clotaire II, dont le règne est réputé long, parce qu'il fut Roi à quatre mois, mourut vieux à quarante-cinq ans, & Dagobert décrépit à trente-six.

Cette liste est courte, parce qu'elle ne contient que les Rois morts dans leur lit ; le plus grand nombre est de ceux qui périrent d'une mort violente.

La briéveté de la vie des premiers est plus sensible encore dans le reste de la première Race.

Des deux fils de Dagobert Ier., Sigebert II, Roi d'Austrasie, & Clovis II, Roi de Neustrie, moururent à 21 ans.

Des trois fils de Clovis II, Clotaire III mourut avant dix-huit ans,

& Thierry avant quarante. Encore un coup, nous ne parlons pas de Childéric, qui fut aſſaſſiné avec ſon fils, ni de Dagobert II, fils de Sigebert II, aſſaſſiné par ſes Sujets.

Des deux fils de Thierry, Clovis III mourut avant quinze ans, & Childebert à vingt-huit.

Dagobert III, fils de ce dernier, mourut à ſeize ans.

Chilpéric II n'atteignit pas cinquante ans.

Thierry de Chelles, fils de Dagobert III, mourut à vingt-deux ou vingt-trois ans.

La durée de la vie des Rois eſt à peu près la même ſous la ſeconde Race.

Sous la troiſième, elle eſt plus longue & plus égale. Le plus grand nombre eſt de ceux qui meurent de cinquante à ſoixante ans : mais il eſt peut-être à remarquer que, dans l'eſpace de près de quatorze ſiècles,

dans trois Races différentes, dans une liſte de ſoixante-cinq Rois (1), en ne comptant que ceux qui ont régné à Paris; de cent au moins, en comptant tous ceux qui ont régné dans les différentes parties de la France, liſte qui peut encore être groſſie par celle des héritiers du trône non parvenus au trône, on ne trouve que deux Rois ſeptuagénaires, Charlemagne & Louis XIV (2); ſoit que cette briéveté générale de la vie des Rois vienne des embarras & des chagrins du

(1) Peut-être n'en faut-il compter que ſoixante-un; car il ne paroît pas que Pharamond, ni les trois Rois ſuivans, juſqu'à Clovis, aient étendu leur domination juſqu'à Paris; cette ville du moins n'étoit pas leur Capitale.

(2) Louis le Germanique, celui des Princes de la ſeconde Race, qui, après Charlemagne, a vécu le plus long-temps, eſt mort dans ſa ſoixante & dixième année.

trône, ou de la facilité funeste qu'ont les Rois & les Princes de satisfaire toutes leurs passions (1).

---

(1) Ordéric Vital, en parlant de Philippe Ier., qui mourut dans sa cinquante-septième année, dit qu'il étoit accablé de vieillesse & d'infirmités.

Senio & infirmitate deciderat.





CHAPITRE III

DE L'INTRODUCTION.

Des Rois Fainéans, & des Maires du Palais.

LES Maires du Palais, dit l'Abbé Le Gendre, étoient d'abord comme les Visirs de nos premiers Rois ; leur poste n'étoit pas moins glissant que celui des Visirs ; ils pouvoient, comme ceux-ci, être destitués à volonté ; ils étoient de même en butte aux intrigues des femmes & des maîtresses : aussi voyons-nous que la liste des Maires du Palais, jusqu'à Dagobert (quoiqu'on ne les connoisse pas tous), excède infiniment celle des Rois ; ce qui devient différent depuis Dagobert, parce que d'abord c'étoient les Rois qui se

jouoient des Maires du Palais, au lieu que depuis Dagobert, c'étoient les Maires du Palais qui se jouoient de ces fantômes, auxquels ils étoient cependant forcés de donner le titre de Rois.

Ceux qui aiment à considérer les évènemens dans leurs premiers principes, & dans leur source la plus éloignée (1), regardent Clotaire II comme le premier auteur de l'énorme puissance des Maires. Pour triompher de Brunehaut & de ses enfans, pour parvenir à réunir l'Empire François, il avoit fallu joindre l'intrigue à la force, il avoit fallu gagner les Grands, & acheter leurs services par des complaisances. Une de ces complaisances fut de conserver un Maire du Palais dans cha-

(1) *Non sine usu fuerit introspicere illa primo aspectu levia, ex queis magnarum sæpè rerum motus oriuntur.* Tacit. Annal. lib. 4, cap. 32.

que Royaume, quoiqu'au moyen de la réunion, il n'y eût plus qu'une Cour & qu'un Palais. Par-là, les Maires d'Austrasie & de Bourgogne devinrent des Vice-Rois dans leurs départemens. Ce ne fut pas tout. Il fallut encore leur accorder l'inamovibilité, pas important pour arriver à l'hérédité & à la propriété absolue d'une place si considérable; & cet avantage de l'inamovibilité fut accordé indistinctement aux trois Maires d'Austrasie, de Neustrie & de Bourgogne. Voilà le changement introduit par Clotaire; il ne tarda pas à en éprouver les inconvéniens. Il voulut déposer Garnier, Maire de Bourgogne, pour quelque crime d'Etat, réel ou supposé. Premièrement, il fut obligé d'assembler un Parlement; sa volonté ne suffisoit plus. Secondement, le succès ne répondit point à ses vœux; tous les Grands, sentant qu'il s'agissoit de

leur cauſe, demandèrent grace pour Garnier, & forcèrent le Roi de le laiſſer en place.

Dans la ſuite, les Maires du Palais, au lieu d'être nommés par le Roi, le furent par les Grands : dès-lors ils devinrent les hommes de la Nation, au lieu d'être les hommes du Roi ; ils furent à peu près ce qu'étoient les Ephores à Lacédémone, avec cette différence, qu'à Lacédémone il s'agiſſoit en effet des droits du Peuple, au lieu que chez les François la Nation réſidoit dans les Grands.

La minorité de Sigebert II & de Clovis II, tous deux fils de Dagobert, fut favorable à l'accroiſſement de l'autorité des Maires. Nous avons vu que Clotaire II, en cédant l'Auſtraſie à Dagobert, lui avoit donné pour Maire du Palais, Pepin de Landen. Cet homme, dont tous les Hiſtoriens célèbrent à l'envi la ſa-

gesse, la vertu, la sainteté même (1), fit de Dagobert un bon Roi, tant que Dagobert suivit ses conseils. Lorsque Dagobert, à son tour, céda l'Austrasie à Sigebert son fils, il fit de tout point ce qu'on avoit fait à son égard, il le mit sous la direction des plus sages Ministres. Il lui avoit donné pour Gouverneur, Cunibert, Evêque de Cologne, comme il avoit eu lui-même, pour Gouverneur, S. Arnoul, Evêque de Metz; & Cunibert suivit son élève en Austrasie : mais Dagobert craignit, pour un enfant de trois ans, l'autorité que l'expérience & les services donnoient à Pepin dans ce pays; car des siècles encore barbares ne sont déjà que trop capables de cette prudence Machiavelliste, à qui les ta-

(1) » Aussi grand homme de bien que » grand homme d'Etat, dit Mézerai, & qui » étoit selon le cœur de Dieu & des hommes «.

lens trop reconnus sont suspects. Il retint auprès de lui Pepin, sous prétexte du besoin qu'il avoit de ses conseils, qu'il ne suivoit plus guère; il lui rendit des honneurs, pour se dispenser de lui donner sa confiance, & il nomma Maire d'Austrasie le Duc Adalgise, qu'il crut modéré. Il ne se trompa point; car, après la mort de Dagobert, ce Duc voyant que les vœux de tous les Austrasiens rappeloient Pepin à la place qu'il avoit occupée chez eux, il la lui remit *de gré ou de force*, disent les Historiens, mais enfin sans guerre & sans combat; au lieu que nous verrons dans la suite les divers aspirans à la Mairie déchirer l'Etat pour soutenir leurs prétentions.

Pepin redevenu Maire d'Austrasie sous Sigebert, servit le fils avec autant de zèle qu'il avoit servi le père; ami de Cunibert, il partageoit avec lui les soins du Gouvernement.

Fredeg. c. 80, 85. Gest. Dagob. c. 45.

Clovis II reſta en Neuſtrie & en Bourgogne, ſous la tutèle de Nantilde ſa mere, femme d'une vertu éclairée, & ſous celle du Maire Ega, ami de Nantilde, homme comparable en tout à Pepin.

Tout promettoit à la France les plus beaux jours qu'elle eût encore vu luire. Un Gouvernement ſage & doux entretenoit la paix dans les deux Etats, & faiſoit diſparoître tous les inconvéniens du partage : ce bonheur fut court, Ega & Pepin 639.
moururent promptement.

A Ega ſuccéda Erchinoald, pa- 641.
rent du Roi du côté maternel; & à Pepin, Grimoald, fils indigne d'un tel père. Les Grands, qui l'eſ- Fredeg. c. 83-4-8.
timoient peu, conſentirent avec peine à rendre cette place héréditaire en ſa faveur, & il n'en fut redevable qu'à la vénération qu'on avoit pour la mémoire de Pepin. Il eut quelque temps un concurrent

redoutable & plus agréable que lui aux Grands, dans la perſonne d'Othon, Seigneur Auſtraſien; il s'en délivra, en le faiſant aſſaſſiner par Leuthaire, Duc des Allemands.

650. Sigebert mourut à vingt-un ans. *C'étoit*, dit l'Abbé Le Gendre, *un véritable Iſraélite, dans lequel il n'y avoit nulle malice.* Il donna tant aux Moines, que la Nation le força de révoquer ſes dons, quoique faits à des Moines. Les Moines en ont fait un Saint; du moins il étoit humain, & il eût été pacifique, ſi l'on en juge par les larmes amères qu'on le vit répandre ſur le ſort de ſes Sujets tués à ſes yeux, dans un combat déſavantageux qu'on le força de livrer contre Raoul, Duc de Thuringe, qui avoit ſecoué le joug. Le Duc de Berri, frère de Louis XI, donna, dans une pareille occaſion, les mêmes marques d'attendriſſement & de douleur. Les

Hiſtoriens, quand ils rencontrent de ces traits de ſenſibilité, ne manquent jamais de les repréſenter comme des traits de foibleſſe, & de les condamner, au lieu de ſe plaindre d'en trouver ſi rarement. Xerxès pleura de la ſeule idée, que de ſon innombrable armée il ne reſteroit rien dans cent ans; ce ſentiment étoit beau, mais il falloit ne pas faire la guerre.

Sigebert laiſſa un fils preſque au berceau, nommé Dagobert, qui porta environ un an & demi le titre de Roi. Sigebert en avoit donné la tutèle à ſon Maire Grimoald. Celui-ci répondit mal & au choix des Grands & à la confiance de ſon Maître; il s'égara dans des projets ambitieux. Ayant vu la Mairie paſſer du père au fils dans ſa perſonne, il crut que le temps étoit venu de mettre auſſi la royauté dans ſa maiſon; il ſe trompoit; il ne ſavoit pas que les noms impoſent encore aux

Peuples long-temps après que les choses n'existent plus ; les Rois n'étoient rien, les Maires étoient tout ; ils décidoient de la paix & de la guerre : les armées, les trésors de l'Etat étoient dans leurs mains ; les Ducs leur étoient soumis, ils disposoient des graces, ils disposoient même du trône ; mais sous la condition d'y faire asseoir un Prince issu de Clovis de mâle en mâle : ils faisoient tout, ils pouvoient tout ; mais il falloit que tout fût fait sous le nom de ce fantôme couronné, qu'ils pouvoient choisir, mais qu'ils étoient obligés de créer, & qu'ils ne pouvoient dépouiller de ce vain titre de Roi. Grimoald ne comprit qu'une partie de cette vérité ; il n'osa pas prendre pour lui la couronne d'Austrasie ; mais il crut pouvoir la mettre sur la tête de Childebert son fils, en publiant qu'il avoit été adopté par Sigebert. Cette fable

étoit aſſez mal ourdie. En ſuppoſant que l'adoption pût avoir chez les Francs les mêmes effets que chez les Romains ; en ſuppoſant qu'un Roi pût intervertir l'ordre de la ſucceſſion, comment concevoir que Sigebert, au préjudice de ſes parens, eût appelé au trône un homme étranger à la Race de Clovis ? L'invraiſemblance de cette chimérique adoption n'arrêta point Grimoald ; & quand il crut avoir tout préparé, il fit tondre Dagobert II par un autre traître, nommé Didon, Evêque de Poitiers, & le fit tranſporter, par cet Evêque, en Irlande, où cet enfant fut long-temps oublié. En même temps il répandit le bruit que Dagobert II étoit mort ; il lui fit faire de magnifiques funérailles, & fit proclamer Childebert ſon fils, comme ayant été adopté par Sigebert. Quelques Auteurs prétendent même que Grimoald, pour aſ-

Vit. S. Vulfrid.
Vit. S. Sigebert. Reg.
Act. S. Audoeni.
Geſt. Franc. c. 43.

ſurer l'exécution de ſon projet, avoit empoiſonné Sigebert; & ſa conduite ne démentit pas ce ſoupçon.

653. Quoi qu'il en ſoit, Grimoald n'avoit travaillé que pour le Roi de Neuſtrie, & ne recueillit point le fruit de ſon crime : les Auſtraſiens ſoulevés le firent priſonnier avec ſon fils, & les envoyerent l'un & l'autre à Clovis : depuis ce temps ils ne reparurent plus.

La Neuſtrie étoit toujours aſſez tranquille.

Depuis la mort de ce Garnier, que Clotaire II n'avoit pu faire dépoſer, il n'y avoit point eu de Maire du Palais en Bourgogne, & il n'étoit pas à propos qu'il y en eût; ce Royaume devenoit une dépendance de la Neuſtrie, & la France avoit une diviſion de moins. Nantilde fit revivre la Mairie de Bourgogne, en faveur de Flaochat ſon parent; les Grands de ce Royaume l'élurent

l'élurent, avec beaucoup de répugnance, à la recommandation très-preſſante de cette Princeſſe. Le ſeul uſage connu que Flaochat fit de ſa puiſſance, fut d'attaquer, à main ar- 642
mée, Guillebaud, Duc des Transjurains, ſon ennemi, dans le logement qu'il occupoit à Autun, où ſe tenoit alors une aſſemblée des Grands : Guillebaud fut forcé & tué, ſa dépouille abandonnée aux Soldats ; mais du moins Flaochat ne put jouir de ſon crime, la fièvre l'emporta quelques jours après, au moment où les Grands indignés s'armoient pour le punir : Nantilde étoit morte avant lui.

Par la mort de Sigebert II, & l'exil de Dagobert II ſon fils, Clovis II étoit devenu ſeul Roi dans les trois Royaumes. Par la mort de Grimoald & de Flaochat, Erchinoald étoit auſſi devenu ſeul Maire. Ce Miniſtre, dont les Hiſtoriens ont

dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, ſans que ni l'un ni l'autre ſoit juſtifié par les faits, rendit un grand ſervice à l'Etat, lorſqu'il fit épouſer à ſon Maître (ſi ce titre étoit encore fait pour les Rois) une Eſclave qu'il avoit achetée de quelques Pirates. Cette Eſclave, c'eſt la fameuſe Bathilde; les Hiſtoriens la repréſentent comme une femme d'une beauté parfaite, & ſa moindre perfection étoit d'être belle. Elle étoit née en Angleterre; & quand elle fut Reine, des Flatteurs publièrent qu'elle deſcendoit de quelqu'un des Princes de l'Heptarchie. » On le crut, dit un Hiſtorien, parce qu'on l'aimoit «. Ajoutons qu'en ne le croyant pas, on ne lui ôtoit rien, & que Bathilde devoit tout à elle-même.

Elle fut mère de trois Princes, que nous verrons régner après Clovis II, & comme lui, c'eſt-à-dire, occuper le trône ſans prendre part à rien, marquer de leurs noms les

événemens & les dates, être inutiles à la Patrie, & bons tout au plus à fixer la Chronologie, qui même a beaucoup ſouffert de l'obſcurité dans laquelle ils ont vécu.

On ne connoît que trois actions dans la vie de Clovis II ; l'une, plutôt mauvaiſe que bonne, a été extrêmement louée ; l'autre, vertueuſe, a été extrêmement blâmée ; une autre, à peu près indifférente, a été auſſi blâmée que ſi c'eût été une action vertueuſe.

La première, eſt qu'il fit exempter l'Abbaye de Saint Denis de la Juriſdiction de l'Ordinaire. Pourquoi intervertir l'ordre, & détruire la Hiérarchie ?

La ſeconde, eſt que dans une fa- 640
mine il prit, pour nourrir les pauvres, l'argenterie que ſon père & lui avoient donnée à l'égliſe de Saint Denis ; c'étoit un devoir ; on lui en a fait un crime.

La troisième, est qu'il fit transporter dans son oratoire un bras de S. Denis ; c'étoit l'effet d'une dévotion bien ou mal entendue, & le principe de cette action devoit plaire aux Moines ; mais ce bras leur étoit plus utile dans leur église, que dans
655. l'oratoire du Prince ; ils publièrent qu'en punition de cette profanation,
Monach. Dionys. Aimoin. Continuat. d'Aimoin. Clovis étoit mort fou ; il mourut imbécille, comme il avoit vécu, & consumé par les voluptés, avant l'âge où les anciens Germains & Gaulois se permettoient de les connoître.

Il y avoit toujours dans la constitution de l'Empire François deux principes contradictoires, quoique l'un rendît l'autre nécessaire ; c'étoient d'un côté l'esprit de guerre & de conquête, qui tendoit à reculer les limites de la France, & à rendre ses voisins vassaux ou tributaires ; de l'autre, l'usage des partages, qui affoiblissoit & bornoit cette Puissance

en la divisant, & qui étoit cependant devenu nécessaire pour défendre & gouverner un si vaste Royaume : ce n'est pas que l'usage des partages n'eût précédé les grands accroissemens de cet Empire; mais ce n'étoit d'abord que l'exercice du droit naturel, qui appelle tous les enfans au partage égal de la succession paternelle; au lieu que dans la suite, les partages furent un arrangement avoué par la politique, exigé par les conjonctures, & qui eut lieu même du père au fils. C'est ainsi que Clotaire II fut déterminé à céder l'Austrasie à Dagobert son fils, & que Dagobert fut forcé de la céder aussi à son fils Sigebert. Les accroissemens de la France rendoient ces partages nécessaires; mais ces mêmes partages étoient un abus funeste qui entraînoit des guerres civiles. Le vrai remède, dont on ne s'est servi que long-temps après, étoit que la

France fût renfermée dans les bornes que la Nature ſemble lui avoir preſcrites, en l'environnant de mers, de montagnes & de grands fleuves, & qu'il n'y eût point de partages, qu'il n'y eût qu'un Roi & qu'un Peuple. Mais dans le temps dont nous parlons, outre l'accroiſſement exceſſif de la France, une autre cauſe encore rendoit les partages néceſſaires ; cette cauſe, c'étoit non ſeulement l'uſage paſſé en force de Loi, de faire de ſemblables partages, mais encore une diſpoſition particulière que cet uſage avoit fait naître dans les eſprits. Je m'explique. Quand deux ou pluſieurs Etats, d'une force & d'une puiſſance à peu près égales, ont une fois été ſéparés, chacun d'eux conſerve un eſprit d'indépendance, qui s'oppoſe à la réunion, dont l'effet naturel ſeroit d'aſſervir un des Etats à l'autre. L'Etat réuniſſant a toujours ſur

l'Etat réuni une ſupériorité marquée, que celui-ci ne veut point reconnoître. Ainſi, quoique l'Auſtraſie eût été le partage de l'aîné des enfans de Clovis Ier, cependant, comme Clotaire Ier, Clotaire II, & Clovis II, qui tous avoient réuni l'Empire François, avoient tous été Rois de Neuſtrie, l'Auſtraſie, pendant les époques de réunion, avoit toujours paru ſubordonnée à la Neuſtrie; elle avoit d'ailleurs l'exemple du Royaume de Bourgogne, qui, pour avoir été long-temps uni à la Neuſtrie, en étoit devenu en quelque ſorte une dépendance. L'Auſtraſie en craignoit autant pour elle : de là, un tel refroidiſſement de zèle de la part des Auſtraſiens, qu'on pouvoit à peine compter ſur eux pour repouſſer les attaques perpétuelles de tant de vaſſaux mal ſoumis, de tributaires indociles, & de voiſins turbulens : de là, ce déſir perpétuel que

montroient les Auſtraſiens d'avoir un Roi particulier : de là, leur indifférence ſur les courſes des Eſclavons & des Saxons, juſqu'à ce qu'on eût donné à l'Auſtraſie un Roi particulier. Ce Roi (Sigebert) étoit un enfant de trois ans ; c'étoit le fils du Roi de Neuſtrie ; mais il portoit le titre de Roi d'Auſtraſie, & dès lors les Auſtraſiens ne ſe croyoient plus dépendans de la Neuſtrie. La diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie étoit donc alors un mal inévitable : mais c'étoit un mal, on le ſentoit, & on vouloit ne diviſer la France que le moins qu'il ſeroit poſſible. Clovis II laiſſoit trois fils ; Dagobert III, Childéric, & Thierry. Les partages ſembloient tous faits d'après les exemples précédens. L'un devoit avoir la Neuſtrie, l'autre l'Auſtraſie, le troiſième la Bourgogne : mais, comme nous l'avons dit, la Bourgogne, par ſuc-

ceſſion de temps, s'étoit tellement unie & incorporée avec la Neuſtrie, qu'on ne jugea pas à propos de l'en détacher de nouveau. Clotaire III eut donc la Neuſtrie avec la Bourgogne; Childéric l'Auſtraſie; & Thierry fut le premier exemple d'un deſcendant de Clovis, qui n'eût eu aucune part à la ſucceſſion paternelle, car Dagobert n'avoit pas oſé pouſſer l'injuſtice envers Aribert ſon frère, juſqu'à lui refuſer tout partage; il lui en avoit donné un qui pouvoit du moins comporter le titre de Roi. Thierry au contraire fut pleinement déshérité.

Il arriva dans la famille de Clovis II, ce qu'on vit arriver depuis en Angleterre dans la famille de Guillaume le Conquérant. Thierry, le ſeul qui n'eût point eu de partage, réunit dans la ſuite tout le Royaume. De même, parmi les trois fils de Guillaume le Conquérant, Robert

eut les Provinces Françoiſes, Guillaume le Roux l'Angleterre, & Henri I n'eut point d'Etats, mais il fut le ſeul qui les réunit tous dans la ſuite.

Pour voir ce qu'étoient les Rois alors, il faut voir ce qu'ont été leurs Maires.

Erchinoald étant mort, le Maire de Neuſtrie fut ce terrible Ebroin, Guerrier violent, Miniſtre perfide, Deſpote cruel, en faveur duquel, malgré les éloges qui lui ont été prodigués par quelques Ecrivains de ſon parti, nous ne trouvons qu'une choſe à dire, c'eſt que Saint Ouen fut ſon ami. Mais il perſécuta d'autres Saints; & ce n'eſt pas ſans quelque peine qu'on voit les Saints mêmes, entraînés par les intérêts du ſiècle, ſe réunir trop peu pour l'intérêt public. Dans la moitié des vies des Saints, principaux monumens hiſtoriques de ces temps,

on trouve Ebroin ſcandaleuſement exalté comme un Héros ; & dans l'autre moitié, juſtement décrié comme un méchant : une nouvelle égliſe fondée, une ancienne égliſe négligée décidoient trop alors de la louange & du blâme. On ne peut refuſer à Ebroin ce qu'on appeloit alors du talent, c'eſt-à-dire, quelque ſcience dans l'art de nuire, une activité redoutable, une valeur toujours funeſte, le ſecret de faire tomber ſes ennemis dans des pièges groſſiers, qui, ſelon l'uſage, finirent par ſe tourner contre lui.

Ulfoade fut Maire plus paiſible de l'Auſtraſie. L'enfance des Princes, dont l'aîné avoit à peine cinq ans, le ſecond quatre, & dont le troiſième étoit au berceau, fut encore une circonſtance favorable à l'accroiſſement de la puiſſance des Maires ; mais elle fut balancée par une autre circonſtance, je veux dire

le changement de Maires, arrivé en même temps que le changement de règne. Les nouveaux Maires ayant à gagner les esprits, & à établir leur autorité, furent obligés d'avoir ou de feindre les plus grands égards pour Bathilde, qui joignoit à l'autorité de tutrice de ses fils, & de Régente du Royaume, celle que donnent les charmes & les vertus. Quant à l'Austrasie, toujours jalouse, comme nous l'avons dit, de son indépendance, & flattée d'avoir sa Cour particulière, elle se chargea de l'enfance de Childéric; & Ulfoade n'eut à ménager que les Grands: mais dans l'Austrasie, Clotaire étoit sous la tutèle de sa mère, & les talens & les vertus de Bathilde servirent quelque temps de contrepoids aux vices encore cachés d'Ebroin. Le gouvernement de Bathilde, toujours juste & doux, & (ce qui ne pouvoit être que l'ouvrage d'une

femme) toujours pacifique & au dedans & au dehors, eſt marqué par des réformes heureuſes.

On avoit laiſſé ſubſiſter entre les Gaulois ou Romains, & les Francs leurs vainqueurs, des diſtinctions fâcheuſes pour les premiers ; la politique ne ſavoit point alors unir les Peuples, & former de tous les Citoyens d'un même Empire, une ſeule famille. Une de ces diſtinctions étoit 655.
qu'on aſſujettiſſoit les Gaulois à une capitation ſi dure, que les enfans (qui aggravoient ce joug, parce qu'il falloit le porter pour eux), étant devenus un fardeau inſupportable, on ſe privoit des douceurs Vit. Bathild.
du mariage, ou l'on vendoit à vil prix ces enfans à des Juifs, qui alloient les revendre chérement dans d'autres pays. Bathilde défendit, ſous des peines rigoureuſes, aux Gaulois & aux Juifs, cet infame commerce, & bien des Gouvernemens

s'en ſeroient tenus là. Bathilde alla plus loin ; remontant à la ſource du mal, elle abolit cet impôt, qui rendoit une partie de la Nation jalouſe & ennemie de l'autre ; impôt d'ailleurs toujours onéreux par l'arbitraire, & par le défaut de baſe pour aſſeoir une répartition juſte.

La piété tournoit la principale attention de Bathilde vers le gouvernement des affaires eccléſiaſtiques ; les Rois, ſoit qu'ils nommaſſent directement aux Bénéfices, comme le prétendent pluſieurs Auteurs, ſoit qu'ils ne fiſſent que diriger les élections par leur influence, avoient fait, de cette nomination,
656-7. une affaire de finance ; » ils vendoient les Evêchés, & les Evêques, dit Mézeray, revendoient » en détail ce qu'ils avoient acheté » en gros «. Bathilde, toujours diſpoſée à prendre ſur le fiſc pour tous les retranchemens que le bon

ordre exigeoit, fit encore ceſſer ce commerce, & ne ſouffrit plus que la ſimonie & la vénalité ſouillaſſent un Miniſtère eſſentiellement pur & ſaint.

Un ſiècle ne conçoit point les erreurs d'un autre ſiècle; des abus qui ne ſubſiſtent plus, paroiſſent toujours ſi énormes, qu'on s'étonne qu'ils aient pu avoir lieu, & qu'on n'admire pas aſſez le courage de ceux qui les ont réformés; c'eſt aux hommes d'Etat, qui, dans des ſiècles plus éclairés, ont tenté de faire quelque bien, ou d'empêcher quelque mal, c'eſt à eux à juger ſi c'eſt une choſe facile, même ſous les meilleurs Rois; ſouvent toutes les lumières d'un ſiècle éclairé aboutiſſent à reconnoître que la barbarie eſt, dans tous les temps, une maladie preſque incurable.

Bathilde fonda l'Abbaye de Chelles pour les filles, & celle de Corbie

pour les hommes : on lui a reproché d'avoir fait trop de bien aux Moines ; mais on ne considère pas que les Moines, occupés alors à défricher les terres, à nourrir les pauvres, à cultiver les Lettres, étoient les meilleurs des hommes ; que dans ces siècles de guerre & de violence ils recueilloient au fond de leurs retraites le peu de paix qui restoit sur la terre ; qu'enfin, par leurs travaux & par leurs vertus, ils étoient dignes de toute la faveur des Rois, & de toute la bienveillance des Peuples.

664. Bathilde eut pour amis deux Evêques ; Saint Léger, qu'elle fit Evêque d'Autun ; & Sigebrand, moins digne de sa confiance que le premier, & qui ne fut pas choisi avec assez de circonspection. On ignore quel étoit son siège ; mais il paroît qu'il n'auroit dû être ni Evêque ni Ministre. Ses mœurs pouvoient éveiller la médisance, & autoriser les soupçons

ſur une Reine encore jeune & belle, & le faſte qu'il mettoit à ſa faveur, augmentoit encore cet inconvénient; auſſi la calomnie n'a-t-elle point épargné Bathilde, qui, trop ſenſible pour ſon repos à cette injuſtice, n'y oppoſa pourtant que la patience & les larmes. L'orgueil de Sigebrand voulut écraſer l'orgueil des Grands; les Grands le firent aſſaſſiner : on croit que ce fut l'effet d'une intrigue tramée ſourdement par Ebroin, qui vouloit donner des dégoûts à Bathilde, pour réunir toute l'autorité. Son artifice réüſſit. Bathilde, fatiguée de la perverſité des hommes, ſe hâta de ſe conſacrer à Dieu; elle en avoit formé depuis long-temps le projet. Son ame douce, & exempte d'ambition, avoit toujours ſoupiré pour la retraite; elle envioit la paix qu'elle avoit procurée à tant de Cénobites dans les ſaints aſiles élevés par ſes

Vit. S. Bathild.
Vit. S. Leodeg.

ſoins ; mais elle n'avoit voulu quitter la Cour, que quand ſes enfans & ſes Peuples n'auroient plus beſoin d'elle. L'inſulte qu'on lui fit dans la perſonne d'un homme honoré de ſa confiance, les calomnies ſemées avec art contre elle même par Ebroin, lui firent devancer le temps qu'elle s'étoit preſcrit. Quelques Auteurs inſinuent que ſa retraite ne fut pas volontaire, qu'elle ne fit que céder aux inſtances inſolentes des Grands, ſoulevés contre elle par Ebroin. Si le fait eſt vrai, ces indociles Sujets étoient bien peu dignes du bonheur dont ils avoient
665. joui ſous ſes loix. Quoi qu'il en
Vit. S. Bat. §. 7, 8. ſoit, elle prit le voile à Chelles, & fut l'édification du cloître, après avoir été l'exemple du monde.

Auſſi-tôt que, par la retraite de la Reine, Ebroin ſe vit le maître des affaires, ſon maſque tomba, ſes vices éclatèrent, ſon gouvernement

fut un tiſſu d'injuſtices & de violences; rien ne pouvoit aſſouvir ſon avarice; les biens, la vie même des plus grands Seigneurs, n'étoient pas en ſûreté : pour toute expiation de ſes crimes, il prenoit ſur la dépouille de ſes victimes de quoi faire bâtir quelques égliſes; ce qui l'a fait louer par quelques Moines. L'aſſaſſinat de Sigebrand l'avoit délivré d'un rival d'ambition, vicieux comme lui; il retrouva dans S. Léger un nouveau rival, d'autant plus redoutable qu'il étoit vertueux.

Paul Diacre dit que, vers ce temps, les François firent une irruption en Italie; qu'ils ſe laiſsèrent ſurprendre par Grimoald Roi des Lombards, auprès de la ville d'Aſti; que ce Prince en fit un ſi grand carnage, qu'à peine en reſta-t-il quelques-uns qui puſſent porter dans leur patrie la nouvelle de ce déſaſtre. Aucun des Hiſtoriens de France n'a parlé

de cette déroute d'Aſti, qui ſeroit un des plus funeſtes échecs que les François euſſent eſſuyés, ſi elle étoit réelle. L'autorité de Paul Diacre étant ſeule, n'eſt pas ſuffiſante pour établir ce fait ; & Sigonius qui ne cite point ſes autorités, mais qui, n'en ayant pas d'autre ſur ce point que celle de Paul Diacre, dit cependant beaucoup de choſes que Paul Diacre n'a point dites ; Sigonius qui parle du Roi de France, comme s'il n'y en avoit eu qu'un ſeul alors, ne paroît pas aſſez inſtruit en cet endroit des affaires de la France, pour faire autorité. Au reſte, comme d'après les calculs les plus raiſonnables, cet évènement, s'il étoit vrai, ſe rapporteroit à l'année 663, c'étoit Clotaire III qui étoit alors Roi de Neuſtrie & de Bourgogne, & Childéric II, qui étoit Roi d'Auſtraſie. Si l'un des deux a fait ou fait faire la guerre en Italie,

ce doit être le Roi de Neuſtrie & de Bourgogne. Clotaire, qui étoit ce Roi, avoit douze à treize ans, & Childéric onze à douze; c'étoient Ebroin & Ulfoade, leurs Maires du Palais, qui gouvernoient, ſur-tout pour les affaires de la guerre.

Clotaire III mourut ſans enfans, 668.
Childéric régnant en Auſtraſie; c'étoit, par les raiſons que nous avons dites, un titre d'excluſion à l'égard de la Neuſtrie, & le moment ſembloit être arrivé de rendre à Thierry le partage dont il avoit été privé; c'étoit le ſuffrage des Grands de Neuſtrie, qui devoit décider entre ces deux Princes. Ebroin ſe rendit juſtice ſur la haine qu'il avoit méritée; il ſentit que, ſi les Grands éliſoient un Roi, ils pourroient bien en même temps élire un nouveau Maire, moins violent & moins injuſte; il réſolut de les prévenir, de créer un Roi qui n'eût obligation qu'à lui

de la couronne, & qui ne pût la conserver que par lui : il fit proclamer Thierry de son autorité particulière, & sans consulter les Grands ; nouveauté hardie, & qu'il n'étoit pas encore temps de risquer.

L'Evêque d'Autun rassemble les Grands ; il leur demande si les Francs sont devenus sans retour les esclaves d'Ebroin ; si les Grands & les Evêques ne sont plus rien dans l'Etat ; s'il ne leur reste plus qu'à baiser, en tremblant, une main teinte de leur sang, & chargée de leurs dépouilles. A sa voix, les Grands, le Peuple, tous se soulèvent contre Ebroin ; ils vont chercher Childéric en Austrasie, & réunissent les trois Royaumes sous sa domination. Ebroin, abandonné de tout le monde, n'a plus pour refuge, dit Mézeray, que la corne d'un autel : on vouloit le faire périr, & c'étoit le voeu général ; mais on en usa en-

Vit. S. Leodeg. c. 2. Gest. Fr. c. 45. Fredeg. c. 94.

669.

vers lui, comme quelques Philoſophes ont propoſé d'en uſer à l'égard des criminels; on lui laiſſa la vie pour qu'il fût plus long-temps & plus rigoureuſement puni; on le tondit, on le fit Moine dans le Monaſtère de Luxeuil, on eſpéra qu'il mourroit lentement dans le déſeſpoir de l'ambition trompée & de l'orgueil humilié. Thierry fut auſſi tondu; on le mit, mais en dépôt ſeulement, dans l'Abbaye de Saint Denis, comme en Turquie on enferme les frères du Sultan, en leur permettant de vivre juſqu'à ce que le Sultan ait des fils. On conſervoit la Race de Clovis, comme on tâche de conſerver la Race Ottomane, en craignant également, & qu'elle ne s'éteigne, & qu'elle ne s'étende. C'étoit pour la ſeconde fois que Thierry étoit fruſtré de ſes droits.

Childéric devoit tout au choix libre des Neuſtriens; ils crurent pouvoir

mettre à leur bienfait quelques conditions ; ils étoient d'accord avec les Auſtraſiens pour empêcher la réunion, & par des raiſons ſemblables. Juſque-là c'étoient des Rois Neuſtriens qui avoient réuni l'Auſtraſie, & il en avoit réſulté une ſorte de dépendance de l'Auſtraſie à l'égard de la Neuſtrie ; cette fois c'étoit un Roi Auſtraſien qui réuniſſoit la Neuſtrie, & il pouvoit en réſulter pour celle-ci le même inconvénient : on n'étoit point alarmé de voir la Monarchie réunie ſous le nom d'un ſeul Roi, on ſavoit que cette réunion ne ſeroit que de nom, & n'auroit rien de réel, tant que l'autorité, qui étoit dans la main des Maires, ne ſeroit point réunie. On fit donc jurer à Childéric qu'il y auroit dans chaque Royaume un Maire de la Nation, & qu'il y en auroit même un dans la Bourgogne, qui apparemment

réclama,

réclama, comme les autres, ſon ancienne indépendance. Childéric promit tout, n'exécuta rien ; Ulfoade 670
reſta ſeul Maire des trois Royaumes, & la faveur de Childéric fut partagée entre lui & Saint Léger, à qui Childéric devoit la Neuſtrie & la Bourgogne.

Saint Léger avoit une inflexibilité de caractère, qui plaît rarement aux Rois, & qui déplaît toujours aux Courtiſans. » Ayant de bonnes intentions, dit l'Abbé Le Gendre, » il croyoit que ſon ſentiment étoit » toujours le meilleur «. Il tomba dans la diſgrace de Childéric. On avoit perſuadé à ce Prince que Léger avoit formé une conſpiration contre lui avec un Hector, Patrice de Marſeille, que Léger en effet appuyoit de ſon crédit dans un procès que ce Patrice avoit contre Saint Prix, Evêque de Clermont. Les Evêques alors invitoient les Rois à

paſſer les fêtes de Pâques dans leur égliſe ; c'étoit une marque de faveur pour l'Evêque qui obtenoit la préférence : elle étoit due à Saint Léger ; mais ce fut la dernière marque de faveur qu'il obtint. Les ſoupçons du Roi augmentant par les intrigues des Courtiſans, le Roi n'oſa paſſer, ſelon l'uſage, la nuit de Pâques dans la Cathédrale, il la paſſa dans l'égliſe de Saint Symphorien d'Autun, où il communia de la main de Saint Prix : le lendemain il ne vint à la Cathédrale que pour inſulter & menacer l'Evêque d'Autun, au grand ſcandale du Peuple & du Clergé. Saint Léger eut un moment de foibleſſe, dont on abuſa cruellement contre lui. Effrayé de la fureur du Roi, entraîné par des conſeils peut-être perfides, il prit la fuite avec ce même Patrice de Marſeille qu'on accuſoit d'être ſon complice. Cette démarche inconſi-

Vit. S. Leodeg. c. 5, 6.

dérée fut regardée comme un aveu tacite du crime qu'on lui imputoit : on courut après les deux fugitifs ; 671.
le Patrice fut tué ; l'Evêque fut ramené ; on le punit, comme Ebroin, d'un supplice plus cruel que la mort ; on l'enferma dans l'Abbaye de Luxeuil avec ce même Ebroin, son ennemi. » Le loup & la brebis, dit Mezeray, » vécurent ensemble » sous un même toit «. Ils se réconcilièrent ; que pouvoient-ils faire de mieux ? Saint Léger pardonna au cruel Ebroin tous ses crimes ; Ebroin ne pardonna pas de même à Saint Léger ses vertus.

Les violences d'Ebroin avoient fait regretter Bathilde ; celles de Childéric firent regretter S. Léger. Privé des conseils de ce saint Evêque, Childéric se livra tout entier à ses vices, il devint vil & féroce. Un des plus grands Seigneurs du 673.
Royaume, nommé Bodillon, ayant

fait quelques remontrances sur un impôt très-onéreux que Childéric vouloit établir, Childéric, indigné qu'on osât le contredire, fit arrêter Bodillon par ses Gardes, le fit attacher à un poteau, & battre de verges en sa présence. Si les Rois exerçoient alors des actes de despotisme, comme ont fait depuis les Sultans, ils en étoient punis comme les Sultans. Les Grands révoltés invitèrent eux-mêmes Bodillon à venger un affront qui rejaillissoit sur eux; Bodillon assassina Childéric à la chasse, & courut au Palais plonger la même épée dans le sein de la Reine Bilechilde sa femme, grosse alors, & dans celui d'un fils de Childéric, encore enfant. Vengeance exécrable! effrayante leçon!

Gest. Franc. c. 43. Continuat. Fredeg. c. 95.

Vers le même temps régnoit en France un Prince qui a été, pendant plus de mille ans, ignoré de

tous les Hiſtoriens. On liſoit dans Paul Diacre, que Grimoald, uſurpateur célèbre du trône des Lombards, qui a exercé, quoique ſans ſuccès, le génie de Corneille dans *Pertharite*, avoit fait alliance avec Dagobert, Roi de France. Cette alliance eſt le dernier évènement du règne de Grimoald, & précède de fort peu ſa mort, qui arriva en 671. On demandoit quel étoit ce Dagobert qui régnoit en France vers l'an 671 ?

Ce n'étoit point Dagobert Ier., fils de Clotaire II, puiſqu'il étoit mort, ſelon l'opinion la plus commune, en 643, & même, ſelon quelques Auteurs, dès 639.

Ce n'eſt point non plus celui qu'on appelle aſſez communément Dagobert II, dit *le Jeune*, & qu'on doit appeler Dagobert III; celui-ci, qui étoit fils de Childebert II, n'a commencé à régner qu'en 711.

On ne croyoit pas davantage que ce pût être ce Dagobert II, fils de Sigebert II, & petit-fils de Dagobert I[er]. que le perfide Grimoald, Maire du Palais d'Austrasie, avoit fait transporter en Irlande. De ce moment, Dagobert II étoit entiérement oublié dans nos Annales; il n'en étoit plus parlé, ni dans Frédégaire, ni dans aucun autre ancien Chroniqueur ou Historien de France. On avoit donc conclu, pendant une longue suite de siècles, que Paul Diacre s'étoit trompé dans l'endroit dont il s'agit, & qu'au lieu de Dagobert, il falloit lire ou Clotaire III (ce qui ne peut pas être non plus, puisque Clotaire III mourut en 668), ou Childéric II, qui véritablement régnoit en 671, temps de la mort du Roi des Lombards Grimoald, & quelques années auparavant.

Des découvertes modernes ont

justifié Paul Diacre. Adrien de Valois est le premier parmi les François, & le Bollandiste Henschenius parmi les Etrangers, qui aient vu & fait connoître que Dagobert II, parvenu à l'âge de régner par lui-même, avoit été rétabli par les Austrasiens dans une partie de son Royaume : ils se fondent l'un & l'autre sur trois autorités ; celle de Guillaume de Malmesburi ; celle d'un Auteur anonyme de la vie de Sainte Salaberge, & celle d'un autre Auteur anonyme qui a écrit la vie de Memmius, Evêque de Châlons. A ces autorités, Dom Mabillon en ajoute deux autres ; savoir, le Poëte Fridgod, qui a écrit en Vers la vie de Saint Wilfrid, premier Evêque d'Yorck, & un autre Historien du même Saint Wilfrid, nommé Eadmer.

Mabill. première Partie du troisième siècle de l'Ordre de S. Benoît.

Mais il restoit encore à connoître un autre Historien de Saint Wilfrid,

Contemporain & Disciple de cet Evêque, & qui a été la source où ont puisé Fridgod, Eadmer, & Guillaume de Malmesburi. Cet autre Historien se nomme Eddius. Dom Mabillon s'applaudit d'être parvenu, après beaucoup de peine, à faire venir d'Angleterre l'Ouvrage de cet Auteur. Saint Wilfrid, dont Eddius, & après lui Fridgod, ainsi qu'Eadmer, ont écrit la vie, avoit connu Dagobert en Irlande, l'avoit fait passer en Angleterre, & n'avoit pas peu contribué à son rappel & à son retour en France. Dagobert avoit conservé le souvenir de Saint Wilfrid : cet Evêque, persécuté dans son pays, trouva un asile auprès de lui; Dagobert offrit à son ami l'évêché de Strasbourg; & sur le refus de Wilfrid, qui augmenta l'estime du Roi pour lui, Dagobert le combla de présens & de bienfaits. C'est par cette liaison de Saint Wilfrid avec

Mabill. Préface de la prem. Partie du quatrième siècle des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît.

Dagobert II, que les Hiſtoriens de Saint Wilfrid deviennent des autorités pour l'Hiſtoire de Dagobert.

Paul Diacre étant donc ainſi juſtifié par leur témoignage, devient lui-même, aux yeux de D. Mabillon, une autorité pour fixer le temps où Dagobert II régnoit, pour la ſeconde fois, en Auſtraſie. Puiſque Grimoald, Roi des Lombards, mort en 671, avoit fait un Traité avec lui, Dagobert étoit donc rétabli dès 671 ou 670 : ainſi Adrien de Valois a eu tort de croire qu'il ne fut rétabli qu'après la mort de Childéric II, qui n'arriva qu'en 673. Ce qui a trompé Adrien de Valois, c'eſt que Childéric II a toujours régné en Auſtraſie, & que, dès 669 ou 670, il avoit même réuni tout l'Empire François : mais ce qui réſout ces difficultés, c'eſt que Dagobert régna ſeulement dans une partie de l'Auſtraſie ; ſavoir, dans

l'Alſace & ſur les bords du Rhin, ſoit que Childéric, qui conſervoit tout le reſte de l'Auſtraſie, n'eût pu l'empêcher de régner dans cette partie, ni lui enlever la faveur des Peuples qui l'avoient rappelé, ſoit qu'Innichilde, mère de Dagobert II, & qui, ſelon tous les Hiſtoriens, avoit beaucoup de crédit ſur l'eſprit de Childéric II, en eût eu aſſez pour le faire conſentir à ce démembrement de l'Auſtraſie en faveur de ſon fils.

Tout ce qu'on ſait encore du même Dagobert, & toujours par les mêmes Auteurs, c'eſt qu'il fit beaucoup de fondations pieuſes; qu'il eut un fils, nommé Sigebert, mort avant lui, & quatre filles, dont deux ſont reconnues pour ſaintes; qu'il fut tué vers l'an 680, dans une ſédition dont on ne ſait ni les auteurs, ni les cauſes, ni les circonſtances; & qu'il eſt révéré comme

Martyr à Sténay, juſqu'où s'étendoit vraiſemblablement ſon Royaume. On appeloit Martyrs alors, tous ceux qui, ayant fait du bien à l'Egliſe, mouroient aſſaſſinés pour quelque cauſe que ce pût être.

Voici donc encore deux Rois aſſaſſinés à ſix ou ſept ans l'un de l'autre, Childéric & Dagobert II.

Un interregne, par conſéquent l'anarchie, ſuivit la mort de Childéric; les Grands étendirent leur vengeance ſur leurs ennemis, & l'Etat fut en combuſtion. Le beſoin de la paix ſe fait ſentir aux hommes, au milieu de cette rage qui les pouſſe en tout temps à la guerre : pour redevenir libres, il fallut rentrer ſous l'empire d'un Maître. Thierry étoit naturellement ce Maître; les Grands 674
de Neuſtrie & de Bourgogne le tirèrent de ſa retraite, & lui donnèrent pour Maire du Palais Leudeſie, fils d'Erchinoald. » Leudeſie, dit l'Abbé

Le Gendre, » étoit *un bon homme*, » & les temps étoient difficiles «. La mort de Childéric avoit été le signal de beaucoup d'autres révolutions. Au bruit de cette mort, Ulfoade, son Maire du Palais, & qui l'avoit été sous lui des trois Royaumes, s'étoit enfui dans l'Austrasie, sa patrie; Ebroin & Saint Léger étoient sortis de leur cloître; Ebroin, au grand scandale du Peuple, pour qui un Moine, quittant son habit, étoit un spectacle nouveau & indécent. Aussi-tôt qu'ils furent rentrés dans le siècle, la trève qu'ils avoient faite, fut rompue, & l'on vit recommencer ce combat éternel du vice & de la vertu. Ebroin vouloit régner, à quelque prix, à quelque titre que ce pût être; Saint Léger vouloit préserver la Nation du malheur d'être gouvernée par un tel homme. Ils se rencontrèrent en pleine campagne, & S. Léger alloit

Gest. Reg. Franc. c. 45. Continuat. Fred. c. 96.

être immolé par son furieux rival, si S. Genès, Archevêque de Lyon, ne fût survenu à propos avec une troupe de gens armés, à laquelle Ebroin n'étoit pas pour lors en état de résister; car l'esprit de guerre étoit alors si universel; qu'on voyoit les plus saints personnages & les Evêques les plus réguliers lever des troupes pour leur propre compte, marcher en forces, & livrer des combats à leurs ennemis particuliers, qui n'étoient pas toujours, comme en cette occasion, les ennemis de l'Etat. Ebroin fut froidement accueilli de Thierry, quoiqu'Ebroin l'eût fait Roi autrefois pour ses intérêts & de sa seule autorité; Thierry attribuoit, avec raison, à cette proclamation intéressée, & non concertée avec les Grands, les malheurs qu'il avoit éprouvés. Ebroin, n'ayant pu se faire aimer de son Maître, résolut

de s'en faire craindre ; il rassembla tous les gens perdus de dettes & de crimes, & dont il étoit digne d'être
674. le Chef. Le Maire d'Austrasie, Ulfoalde, fit une ligue avec lui, & lui fournit des secours, afin que les troubles de la Neustrie laissassent subsister son autorité en Austrasie ; en un mot, Ebroin eut un parti. Le croiroit-on ? la foiblesse de Leudésie, mise en parallèle avec le Gouvernement terrible & cruel, mais vigoureux d'Ebroin, faisoit regretter ce dernier à quelques Neustriens amoureux du changement, & prompts à oublier le passé. Le temps affoiblit les impressions les plus fortes, & l'inconvénient du moment est toujours le plus insupportable. Cette facilité malheureuse de se tromper dans la comparaison des temps, a quelquefois ramené l'inconstance populaire vers des ennemis publics, long-temps & juste-

ment déteſtés. Craignons ces retours imprudens, craignons ſur-tout ce reſpect ſecret que le vulgaire de tous les Etats conſerve toujours pour l'audace & la perfidie. Nous ne pouvons trop le redire ; c'eſt par ſottiſe qu'on eſt méchant , c'eſt par ſottiſe qu'on eſt fourbe , & c'eſt par une ſottiſe plus grande qu'on attache des idées de force & de grandeur au crime impudent , des idées d'eſprit & de talent à la fraude & à l'artifice. Thierry & Leudéſie ſon Maire ſont pourſuivis de ville en ville par l'ardent & infatigable Ebroin. Ne pouvant les forcer dans un poſte où ils s'étoient établis, il parle de paix, & demande à Leudéſie une conférence. Leudéſie oublie que c'eſt Ebroin qui la propoſe , il s'empreſſe de l'accepter ; l'entrevue n'étoit qu'un piége : Leudéſie, en voulant s'y rendre , eſt aſſaſſiné ſur la route. Ce crime eut du moins pour un

moment ſa juſte récompenſe ; il révolta, & détacha des intérêts d'Ebroin ceux qui revenoient à lui, dans la ſeule eſpérance que le malheur l'auroit corrigé.

Ebroin, abandonné de tous les Grands, ne s'abandonna point ; il inventa un nouveau ſtratagême plus groſſier encore à la vérité ; car dans les temps barbares, on aime autant à tromper que dans les ſiècles les plus raffinés, & on trompe à moins de frais. Toute ſon adreſſe conſiſta dans l'impudence ; il publia que Thierry étoit mort ; il montra au Peuple un fantôme qu'il appela Clovis, & qu'il dit être fils de Clotaire III. Il faut avouer que ſi le Peuple fut trompé en cette occaſion, il voulut bien l'être. Il étoit notoire que Clotaire III étoit mort ſans enfans ; il étoit notoire que Thierry étoit plein de vie, chacun pouvoit s'en aſſurer par ſoi-même ; ce Prince

n'étoit ni caché ni éloigné ; cependant l'amour de la nouveauté entraîna la multitude vers cet enfant, dont on n'avoit jamais entendu parler ; c'étoit ſur ce goût de la nouveauté, ſi naturel chez un Peuple malheureux, qu'Ebroin avoit compté.

Saint Léger étoit le plus grand obſtacle à ſes deſſeins ; il le fait aſſiéger dans Autun. Le vertueux Prélat ne voulut pas que ſon troupeau pérît pour lui, & que la ville fût ſaccagée à ſon occaſion : après avoir ſoutenu avec courage un aſſaut, il ſe remit généreuſement entre les mains de ſes ennemis, avec tous les tréſors qui pouvoient tenter leur cupidité. » C'eſt à moi & à mes » biens qu'ils en veulent, dit-il, aſ» ſouviſſons leur haine & leur ava» rice, ſauvons ce Peuple «. Ce procédé noble ne les déſarma point. L'armée d'Ebroin qui aſſiégeoit Autun, avoit trois Généraux, dont 676.

deux étoient des Evêques, qui efpéroient, pour récompenfe, l'Evêché d'Autun, & que cet intérêt rendoit inacceffibles à la pitié : on creva les yeux à S. Léger, & on l'égara, loin de tout fecours humain, dans une grande forêt, où l'on vouloit qu'il mourût de misère. Le Général laïc (c'étoit Waïmire, Duc de Champagne) fut le feul qui parut touché d'un fort fi cruel & fi peu mérité; il apprit, au bout de quelques jours, que Léger vivoit encore, il alla lui-même le tirer de fa vafte prifon, & le mettre en lieu de fûreté. Il feroit injufte de diffimuler que les deux Evêques, dont l'un étoit Didier, Evêque de Châlons-fur-Saône, l'autre Bobon, Evêque de Valence, étoient défavoués par le Clergé, & que tous deux avoient été dépofés pour leurs crimes : tels étoient les hommes chers & néceffaires à Ebroin. L'Evêque

Vit. S. Leodeg. c. 8, 9, 10, 11, 12, 13.

de Valence s'empara de l'Evêché d'Autun.

La terreur ſaiſit les eſprits, quand on vit S. Léger lui-même ainſi accablé. On ne trouva plus d'autre moyen de terminer les troubles, que d'offrir la Mairie à Ebroin : alors ſon fantôme lui devenant inutile, il le fit rentrer dans le néant, d'où il l'avoit tiré, & prit les rênes du Gouvernement ſous Thierry. Parvenu à l'objet de ſon ambition, il parut ne vivre que pour la vengeance, & tout y ſervit de prétexte. Ceux qui avoient mis Thierry ſur le trône, étoient, ſelon Ebroin, évidemment complices de l'aſſaſſinat de Childéric. Ceux qui avoient pourſuivi la vengeance de la mort de Childéric, s'étoient, en cela même, montrés contraires au couronnement de Thierry; les ennemis d'Ebroin ne pouvoient échapper à l'une ou à l'autre de ces deux accu-

ſations contraires de lèze-Majeſté : on peut croire que leurs confiſcations tournoient au profit d'Ebroin
678. & de ſes amis. Saint Léger, dont Ebroin avoit découvert la retraite, ſubit alors ſon ſecond martyre : on
680. lui coupa les lèvres & la langue, & deux ans après on acheva de lui ôter la vie ; le Comte Guérin, frère de Léger, avoit été lapidé. C'eſt avec peine qu'on voit S. Ouen au nombre des perſécuteurs de S. Léger, & des amis d'Ebroin ; celui-ci continua d'exterminer ſes ennemis, à titre d'ennemis ou de Childéric ou de Thierry : c'eſt ce que l'Abbé Le Gendre appelle *les perdre en habile homme, & ſe faire honneur de leur perte.* Voyons où aboutira cette *habileté.* Les Neuſtriens, accablés de ce joug affreux, s'enfuyoient, les uns en Aquitaine, les autres en Auſtraſie. L'Aquitaine, à l'occaſion de ces troubles, ſe détacha de la France ;

l'Auſtraſie, avertie par le malheur de la Neuſtrie, refuſa conſtamment de reconnoître Ebroin pour Maire ; elle en créa deux ſous le titre de Ducs ou Princes : c'étoient Martin & Pepin, tous deux petits-fils de S. Arnoul, & enfans de deux frères. L'ardent Ebroin courut les combattre, & les vainquit ; Pepin prit la fuite ; Martin s'enferma dans la ville de Laon, réputée alors imprenable ; Ebroin, qui abuſoit de tout, lui envoya deux ſaints Evêques, Egibert, Evêque de Paris, & Rieule, Evêque de Reims, qui lui promirent, avec ſerment, & ſous leur garantie perſonnelle, la vie & la liberté, s'il vouloit introduire Ebroin dans la place. Ebroin, en y entrant, ne manqua pas de faire aſſaſſiner Martin : la vertu des deux Prélats, & la ſcélérateſſe d'Ebroin, doivent perſuader qu'ils furent trompés dans cette occaſion.

Geſt. Franc. c. 46, 47. Secund. continuat. Fredeg. c. 97, 98.

681.

Cet aſſaſſinat de Martin étoit encore une *des habiletés* d'Ebroin; mais Pepin reſtoit, & de grandes deſtinées étoient réſervées à ſa Race. La fortune parut ſe déclarer pour lui, en le faiſant ſurvivre à Ebroin, qui, pour fruit de tant d'*habiletés*, & pour prix de tant d'aſſaſſinats,
682. fut aſſaſſiné lui-même par un de ceux qu'il avoit opprimés.

La Neuſtrie n'eut plus de pareils ennemis à oppoſer à la grandeur toujours croiſſante de Pepin; le foible Varaton, que les Neuſtriens élurent à la place d'Ebroin, ſe hâta de faire la paix, & du moins les Peuples reſpirèrent, ce qu'ils n'avoient pas fait ſous Ebroin. Varaton fut ſupplanté par Giſlimare ſon propre fils : celui-ci fit la guerre à Pepin, & le vainquit ; mais une prompte mort délivra encore Pepin de ce nouvel Adverſaire, qui s'annonçoit comme redoutable.

Varaton n'imita point ce prudent Dioclétien, qui, ſollicité par ſon ambitieux & inconſtant Collegue Maximien de reprendre avec lui la couronne impériale, qu'ils avoient depuis long-temps abdiquée l'un & l'autre, lui écrivit pour toute réponſe : *Mon ami, venez voir les belles laitues que j'ai plantées dans mes jardins de Salone.* Varaton, à la mort 683.
de ſon fils, reprit la Mairie; & ſous ce Maire pacifique, la Neuſtrie reprit ſa tranquillité.

Il eut pour ſucceſſeur Bertaire 684.
ſon gendre, homme imprudent & altier, qui n'avoit d'Ebroin que ſes injuſtices, & qui ne fit qu'irriter les Grands, ſans les faire trembler ; ceux-ci traitèrent ſecrétement avec Pepin, contre lequel Bertaire avoit renouvelé la guerre par hauteur & par humeur. Pepin livra bataille à 687.
Thierry & à Bertaire, dans un lieu nommé Tertry, entre Saint-Quentin

& Péronne. Il remporta la victoire la plus complette & la plus décisive; Bertaire fut tué dans sa fuite, par des gens mêmes de son parti, & Thierry, tombé entre les mains de Pepin, crut n'avoir fait que changer de Maire.

Gest. Franc. c. 48.
Continuat. Fred. c. 100.

Toutes ces guerres d'Ebroin & de ses successeurs contre Pepin, n'avoient pour objet que la Mairie; l'intérêt de la Royauté n'y entroit pour rien, car Thierry étoit censé reconnu pour Roi en Austrasie aussi bien qu'en Neustrie; il étoit censé avoir réuni toute la France, comme avoit fait, avant lui, Childéric son frère; l'Austrasie n'avoit combattu que pour avoir son Maire particulier, comme Childéric le lui avoit promis, & sur-tout pour ne pas obéir au redoutable Ebroin.

Grimoald avoit péri, comme nous l'avons vu, pour avoir cru qu'il pouvoit mettre la couronne

dans

dans sa Maison, parce que l'autorité y étoit. Pepin se souvint de cet exemple ; & quoiqu'il réunît seul l'autorité dans les trois Royaumes, quoique, par le sort des armes, son Roi fût son Sujet & son prisonnier, quoiqu'il eût tous les droits que peuvent donner la guerre & la puissance, il s'abstint de ce titre de *Roi*, si avili depuis long-temps, & encore réservé à cette Race abâtardie de Clovis ; mais il ne voulut pas non plus qu'on pût se méprendre sur la nature & l'étendue de son autorité ; il ne se contenta plus de ce titre de Maire, qui sembloit annoncer un pouvoir communicable, & partagé suivant l'ancienne division du Royaume en Austrasie & Neustrie ; il créa un titre nouveau pour une puissance nouvelle, & se qualifia *Duc & Prince des François*. C'est, pour ainsi dire, le dernier âge de la Mairie ; c'est son plus haut degré de

puiſſance & de gloire, ou, ſi l'on veut, c'eſt ſa deſtruction.

Une adminiſtration ferme & ſage ſembla juſtifier ces innovations ; les Souverains Etrangers recherchoient l'alliance de Pepin, lui envoyoient des Ambaſſadeurs, recevoient les ſiens, redoutoient en lui un Conquérant, reſpectoient un grand Roi, & ne ſongeoient pas même à Thierry. La France dut à Pepin une conſidération qu'elle n'avoit pas eue depuis Clovis.





CHAPITRE IV

DE L'INTRODUCTION.

Des auteurs de la Race Carlovingienne.

LES opinions des Savans sont souvent bien peu utiles à la science, & l'on accéléreroit bien plus les progrès des connoissances, en s'attachant à fixer en tout genre les bornes du connu & de l'inconnu, qu'en perdant le temps à faire des systêmes qui n'éclaircissent rien.

Il en existe une multitude sur l'origine des différentes Races de nos Rois : on a voulu absolument les faire descendre les unes des autres, même de mâle en mâle, ou donner aux Races postérieures une origine plus ancienne encore &

plus illuſtre qu'à la première. La vérité eſt qu'on ne ſait rien des auteurs de la Race Carlovingienne au delà de S. Arnoul, ni de ceux de la Race Capétienne au delà de Robert le Fort.

Quant à la Race Carlovingienne, de laquelle ſeule il s'agit ici, elle deſcend, tant du côté paternel que du côté maternel, de ces deux ſages Gouverneurs que Clotaire II avoit donnés à Dagobert I ſon fils, en le faiſant Roi d'Auſtraſie, c'eſt-à-dire, de S. Arnoul & de Pepin de Landen, dit le Vieux. Quel étoit le père d'Arnoul? On n'en ſait rien: mais Arnoul étoit déjà un très-grand Seigneur, un homme riche & puiſſant; nous remontons preſque par lui juſqu'au berceau de notre Monarchie. Qu'importe d'aller au delà? En voilà bien aſſez pour préſumer que la Race Carlovingienne pouvoit avoir une antiquité à peu près

égale à celle des Mérovingiens, & que le choix des François auroit pu tomber indifféremment ſur l'une ou ſur l'autre.

Saint Arnoul fut plus qu'un grand Seigneur, il fut un Sujet utile, le digne ami d'un bon Roi, le digne Inſtituteur d'un Prince, & ſi ſon Elève ne fut pas digne de lui, cet Elève lui dut au moins le peu de vertus qui tempérèrent ſes vices.

Saint Arnoul, qui avoit été marié avant d'entrer dans l'état eccléſiaſtique & d'être Evêque de Metz, avoit eu deux fils, Anchiſe & Clodulphe. Ce dernier fut père de Martin, élu Maire d'Auſtraſie, conjointement avec Pepin de Hériſtal, ſon couſin-germain, & aſſaſſiné par Ebroin, dans la ville de Laon. Anchiſe avoit épouſé Begge, fille de Pepin de Landen, Collègue de S. Arnoul dans l'inſtitution de Dagobert, & il en avoit eu ce Pepin

de Hériſtal, qui, par la victoire qu'il remporta ſur Thierry & ſur Bertaire, réunit ſous ſa domination les trois Royaumes, qu'il gouverna long-temps avec gloire.

PEPIN DE HÉRISTAL.

PEPIN donna ſucceſſivement la
691. couronne à Clovis III, à Childe-
695. bert II, tous deux fils de Thierry,
711. & à Dagobert III, fils de Childebert, comme s'il eût donné une charge dans ſa Maiſon; mais il obſerva exactement trois points.

L'un, de faire diſparoître entièrement la diſtinction de Royaumes d'Auſtraſie & de Neuſtrie, & de ne nommer jamais qu'un Roi, de peur que, ſi on en voyoit pluſieurs régner enſemble, on ne voulût auſſi avoir pluſieurs Maires.

L'autre fut de ne donner à ces

Rois aucune part dans l'administration, pas même pour la forme; car les formes conservent & rappellent les droits, & peuvent servir de prétexte, & même de moyen pour les rétablir. Childebert II fut surnommé *le Juste*, comme Louis XIII. S'il exerça cette grande vertu, ce fut donc dans le secret de sa Maison, car toutes les occasions publiques lui manquèrent.

Le troisième enfin, fut de nommer toujours pour Roi le Prince dont le droit étoit le plus apparent. Par-là il ôtoit à l'Assemblée des Grands, qu'il étoit obligé de convoquer pour cette nomination, toute occasion d'exercer des droits en concurrence des siens; il ne faisoit qu'annoncer son choix, & ce choix étoit à l'instant adopté & proclamé sans difficulté.

Il paroît que ce systême d'unité fut toujours l'idée favorite de Pepin,

& vraisemblablement il y auroit été fidèle, s'il n'avoit eu qu'un fils; mais le nombre de ses enfans, & sa tendresse égale pour eux, le ramenèrent malgré lui aux idées de partage.

Il avoit de Plectrude sa femme deux fils, Dreux ou Drogon, & Grimoald; il l'avoit répudiée depuis, pour épouser Alpaïde, femme célèbre par sa beauté, dont il avoit eu Charles Martel, & ce Childebrand, Prince inconnu, dont il a plu au sieur de Sainte-Garde, Aumônier du Roi, de faire le héros d'un Poëme épique (1), & à quelques Généalogistes, de faire la tige de la troisième Race de nos Rois.

---

(1) Qui de tant de Héros va choisir Childebrand.

Boileau.

Le nom de cet Auteur est Charles Carel; le titre de son Poëme, *Childebrand* ou *les Sarasins chassés de France.* Ce Poëme a eu trois Editions en trois ans, 1666, 1667, & 1668.

Quelques Auteurs modernes traitent de bâtards Charles Martel & Childebrand ; ce qui n'eſt peut-être pas trop d'accord avec les uſages de ce temps-là, qui permettoient le divorce, & regardoient, comme légitimes, les mariages faits en conſéquence. Des actes ſemblent prouver cependant que Plectrude ne fut jamais répudiée, & que Pepin, à l'exemple de nos premiers Rois, & ſuivant l'uſage des Germains, eut ces deux femmes à la fois. Les Annales de Metz rapportent même que le mariage de Pepin avec Alpaïde, ayant excité le zèle de S. Lambert, Evêque de Liége, qui le qualifia hautement d'adultère public, ce ſcrupuleux Prélat fut aſſaſſiné par Odon, frère d'Alpaïde, & même avec le conſentement de Pepin. On ajoute que le meurtrier, rongé de vers tout vivant, devenu furieux, & comme pourſuivi par la ven-

Annal. Metenſ. ad ann. 706, 707, 712.
Sec. Continuat. Fredeg. c. 101, 104.

geance divine, ſe précipita dans la Meuſe.

Les enfans d'Alpaïde étoient encore en bas âge; mais ceux de Plectrude pouvoient déjà être un appui pour leur père; il s'occupa de leur établiſſement, & ſongeant à leur aſſurer ſa ſucceſſion, il fut obligé de faire revivre en leur faveur la diſtinction d'Auſtraſie & de Neuſtrie: comme il ne leur donnoit encore qu'un titre, & qu'il ſe réſervoit toute l'autorité, l'inconvénient du partage ne devoit être réel que dans un temps où Pepin ne ſeroit plus.

Ces arrangemens n'eurent point lieu; les deux fils de Plectrude moururent avant leur père. Drogon mou-
714. rut de maladie; Grimoald fut aſſaſſiné dans une égliſe, ſans qu'on ait jamais ſu à quelle occaſion; tout ce qu'on ſait, c'eſt que l'aſſaſſin ſe nommoit Rangaire. Un aſſaſſinat, & même l'aſſaſſinat d'un Prince,

ſembloit n'être alors qu'un évènement ordinaire.

Grimoald étoit, de tous ſes fils, celui que Pepin aimoit le plus; il laiſſoit un fils nommé Theudoalde, âgé d'environ ſix ans: Pepin, dans ſa douleur & dans l'effuſion de ſa tendreſſe pour le père, donna au fils la Mairie, ou, comme on diſoit alors, la Principauté de la Neuſtrie & de la Bourgogne.

Drogon avoit laiſſé deux fils, Hugues & Arnould, qui ne jouent point de rôle dans l'Hiſtoire.

Pepin mourut ſans avoir pu faire d'autres arrangemens, & ſans avoir pu même preſſentir la gloire que le fils aîné d'Alpaïde devoit ajouter à la gloire de ſon père. Une famille diviſée, un petit-fils de ſix ans à qui les enfans du ſecond lit diſputeroient ſon partage, & à qui le Roi diſputeroit tout; une vaſte perſpective

Annal. Metenſ. ad ann. 714. Geſt. Reg. Franc. Sec. Continuat. Fred.

de troubles & de douleurs, voilà ce que Pepin laiſſoit, au bout de vingt-ſept ans d'un règne brillant & glorieux.

CHARLES MARTEL.

PLECTRUDE, femme active & courageuſe, envoie une armée établir Theudoalde ſon petit-fils dans les Royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne, ſelon les ordres de Pepin; en même temps elle fait enfermer Charles Martel, qui auroit pu vouloir traverſer ſes vûes ambitieuſes pour ſon petit-fils: démarche injuſte & violente que Pepin n'avoit ſûrement pas ordonnée, & dont tous les Hiſtoriens n'ont pas manqué de la louer à l'envi; car ils ne peuvent ſe déſabuſer de l'efficacité des moyens violens, quoiqu'ils les voient toujours confondus par le ſuccès, at-

tendu que la violence va directement contre son but. S'ils trouvent indigne d'eux, & peu philosophique de juger, comme le vulgaire, par l'évènement, qu'ils consultent la nature de l'homme, que toute violence irrite & soulève, même sans qu'il en soit l'objet.

Lorsqu'à la mort de Grimoald, Pepin avoit désigné Theudoalde pour son successeur en Neustrie, les Grands de ce Royaume avoient respecté les dispositions d'un père affligé ; ils n'avoient pas voulu lui enlever la consolation de croire renaître dans son petit-fils ; ils espéroient alors que Pepin pourroit vivre assez long-temps pour laisser ce jeune Prince en état de les gouverner : mais Pepin étant mort peu de temps après cet arrangement, les Neustriens jugèrent que ce n'étoit pas les traiter comme des hommes, que de leur donner un en-

Gest. Reg. Franc. c. 51, 52.

ſant pour Chef. Cet inconvénient juſqu'alors avoit été propre aux Rois, & ſi quelque choſe avoit paru légitimer l'exceſſive autorité des Maires, c'eſt que ces ſeconds Chefs de l'Etat, élus par la Nation, & toujours pris dans la force de l'âge, ſembloient être le correctif de cet inconvénient même. Le Roi étoit en quelque ſorte le Chef honoraire de l'Etat; le Maire étoit le Chef en fonction; c'étoit celui en qui la Nation mettoit ſa confiance: mais quelle confiance pouvoit-elle avoir dans Theudoalde?

Les Neuſtriens armèrent, pour s'oppoſer aux projets de Plectrude; ils étoient ſecrétement animés par le Roi, qui avoit enfin un parti.

715. Dagobert III étoit, de tous les Rois qui avoient traîné ce titre depuis Dagobert I, celui qui avoit montré le plus de ſenſibilité, le plus de déſir de régner; il n'avoit

porté, qu'avec beaucoup de répugnance, le joug de Pepin; pendant la maladie & à la mort de ce Maire, il avoit fait des démarches pour s'affranchir ; il avoit cherché à réveiller dans le cœur des Grands, cette antique fidélité pour leurs Rois. Mais c'étoit parler un langage qu'on n'entendoit plus. La Mairie avoit détruit la Royauté ; celle-ci ne pouvoit plus renaître que pour la Race des Maires.

Les Neuſtriens firent ce que déſiroit Dagobert, mais par un autre motif; la Royauté ne fut rien pour eux, ils ne conſidérèrent que le droit qu'ils avoient d'élire un Maire, & de rejeter l'enfant qu'ils n'avoient point choiſi; le ſort des armes leur fut favorable ; l'armée de Theudoalde fut battue, & eut bien de la peine à ſe ſauver. Les Neuſtriens alors élurent pour Maire un d'entre eux, nommé Rainfroy, qui s'étoit

ſignalé dans la bataille, & Dagobert III ne fit que changer de Maître ; ce fut Rainfroy au lieu de Pepin.

Pour achever de renverſer les projets de Plectrude, Charles Martel ſe ſauva de ſa priſon : on crut voir reparoître Pepin lui-même ; on lui trouvoit tous ſes traits, & on les regardoit comme autant de préſages de victoire & de grandeur. Tous les enthouſiaſtes, tous les aventuriers s'attachèrent à lui : il eut des zélateurs, des amis, des braves, des gens de bonne volonté ; mais ce n'étoit point encore une armée.

On avoit pu douter originairement que Charles Martel, au mépris des diſpoſitions d'un père, eût voulu dépouiller ſon neveu de la Principauté ou Mairie de la Neuſtrie, tandis qu'il pouvoit avoir pour ſon partage l'Auſtraſie au même titre ; mais il ne fut plus poſſible

de douter de ſes mauvaiſes diſpoſitions, après l'outrage qu'on lui avoit fait : tel fut le fruit de cette politique ſi vantée de Plectrude.

Cependant, lorſque Charles fut en état d'agir, Plectrude n'étoit plus ſon ennemie la plus redoutable ; les tréſors de Pepin, dont elle s'étoit emparée, lui ſervirent pour acheter ſucceſſivement la paix de tous les partis ; mais le ſien étoit diſſipé ; elle finit par aller chercher dans un Cloître une paix plus ſûre & plus durable. L'Hiſtoire ne parle plus de Theudoalde, qu'à la mort de Charles Martel.

Dagobert III étoit mort, laiſſant un fils qui ne lui ſuccéda pas pour lors : on donna la préférence à un Chilpéric Daniel, dont on ne ſait rien, ſinon qu'il fut tiré d'un Cloître pour être mis ſur le trône, & qu'il étoit fils de Childéric II, comme il le déclare lui-même dans une

charte qui reste de lui. On ignore les motifs de cette prédilection des François pour Chilpéric.

Ce fut à Rainfroy, qui vouloit être Maire des trois Royaumes, & à ce Chilpéric Daniel, qui, comme Dagobert III, auroit bien voulu être un Roi, que Charles Martel eut principalement affaire.

Cet heureux Guerrier, qui devoit être si souvent vainqueur, débuta par un échec.

Le Duc des Frisons, Ratbod, étant venu au secours de Chilpéric & de Rainfroy, Charles se hâta de l'aller combattre, pour empêcher la jonction. Charles fut vaincu : tout le monde convint que, par sa valeur & sa bonne conduite, il avoit mérité de vaincre ; mais ses troupes, rassemblées à la hâte, sans expérience & sans discipline, le secondèrent mal.

Ibid. Secund. Contin. Fredeg. c. 100. Ann. Metens.

Il répara bientôt cette perte ; avec

les débris de ſon armée battue, il ſurprit l'armée Royale, & la mit en déroute; il propoſa enſuite la paix, & fit des offres raiſonnables: c'étoit toujours pour la Mairie qu'on ſe battoit; il offrit de ſe contenter de celle d'Auſtraſie, & d'abandonner à Rainfroy celle de Neuſtrie. Rainfroy voulut être Maire des trois Royaumes: alors Charles, pour braver ſes ennemis, créa, comme Ebroin, un Roi, dont on ne ſait rien, ſinon qu'il l'appeloit Clotaire, & il gagna coup ſur coup, contre Chilpéric & Rainfroy, la bataille de Vincy, & une autre bataille entre Reims & Soiſſons, où Eudes, Duc d'Aquitaine, avoit joint ſes forces aux leurs. Nous aurons ſouvent occaſion, dans la ſuite, de parler de ce Duc.

718. Geſt. Francor. c. 53. Sec. Contin. Fredeg. c. 107.

Tous ces ſuccès ne terminoient point encore la querelle; la modération de Charles fit ce que le bon-

heur de ſes armes n'avoit pu faire.
719. Ce Clotaire, qu'il avoit mis ſur le trône, étant venu à mourir, il offrit à Chilpéric de le reconnoître pour Roi; il offrit à Rainfroy le Comté d'Anjou. Cet ambitieux Rainfroy, qui n'avoit pas voulu ſe contenter de la Mairie de Neuſtrie & de Bourgogne, & que la réunion ſeule des trois Royaumes pouvoit ſatisfaire, fut ſi content de ſon foible partage, que, quelques propoſitions qu'on ait pu lui faire depuis pour l'engager à faire valoir ſes droits, on ne put jamais le déterminer à la moindre démarche, ſoit que les charmes d'une vie douce, ſûre & tranquille, ſe fuſſent fait ſentir à cette ame autrefois ſi agitée, ſoit que l'aſcendant manifeſte de Charles, en ôtant à Rainfroy toute eſpérance de ſuccès, eût glacé ſon ambition.

Charles étoit redevenu, par ſon

courage & par ſes talens, tout ce qu'avoit été ſon père, c'eſt-à-dire ſeul Prince ou Maire des trois Royaumes, ſous un ſeul Roi vaincu par lui, & ſoumis à ſa puiſſance. Il ſut gouverner avec autant de ſageſſe & plus de vigueur encore que Pepin; il montra peut-être un peu plus d'ardeur pour la guerre, mais il en eut plus d'occaſions. La continuité des troubles dont on avoit vu la France déſolée, avoit enhardi ſes voiſins à des entrepriſes qu'il falloit réprimer; car tel eſt le malheur des guerres civiles, que ſouvent elles produiſent encore des guerres étrangères. Du côté du midi, le Duc d'Aquitaine, Eudes, non content d'être indépendant, vouloit devenir redoutable. Du côté du nord, tous les Peuples de la Germanie, ſoumis autrefois par Théodebert & ſes ſucceſſeurs, avoient non ſeulement ſecoué le joug, mais encore fait des

incurſions en France : Charles eut toujours contre eux les armes à la main, & toutes ſes expéditions furent des triomphes ; il battit les Friſons ſur la mer, & les Suèves ſur la terre ; il défit deux fois les Allemands, & cinq fois les Saxons, les plus opiniâtres de tous les ennemis de la France ; il ravagea l'Aquitaine deux fois en une année, & n'en fit pas moins la guerre cette même année au nord & au levant de la France & dans l'intérieur du Royaume. Une activité incroyable le rendoit préſent par-tout ; il prévenoit & déconcertoit tous les projets formés contre lui ; on le trouvoit toujours où on le craignoit & où on ne l'attendoit point ; enfin il dompta tous ſes ennemis, ſoumit tous ſes rivaux, châtia tous les Ducs & Comtes qui prétendoient méconnoître ſon autorité, ſe fit reſpecter, redouter, au dedans, au

dehors, & mit la France au plus haut point de ſplendeur & de puiſſance où elle eût été depuis l'établiſſement de la Monarchie.

Mais, de toutes ſes expéditions militaires, la plus importante & la plus mémorable fut la victoire qu'il remporta en 732, contre les Saraſins. C'eſt une époque non ſeulement dans l'Hiſtoire de France, mais dans celle de la Chrétienté, qu'il préſerva, dans cette journée, du joug de l'Alcoran. Les rapides ſuccès de cette Nation conquérante effrayoient l'Univers; elle avoit ſubjugué une grande partie de l'Aſie & de l'Afrique; elle tournoit alors ſes principaux efforts contre l'Europe; l'Eſpagne étoit déjà ſous ſa puiſſance; la France même étoit entamée; les Saraſins en poſſédoient la partie qui avoit été de la domination des Goths, c'eſt-à-dire la Septimanie ou le Languedoc, &

D. Vaiſſette, Hiſt. de Languedoc, t. I.

quelques Provinces adjacentes; le Duc d'Aquitaine, Eudes, Prince puiſſant & généreux, les avoit, pour ainſi dire, arrêtés quelque temps à la barrière; il avoit gagné ſur eux, en 721, une grande bataille ſous les murs de Toulouſe contre le Général Zama; mais depuis il avoit été accablé par eux, & forcé de donner, malgré la différence des Religions, Lampagie ſa fille en mariage à Munuza, un de leurs Généraux, pour obtenir qu'ils s'éloignaſſent de ſes Etats; alliance qui, d'un côté, fit ſoupçonner, quoiqu'injuſtement, le Duc Eudes d'intelligence avec ces Infidèles, dans la guerre que leur fit Charles Martel, & de l'autre côté, fit ſoupçonner, par les Saraſins, Munuza lui-même de vouloir ſe faire Chrétien.

La Chrétienté voyoit le danger qui la menaçoit; & loin de réunir ſes efforts pour écarter un tel fléau,

elle ſe conſumoit en petites guerres inutiles & inſenſées. Voilà cependant comment les Croiſades auroient dû être conçues. Défenſives, elles ſeroient non ſeulement légitimes, mais intéreſſantes ; elles joindroient à l'intérêt ordinaire d'une guerre défenſive, le mérite de venger & de garantir l'humanité entière, menacée par les Conquérans. Les Croiſades offenſives au contraire perdoient tout intérêt & tout avantage ; elles chargeoient les Croiſés du rôle odieux d'agreſſeurs, & les envoyoient, à une diſtance immenſe de leur Patrie, combattre les climats & les maladies encore plus qûe les hommes. L'Europe réunie auroit dû attendre ſur ſes frontières ces Conquérans féroces, Saraſins, Turcs, & autres ſemblables, & leur oppoſer une barrière inſurmontable, au lieu d'aller s'enſevelir dans l'Aſie, ſur la foi de quelques Pélerins qui

prétendoient avoir été maltraités par quelques Mahométans.

L'eſprit de guerre, tel qu'il eſt répandu chez les Nations, eſt tellement un délire, qu'il n'a preſque jamais ſaiſi les occaſions où il eût été ſage & utile de faire la guerre. Quand un Peuple s'annonce pour Conquérant, c'eſt l'ennemi du genre humain qui ſe déclare; l'intérêt commun eſt de ſe réunir contre lui, & c'eſt ce qu'on n'a point fait. On a laiſſé Philippe & Alexandre conquérir tant qu'ils ont voulu. Toute l'éloquence de Démoſthène ne put engager les Athéniens à prendre les meſures néceſſaires pour aſſurer la liberté de la Grèce, & la leur contre les entrepriſes de Philippe; & nous ne voyons pas que les Nations Grecques, ſubjuguées par ce même Philippe, voyant Alexandre engagé au fond de l'Egypte, de la Perſe ou de l'Inde, aient profité de ſon éloi-

gnement pour ſecouer le joug ; du moins ſi quelques-unes de ces Nations le tentèrent, leurs foibles efforts furent ſans proportion avec l'objet, & on les remarque à peine dans l'Hiſtoire. Les Romains ne daignoient pas même cacher le projet d'aſſervir l'Univers ; jamais Peuple ne s'eſt annoncé ſi inſolemment pour l'ennemi public des Nations ; un de leurs Sages, Caton, ne croyoit pas qu'une Puiſſance qui avoit oſé être la rivale de Rome, pût, après un tel crime, conſerver le droit d'exiſter, & la formule finale de tous ſes avis, ſur toute matière, ſoit publique, ſoit particulière, étoit toujours : *Et de plus, il faut détruire Carthage.* De là cette averſion ſecrète qui ſe mêle à l'admiration que ce Peuple inſpire, ce plaiſir qu'éprouve un Lecteur ſenſible, en voyant Annibal & Aſdrubal retarder au moins l'exécution de

cet odieux projet : de là cet intérêt répandu ſur les noms de Cannes, de Trébie, & du lac de Thraſymène : de là vient encore que dans nos Tragédies, Nicomède & Mithridate, nous plaiſent par leur ſeule haine pour les Romains. Cependant, quelles meſures l'Univers ainſi averti prit-il pour défendre ſa liberté ? Quelle réunion de vûes & d'efforts lui vit-on oppoſer à l'ambition toujours croiſſante de ces Conquérans ? On les laiſſa marcher tour à tour ſur la tête de tous les Rois, & opprimer toutes les Nations une à une. En vain Annibal crioit à Antiochus, à Philippe, à Pruſias, à cet Attale, lâche juſque dans ſon indigne reconnoiſſance, qui ſe diſoit *l'Affranchi du Peuple Romain*, & qui n'en étoit que l'eſclave : *Réuniſſez-vous, n'attendez pas qu'on vous écraſe l'un après l'autre.* On entrevit à peine qu'il avoit

raiſon, & on le laiſſa périr. Même aveuglement, même patience des Peuples à l'égard des Saraſins & des Turcs : je les vois conquérir une à une les diverſes contrées. Nulle réunion contre eux, nulle conjuration en faveur de la liberté de la part des Peuples menacés. Le genre humain ne ſait pas ſe réunir, ni ſe ſecourir.

Lorſque Charles Martel ſauva l'Europe du joug du Mahométiſme, il le ſauva ſeul ; aucune autre Puiſſance n'oſa partager avec lui cette gloire ; une terreur générale avoit glacé les eſprits, & tenoit l'Europe comme enchaînée. La promptitude avec laquelle tant d'Etats avoient été ſoumis, la facilité ſur-tout avec laquelle les Goths avoient été chaſſés de l'Eſpagne, avoient perſuadé que les Saraſins étoient un Peuple extraordinaire, & que rien ne pouvoit leur réſiſter ; ils venoient encore tout ré-

cemment de renverſer ſur leur route l'armée du Duc d'Aquitaine, Eudes, qui avoit oſé ſe préſenter pour leur diſputer le paſſage de la Dordogne, & ils avoient envahi ſes Etats : quand on vit Charles Martel s'avancer avec une armée aſſez peu nombreuſe pour combattre l'innombrable armée des Saraſins, quoique tant de victoires puſſent inſpirer quelque confiance dans ce Général, on ne le regarda plus que comme un téméraire qui couroit à ſa perte. En effet, depuis Xerxès on n'avoit point entendu parler d'un armement auſſi formidable que l'étoit celui des Saraſins en cette occaſion, & la multitude de femmes & d'enfans que tant de combattans traînoient à leur ſuite (1), montroit bien qu'il

Rodeic, l. 3, c. 11.

(1) Adrien de Valois nie, ou du moins révoque en doute cette circonſtance, que les Saraſins euſſent avec eux leurs femmes & leurs

ne s'agiſſoit pas d'une incurſion paſſagère, mais du projet d'un grand établiſſement. Dans cet appareil qui effrayoit les regards, l'intrépide Martel ne vit que la gloire réſervée au vainqueur d'un Peuple réputé alors invincible; il combattit, & diſſipa tellement cette armée, que les Saraſins ne purent plus rien entreprendre de la campagne, & que le nom d'Abdérame leur Chef, qui périt dans cette bataille, diſparut devant celui de Charles Martel. Ce grand événement a tant exalté l'imagination des Hiſtoriens, qu'ils nous ont donné ſur cette bataille des calculs abſolument incroyables; ils ne parlent pas de moins que de trois cent ſoixante & quinze mille Saraſins reſtés ſur le champ de bataille, tandis que les François, ſe-

---

enfans dans cette expédition contre Charles Martel.

lon eux, ne perdirent que quinze cents hommes. Concluons ſeulement que les Saraſins étoient très-ſupérieurs en nombre, & que leur perte fut hors de toute proportion avec celle des François (1).

(1) Il paroît que Paul Diacre & Anaſtaſe le Bibliothécaire, qui tous deux ont parlé de ce nombre incroyable, & qui ſont les premiers qui en aient parlé, ont confondu la bataille de Poitiers, gagnée par Charles Martel contre les Saraſins, commandés par Abdérame, en 732, avec la bataille de Toulouſe, gagnée par le Duc d'Aquitaine, Eudes, contre les mêmes Saraſins, commandés par Zama, en 721. Une circonſtance qui a pu les tromper, c'eſt qu'Abdérame périt à la bataille de Poitiers, comme Zama dans celle de Toulouſe. Paul Diacre parle nettement de Charles Martel, & par conſéquent il déſigne la bataille de Poitiers; mais Anaſtaſe le Bibliothécaire parle d'Eudes, Prince d'Aquitaine, & tous deux rapportent la même circonſtance des trois cent ſoixante & quinze mille Saraſins tués, & quinze cents François ſeulement. Anaſtaſe cite l'autorité d'Eudes lui-même, qui l'écrivit ainſi

Charles rétablit le Duc d'Aquitaine dans ses Etats, & les Sara-

au Pape Grégoire II; ce qui fait voir qu'il s'agit de la bataille de Toulouse, & non de celle de Poitiers; car, selon le même Anastase, le Pape Grégoire II est mort le 11 Février 731, & par conséquent n'a point vu la bataille de Poitiers, livrée en 732. Il paroît donc que Paul Diacre parle de la bataille de Poitiers, & Anastase de la bataille de Toulouse, & cependant chacun d'eux applique à la bataille dont il parle ce calcul merveilleux des morts des Sarasins, comparés à ceux des François; calcul qui ne peut être vrai ni pour l'une ni pour l'autre de ces batailles. Au reste, Anastase ne rapporte point la lettre du Duc Eudes; & 1°. cette lettre peut n'avoir point été écrite: 2°. en supposant qu'elle l'ait été, elle pouvoit ne point contenir le calcul ridicule dont parle Anastase, aussi bien que Paul Diacre: 3°. si la lettre contenoit ce calcul, il n'en est pas plus vraisemblable, & c'étoit sans doute une fanfaronnade du Duc Eudes: 4°. quant à la bataille dont Anastase a voulu parler, & à laquelle il applique la même circonstance que Paul Diacre rapporte de la bataille de Poitiers, ces deux Auteurs peuvent

ſins ayant cru prendre leur revanche en s'emparant de la Provence, que Mauronte, Gouverneur de cette Province, leur livra par perfidie ou par crainte, Charles s'y transporta, prit Avignon d'aſſaut, chaſſa Mauronte & les Saraſins, pourſuivit ceux-ci juſque dans le Languedoc, les battit une ſeconde fois ſous les murs de Narbonne, aſſiégea cette

ſe concilier, ſi l'on ſuppoſe que le Pape, à qui la lettre du Duc Eudes fut adreſſée, étoit, au lieu de Grégoire II, Grégoire III ſon ſucceſſeur; entre deux Papes conſécutifs du même nom, on a pu ſe tromper ſur le nombre qui les déſigne: & 5°. enfin, de ce qu'Anaſtaſe nomme le Duc Eudes, il ne s'enſuit pas néceſſairement qu'il parle de la bataille de Toulouſe; car des Auteurs croient que le Duc Eudes étoit auſſi à la bataille de Poitiers, ce point du moins eſt reſté incertain dans l'Hiſtoire; & tout eſt incertain avec des Chroniqueurs qui ne déſignent rien, qui ne diſtinguent rien, qui ne marquent ni les lieux ni les temps.

place, & l'auroit priſe, s'il n'eût été rappelé promptement en France par la maladie & la mort du Roi.

Celui qui portoit alors ce titre, n'étoit plus Chilpéric Daniel; celui-ci étoit mort dès l'an 720, & il avoit eu pour ſucceſſeur ce Thierry, dit de Chelles, fils unique de Dagobert III, qu'on avoit rejeté à la mort de ſon père, peut-être parce qu'il étoit alors au berceau, foible raiſon cependant de l'exclure d'un trône où on n'avoit plus beſoin que d'un nom. Ce fut la mort de ce Thierry de Chelles qui preſſa le retour de Charles Martel. 738.

Au milieu de tant de gloire, ce Héros n'étoit point heureux: & que manquoit-il à ſon bonheur? Ce titre de Roi, dont il avoit ſeul toute la puiſſance. Ce chagrin n'étoit pas une fantaiſie, il avoit un fondement réel; une expérience récente prouvoit que la Mairie la plus deſ-

Continuat. Fred. c. 109. Annal. Metenſ.

potique n'étoit toujours qu'une grandeur précaire. Pepin, aussi puissant que Charles Martel, quoiqu'un peu moins illustre, n'avoit pu la transmettre à ses fils, parce qu'en effet ce n'étoit point une dignité héréditaire, & Charles Martel avoit eu à refaire lui-même toute sa fortune; il vouloit la laisser à ses enfans, & il la leur laissa en effet, non sans quelque contradiction. Ce qui s'étoit passé à la mort de Pepin pouvoit lui laisser de justes inquiétudes sur ce qui arriveroit après lui : tels étoient ses motifs pour désirer la couronne; il étoit d'ailleurs délicat sur les moyens de l'obtenir; il ne vouloit pas la ravir, mais il auroit voulu qu'on la lui offrît. Les Grands & les Prélats, qu'il sonda sur ce projet, ne s'y montrèrent point favorables. Charles Martel étoit plus admiré, plus respecté qu'aimé; il n'étoit du moins aimé que de ses Soldats,

auxquels il donnoit les Abbayes & jusqu'aux Evêchés, pour en être mieux servi. La guerre contre les Sarasins pouvoit fournir un prétexte à cette irrégularité : en effet, un ancien Auteur dit que le Pape donna tout l'or du Clergé à Charles Martel, pour le mettre en état de combattre ces Infidèles. Charles Martel réussit à se faire aimer des Soldats; mais il s'attira la haine du Clergé, qui, le poursuivant encore près d'un siècle & demi après sa mort, assura, en 858, à Louis le Germanique son arrière-petit-fils, que Charles Martel étoit damné, pour avoir donné à des Laïcs les biens de l'Eglise, & qui publia que son tombeau ayant été ouvert, on n'y avoit trouvé qu'un gros serpent (1). Saint Bo-

Ex Chronico Centulensi, liv. 2.

(1) Voici ce que porte la lettre écrite à Louis de Germanie, au Concile de Quiersy, en 858, par Venilon, Archevêque de Rouen,

niface, Archevêque de Maïence, avoit aussi assuré Carloman & Pepin que leur père étoit damné.

& Erchanraud, Evêque de Châlons, au nom des Evêques des Provinces de Rouen & de Reims.

Quia verò Carlus Princeps, Pippini Regis pater, qui primus inter omnes Francorum Reges ac principes, res Ecclesiarum ab eis separavit atque divisit, PRO HOC SOLO MAXIMÈ EST ÆTERNALITER PERDITUS. *Nam sanctus Eucherius, Aurelianensium Episcopus, qui in Monasterio sancti Trudonis requiescit, in oratione positus, ad alterum est sæculum raptus: & inter cætera quæ domino sibi ostendente conspexit,* VIDIT ILLUM IN INFERNO INFERIORE TORQUERI. *Cui interroganti ab Angelo ejus ductore responsum est, quia sanctorum judicatione, qui in futuro judicio cum Domino judicabunt, quorumque res abstulit & divisit, ante illud judicium* ANIMA ET CORPORE SEMPITERNIS PŒNIS EST DEPUTATUS: *& recepit simul cum suis peccatis pœnas propter peccata omnium, qui res suas & facultates in honore & amore Domini ad sanctorum loca in luminaribus divini cultûs & alimoniis servorum Christi ac pauperum, pro animarum suarum*

Les Grands, que Charles réduiſoit à n'être que des Sujets ſoumis,

---

redemptione tradiderant. Qui in ſe reverſus, ſanctum Bonifacium & Fulradum Abbatem Monaſterii ſancti Dionyſii, & ſummum Capellanum Regis Pippini ad ſe vocavit, eiſque talia dicens in ſignum dedit, ut ad ſepulchrum illius irent, & ſi corpus ejus ibidem non reperiſſent, ea quæ dicebat vera eſſe concrederent. Ipſi autem pergentes ad prædictum Monaſterium, ubi corpus ipſius Carli humatum fuerat, ſepulchrumque illius aperientes, VISUS EST SUBITO EXISSE DRACO, ET TOTUM ILLUD SEPULCHRUM INTERIUS INVENTUM EST DENIGRATUM, AC SI FUISSET EXUSTUM.

Les Evêques déclarent qu'ils tiennent ce fait de gens digne de foi, & témoins oculaires.

Nos autem illos vidimus, qui uſque ad noſtram ætatem duraverunt, qui huic rei interfuerunt, & nobis vivâ voce veraciter ſunt teſtati quæ audierunt atque viderunt : Obſervons que ce S. Eucher, qui avoit eu révélation de la damnation de Charles Martel, avoit été exilé par ce Prince, & qu'il étoit mort en exil, au moins trois ans avant Charles Martel. *Joan Bolland. & Godef. Henſchen. 20 Febr. & apud Sur. t.* 1, *20 Februar. Mém. de Littérat. t.* 4, *p.* 707, 708.

& qu'il ne daignoit presque jamais assembler ni consulter, ne l'aimoient pas davantage, & ils le prouvèrent en cette occasion. Charles jugea que les Loix étoient encore plus fortes que toute son autorité, il ne voulut pas du moins les violer d'une manière directe & active; il se contenta de ne pas nommer de Roi, & de ne pas convoquer l'assemblée ordinaire pour cette cérémonie : on en murmura, mais on n'osa le presser sur ce point, de peur de le pousser à quelque violence; ainsi le reste de la vie de Charles Martel fut un interregne, pendant lequel on datoit les actes de telle ou telle année depuis la mort de Thierry de Chelles, ce qui suffisoit à la chronologie, aussi bien que les années du règne de quelque Roi Fainéant.

Les respects de l'Europe pouvoient consoler Charles de ces contradictions intestines, au dessus desquelles tout son pouvoir n'avoit encore pu le

mettre. Tous les Souverains recherchoient l'alliance & la protection du vainqueur des Sarasins ; les Lombards s'unissoient avec lui contre ces mêmes Sarasins ; le Pape Grégoire III, qui avoit en tête à la fois & les Lombards & l'Empereur Grec Léon l'Isaurien, envoyoit à Charles Martel les liens de S. Pierre & les clefs du tombeau de cet Apôtre ; il lui offroit de plus, sous le titre d'Exarque, au nom du Sénat, de la Noblesse & du Peuple de Rome, la souveraineté véritable de cette ville, préludant ainsi à la grande alliance des Papes & des Rois Carlovingiens; Léon l'Isaurien l'invitoit à briser, comme lui, les images ; Charles pouvoit choisir entre les divers partis, & honorer de son alliance qui il lui plairoit. Comme il vouloit être ami du Pape, & qu'il l'étoit des Lombards, il travailloit à rétablir la paix entre ces deux Puis-

ſances (1), lorſque la mort le ſurprit le 20 ou 22 Octobre 741, âgé de cinquante ans, dont il avoit régné environ vingt-cinq. Ce fut le Héros le plus brillant que la France eût eu jusqu'alors, & on ne raconte de lui aucune des violences qui ſouillent l'Hiſtoire des plus grands & des meilleurs Princes de la première Race. On a vu même de lui pluſieurs traits de modération à l'égard de ſes rivaux, & il fut le bienfaicteur de ce Duc d'Aquitaine, Eudes, qui avoit été ſon ennemi.

Annal. Metenſ. ad ann. 741.

Des Auteurs diſent que Charles mérita le ſurnom de *Martel*, parce qu'*il frappoit de rudes coups*, apparemment comme un *martel* ou *mar-*

(1) La puiſſance temporelle des Papes n'exiſtoit pas encore ; mais le Pape, par ſon autorité ſpirituelle, par ſa qualité de Père commun des Fidèles, par les reſpects de la Chrétienté, n'en étoit pas moins une Puiſſance.

teau. Pourquoi ce nom, donné au plus martial de tous les François, ne viendroit-il pas plutôt de Mars? Au reste, le sens est le même.

Charles Martel laissoit, comme Pepin son père (1), trois héritiers de différens lits.

Il avoit eu de Rotrude, sa première femme, Carloman & Pepin, & d'une seconde, nommée Sonnichilde, un Prince, nommé Griffon ou Grippon.

Il donna l'Austrasie à Carloman, la Neustrie à Pepin, & à Griffon seulement quelques Comtés situés entre les Etats de ses deux frères.

---

(1) Nous ne comptons point parmi les héritiers de Pepin de Héristal, les deux fils de Drogon, dont il n'est pas question dans l'Histoire.

CARLOMAN ET PEPIN, *dit le Bref.*

Nous avons vu que les dispositions de Pepin de Hérisstal n'avoient pu avoir lieu ; celles de Charles Martel eurent leur entière exécution, malgré quelques contradictions & quelques murmures. Plusieurs causes concoururent à cette différence.

1°. L'autorité des Maires ou Princes avoit fait quelques pas de plus.

2°. Les enfans de Charles Martel, à la mort de leur père, étoient plus âgés que ceux de Pepin ne l'avoient été à la sienne.

3°. Les dispositions de Pepin étoient restées imparfaites, il n'avoit pas disposé de l'Austrasie.

4°. Il y avoit un Roi à la mort

de Pepin, & il n'y en avoit point à la mort de Charles Martel.

Au reſte, on peut remarquer une conformité ſingulière & de caractères & d'aventures entre les trois fils de Charles Martel, & les trois enfans de Pepin de Hériſtal. Carloman, par ſa douceur inſipide, par ſon goût pour la retraite, par l'obſcurité à laquelle il ſe condamna, paroît reſſembler à Childebrand ſon oncle.

Pepin le Bref, par un caractère plein de feu & d'audace, par ſon activité, par ſa vigueur, fut l'image fidelle de Charles Martel ſon père.

Le jeune Griffon, agiſſant ſous l'autorité de Sonnichilde ſa mère, repréſente le jeune Theudoalde agiſſant ſous celle de Plectrude ſon aïeule.

Mêmes diviſions dans les deux familles, & produiſant le même effet; les dernières venant aboutir à l'élévation du ſeul Pepin le Bref,

comme les premières avoient abouti à celle du ſeul Charles Martel.

742. Griffon, mécontent de ſon partage, commença la guerre comme avoit fait Theudoalde, avec cette différence, que Theudoalde réclamoit les diſpoſitions d'un père, & que Griffon les attaquoit : le ſuccès fut le même; Griffon, près d'être forcé dans la ville de Laon où il s'étoit retiré, fut obligé de ſe rendre; ſes frères le firent enfermer auſſi bien que ſa mère.

Pepin le Bref avoit quelque choſe de la modération de Charles Martel; il mit dans la ſuite Griffon en liberté, & lui donna même quelque augmentation de partage; indulgence que les Hiſtoriens ont beaucoup blâmée, & qu'il faut beaucoup louer, car c'étoit le ſeul moyen poſſible d'affermir la paix, ſans compter que c'étoit le ſeul qui fût conforme à la Nature & à la Juſtice.

Ce moyen, il eſt vrai, ne réuſſit pas; Griffon fut plus ſenſible à l'injure qu'au bienfait : mais le parti violent, injuſte & cruel de laiſſer le Prince enfermé toute ſa vie, auroit-il mieux réuſſi? N'auroit-il pas révolté les eſprits ? N'auroit-il pas fourni aux Grands des prétextes de révolte ? N'auroit-il pas donné un parti à Griffon ? Du moins lorſque celui-ci ſe révolta pour la ſeconde fois, il fut obligé de quitter la France, où il n'avoit pas un ſeul Partiſan, parce qu'on le regardoit comme un ingrat & un brouillon; il alla mendier un aſile chez les Saxons, Pepin l'y pourſuivit & l'en chaſſa; Griffon ſe réfugia dans la 748.
Bavière; elle étoit alors ſans Duc, ou, ce qui étoit la même choſe, elle avoit pour Duc un enfant de ſix ans, nommé Taſſillon, dont il ſera Annal. Metens.
beaucoup parlé dans la ſuite; Griffon ſe fit Duc de Bavière, ſans

qu'on puiſſe bien comprendre quels moyens pouvoit avoir un proſcrit & un fugitif, pour opérer une ſemblable révolution : l'actif Pepin le chaſſa encore de la Bavière ; les Allemands, auxquels il s'adreſſa enſuite, n'osèrent le recevoir chez eux : forcé de demander encore pardon à ſon frère, il l'obtint encore. S'étant révolté une troiſième fois, il ſe retira chez le Duc d'Aquitaine, devint amoureux de ſa femme, & rendit le Duc ſi jaloux, que, ſelon quelques Auteurs, le Duc, non
753. content de le chaſſer de ſes Etats, le fit enſuite aſſaſſiner dans les Alpes où paſſoit alors Griffon, pour ſe retirer en Italie chez les Lombards.

Le Duc d'Aquitaine n'étoit plus cet Eudes, tantôt l'ennemi, tantôt le protégé de Charles Martel ; il
Rhegino ad annum 735. étoit mort en 735, laiſſant trois fils, Hunaud, Hatton & Remiſtain. Hunaud fut Duc d'Aquitaine,

&

& Hatton, Comte de Poitiers. Hunaud, à la mort de Charles Martel, avoit cru, comme on le croit toujours, qu'un nouveau gouvernement feroit foible, & il avoit fait des courses dans diverses provinces de France. Carloman & Pepin l'en avoient puni par le ravage de ses Etats, & l'avoient forcé de demander pardon; la douleur qu'il avoit ressentie de cette humiliation, jointe au remords qu'il éprouvoit d'avoir, dans un mouvement de colère & de jalousie, fait crever les yeux à Hatton son frère, l'avoient déterminé à se faire Moine. Quels monstres auroient été tous ces Princes barbares, s'ils n'avoient pas été dévots, & quels monstres c'étoient encore, malgré leur dévotion! Hunaud, en entrant dans le cloître, avoit laissé son Duché à Gaïffre ou Gaiffre ou Vaifre son fils. Ce fut celui-ci qui, pour sa-

tisfaire ses ressentimens personnels, délivra Pepin des inquiétudes perpétuelles que lui auroit données Griffon.

La maxime que celui à qui le crime profite, est réputé l'auteur du crime, a fait soupçonner Pepin d'avoir eu plus de part à la mort de Griffon que le Duc d'Aquitaine, auquel il suffisoit que Griffon fût éloigné; & ce soupçon n'étoit que trop justifié par la cruauté dont Carloman & Pepin s'étoient rendus coupables envers Theudoalde leur cousin-germain, ce petit-fils de Pepin de Héristal & de Plectrude, que Charles Martel avoit dépouillé du partage qui lui avoit été laissé par son aïeul. A la mort de Charles Martel, Theudoalde avoit réclamé ce partage. Il ne s'agissoit pas de moins que de la Neustrie entière & de la Bourgogne: Carloman & Pepin jugèrent que de si vastes prétentions n'étoient

pas susceptibles d'accommodement; ils aimèrent mieux se défaire de Theudoalde, que de lui rendre justice.

Ces troubles & la jeunesse des Princes enhardirent les Grands à pousser leurs représentations sur la vacance du trône, plus loin qu'ils n'avoient osé le faire du vivant de Charles Martel; les Princes furent obligés de céder, & de convoquer l'assemblée d'élection; le fantôme qu'ils convinrent de charger de la couronne, & qui n'eût jamais été connu, dit l'Abbé Le Gendre, s'il n'avoit été détrôné, se nomma Childéric III, & fut surnommé l'*Insensé*. On croit (car tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut encore plus méprisé que ses prédécesseurs) (1), on

(1) L'Abbé de Vertot a tâché de les réhabiliter; il ne nous paroît pas qu'il y ait réussi, excepté sur quelques points peu importans. Il n'a pas changé l'opinion établie; son argument général, qui est que les Historiens, écrivant

croit qu'il étoit fils de Thierry de Chelles ; quelques Auteurs disent qu'il étoit son frère, & fils de Dagobert III ; d'autres lui donnent pour père ce Clotaire que Charles Martel avoit fait Roi, & duquel on ne sait rien non plus.

L'exemple qu'avoit donné le Duc d'Aquitaine, Hunaud, ne resta pas sans imitateurs. Carloman, persuadé, sur la foi du Clergé, que son père étoit damné, tourmenté de cette idée, dégoûté du siècle, alla aussi s'ensevelir dans le cloître, soit-qu'on lui permît encore d'espérer que sa pé-

---

sous les Rois Carlovingiens, ont, pour leur plaire, décrié les Rois Mérovingiens, est très-foible, & tend trop au Pyrrhonisme. *Voyez* sa Dissertation, tom. 4 des Mém. de Littérat. pag. 704 & suivantes. Il n'ajoute presque rien à ce qu'a dit l'Auteur du Livre intitulé *L'Esprit de Gerson*, imprimé en 1691, & qu'il ne cite pas. *Voyez* le Fragment de cet Auteur dans Bayle, art. *Eginhart*, remarque *A*.

nitence pourroit ſuppléer à celle que ſon père auroit dû faire, ſoit que l'affreux tableau d'un père dévoué à des tourmens éternels, lui fît redouter pour lui-même les dangers de la grandeur & de la gloire. Il alla à Rome recevoir la tonſure des mains du Pape Zacharie, & habita d'abord au mont Soracte, où il fit bâtir un Monaſtère en l'honneur du Pape S. Silveſtre, qui s'étoit, dit-on, autrefois caché ſur cette montagne pour échapper à la perſécution. Dans la ſuite, Carloman jugea qu'un grand Prince, devenu Moine, excitoit une curioſité qui lui attiroit trop de viſites. Pour ſe dérober à ces diſtractions & à ces foibles retours vers le ſiècle, il alla s'enfermer au Mont-Caſſin. Là, on dit qu'il aimoit à remplir, par humilité, les emplois réputés les plus vils, qu'il ſervoit à la cuiſine, qu'il travailloit au jardin, qu'il gardoit les troupeaux

Annal. Metens. ad ann. 747.

de l'Abbaye dans les champs. Il y fut ſuivi, trois ans après, par le Roi des Lombards, Rachis, qui vint auſſi s'enfermer dans cette retraite, où, tant qu'il vécut, il cultiva de ſes mains une vigne long-temps connue ſous le nom de *vigne de Rachis.*

On peut croire que Pepin, malgré l'union qui avoit toujours régné entre les deux frères, ne fit pas de bien fortes inſtances à Carloman, pour le détourner de ſon projet; il y gagnoit l'Auſtraſie : Carloman, ſoit indifférence pour ſes fils, ſoit confiance extrême en ſon frère, lui remit entièrement leur ſort. *C'étoit*, dit un Hiſtorien, *donner les brebis à garder au loup.* En effet, Pepin répondit mal à la confiance de ſon frère; il fit raſer ſes enfans, & depuis ce temps leur ſort eſt ignoré.

La retraite de Carloman dans un cloître, & la mort de Griffon, laiſſoient toute l'autorité entre les mains

de Pepin le Bref, comme elle avoit été entre les mains de ſon père & de ſon aïeul, c'eſt-à-dire toujours avec cette condition importune & inquiétante de donner le vain titre de Roi à un deſcendant de Clovis; mais l'autorité des Maires alloit toujours en croiſſant, & pouvoit impunément devenir toujours plus entreprenante. Pepin de Hériſtal s'étoit contenté d'interdire aux Rois toute connoiſſance des affaires, & tout exercice de l'autorité. Charles Martel s'étoit permis de ne pas nommer de Roi, & n'avoit pas oſé aller plus loin; Pepin le Bref oſa détrôner celui qu'on l'avoit forcé de nommer.

Pepin s'étoit rendu, comme ſon père & ſon aïeul, redoutable par les armes; il avoit ajouté à la gloire de ſa Maiſon, c'étoit avoir ajouté à ſa puiſſance; il avoit fait reſpecter la ſouveraineté de la France par tous les Peuples vaſſaux ou tributaires;

il avoit dompté les Allemands, les Bavarois, les Saxons, les Aquitains, il étoit victorieux, il étoit maître ; il n'avoit point, comme Charles Martel, encouru l'indignation du Clergé, par une dispensation profane des biens ecclésiastiques ; il avoit beaucoup plus ménagé l'orgueil des Grands ; il n'avoit rien à craindre des obstacles qui naissent des mauvaises dispositions ; il n'avoit rien à craindre non plus des idées établies ; le vieux respect pour le sang de Clovis étoit détruit par le long avilissement de cette Race malheureuse ; les temps étoient arrivés, & le siècle étoit mûr pour le grand changement qu'on vouloit faire.

Pepin convoque à Soissons, pour le 1 Mars 752, l'assemblée générale des Grands & des Prélats. Ses Partisans y proposent sans détour de déposer Childéric, & de donner la couronne à Pepin. La proposition est unanimement agréée.

C'eſt un problême hiſtorique de ſavoir s'il eſt vrai que le Pape Zacharie ait été conſulté ſur cette affaire, & que ſa déciſion ait déterminé les ſuffrages des François.

La plupart des anciennes Chroniques diſent expreſſément que Burchard Evêque de Wurtsbourg, & Fulrad Abbé de Saint Denis, furent envoyés à Rome pour propoſer au Pape cette queſtion : » Lequel » devoit être Roi, ou celui qui en » avoit le nom ſans en faire les » fonctions, ou celui qui en rem» pliſſoit les fonctions ſans en avoir » le nom «. Propoſer une ſemblable queſtion, dit un Auteur, c'eſt la réſoudre ; le Pape décida que le nom devoit ſuivre la choſe. Sur cette déciſion, Pepin fut élu, & reçut l'onction ſacrée des mains d'un Légat du Saint Siége ; c'étoit Vinfride, Prêtre Anglois, bien plus connu ſous le nom de Saint Boniface, Ar-

Chron. Centul. ad ann. 754.
Anonym. ad ann. 752.
Eginard.

Annal. Loiſel. an. 749.
Annal. Fuld. an. 751.

chevêque de Maïence, & Apôtre de la Germanie.

Des Critiques obſervent que pluſieurs de nos plus anciennes annales gardent le ſilence ſur le fait de la queſtion propoſée au Pape Zacharie ; qu'il n'en eſt parlé ni dans la vie de ce Pape, écrite par Anaſtaſe le Bibliothécaire, ni dans celle de Saint Boniface, par Villibade ſon Diſciple, Evêque d'Aiſchſtat ; que le Pape Zacharie n'en dit rien, ni dans ſes lettres à Pepin, ni dans ſes lettres à Saint Boniface ; qu'enfin il ſeroit bien étrange que, ſur un fait de cette importance, le Pape n'eût fait qu'une réponſe verbale, & qu'on s'en fût contenté.

On pourroit répondre à cette dernière objection, que la démarche faite auprès du Pape n'étant qu'un hommage dont on ne croyoit pas alors pouvoir ſe diſpenſer à ſon égard, & la réponſe étant toute

dictée par la question, on pouvoit s'être contenté de la réponse qu'il avoit voulu faire, sans exiger de lui une réponse par écrit sur une matière si délicate; que d'ailleurs il avoit peut-être fait une réponse par écrit qui ne subsiste plus.

Quant au silence de quelques Auteurs, on peut observer qu'il ne sauroit avoir la vertu de détruire des témoignages positifs, qu'on n'a aucune autre raison de récuser.

Il y a une troisième opinion, c'est celle de ceux qui regardent la consultation & l'ambassade comme chimériques, mais qui disent que quand le Pape Etienne III, successeur de Zacharie (après Etienne II) (1),

(1) Le Pape que nous nommons ici Etienne II, mourut trois jours après son élection, & sans avoir été sacré; ce qui fait que beaucoup d'Auteurs, & M. Fleury nommément, ne le mettent au nombre des Papes, & appellent Etienne II celui que nous nommons ici Etienne III.

vint dans la ſuite en France, Pepin lui fit part des ſcrupules qu'il avoit d'avoir détrôné ſon Souverain légitime, auquel il avoit lui-même prêté ſerment de fidélité, & que le Pape, pour calmer ſa conſcience, le releva de ce ſerment. Ce dernier fait paroît conſtant, mais il ne détruit pas le premier. Etienne III peut n'avoir fait qu'achever & confirmer l'ouvrage de Zacharie.

Mém. de l'Acad. des Inſcript. & B. Lett., t. 6, p. 726. Theoph. Chron. p. 337.

Enfin il y a une quatrième opinion qui abſout Pepin d'uſurpation, le Pape de connivence avec un uſurpateur, & les François d'infidélité envers la Race de Clovis; c'eſt que Childéric, à l'imitation de Hunaud & de Carloman, abdiqua volontairement, pour ſe retirer dans un cloître; ce qui ayant fait rentrer les François dans le droit d'élire un Roi, ils firent certainement le choix le plus convenable.

Le Cointe, Annal. Eccléſiaſt. ſur l'an 752.

Cette opinion nous paroît ſuſceptible de trois difficultés.

L'une eſt que Childéric avoit un fils.

L'autre, qu'il reſtoit d'autres Princes de la Race de Clovis.

La troiſième, que l'abdication de Childéric, d'après les circonſtances, pouvoit difficilement paroître volontaire.

Il n'eſt pas néceſſaire que ces diverſes queſtions ſoient réſolues, il ſuffit qu'on ſache qu'elles ne le ſont pas, & qu'on peut choiſir entre les quatre opinions, ou prendre le parti de n'en adopter aucune, & de reſter dans le doute.

Childéric fut raſé & enfermé au Monaſtère de Sithieu; c'eſt la célèbre Abbáye de Saint Bertin à Saint-Omer; ſon fils, nommé Thierry, vécut & mourut de même, preſque ignoré à l'Abbaye de Fontenelle, aujourd'hui Saint Vandrille.

PEPIN LE BREF,

Roi de France.

CE fut Pepin le Bref qui introduisit l'usage du Sacre. Sous la première Race, l'inauguration des Rois avoit été une cérémonie militaire; Pepin voulut en faire une institution religieuse. Fondateur d'une nouvelle Race de Rois, tandis que l'ancienne subsistoit, témoin de la fragilité de tous les liens humains, il voulut attacher les Peuples à sa famille par ce lien indissoluble qui unit les hommes à la Divinité. C'est dans le même esprit que, pour donner plus d'importance à cette institution, & plus de solennité à cette cérémonie, il voulut être sacré par un Légat du Saint Siége : il reçut en effet l'onction des mains de Saint

Boniface ; la cérémonie se fit à Soissons, la prérogative de sacrer les Rois n'ayant été attribuée au Siége de Reims que dans le douzième siècle, par Louis le Jeune.

Ce ne fut pas encore sans un objet politique qu'il fit couronner avec lui la Reine Berthe sa femme (1). Par-là il faisoit adopter à la Nation les enfans qu'il avoit déjà de cette Princesse. Pepin n'étoit âgé alors que de trente-huit ans : outre ses enfans déjà nés, il pouvoit en avoir d'autres dans la suite, soit de cette Princesse, soit d'une autre femme. Un souvenir confus de l'Histoire ancienne apprenoit qu'on avoit quelquefois élevé la question : *Si les enfans, nés depuis l'avénement du père au trône, ne devoient pas être préférés à ceux qui étoient nés avant cet avénement* ; Secund. continuat. Fredeg. c. 117.

(1) Nommée Berthe *au grand pied*, fille de Charibert Comte de Laon.

queſtion bien frivole ; car, du moment où le père eſt parvenu au trône, ſoit à titre héréditaire, ſoit par élection dans un cas extraordinaire, comme celui où ſe trouvoit Pepin, le fils eſt devenu l'héritier préſomptif du trône (1), comme des autres biens que le père pourroit laiſſer à ſa mort ; & pour que les fils, nés depuis l'avénement, puſſent l'emporter ſur le fils né avant cette époque, il faudroit que les Peuples qui ont appelé le père, euſſent exclu formellement le fils déjà né, en faveur de ceux qui pourroient naître dans la ſuite ; ce qui ne peut arriver que dans des cas particuliers, & que pour des raiſons

(1) On ſuppoſe qu'il s'agit d'un Royaume naturellement héréditaire, où l'élection n'a eu lieu que dans un cas extraordinaire, & où elle ne ſe renouvelle pas à chaque vacance, comme en Pologne.

légitimes : par exemple, lorſque les Peuples appellent au trône un homme qui n'y auroit point de droit, à condition d'épouſer une Princeſſe du ſang royal ; alors, comme c'eſt la Race de la femme qu'on a en vue, ſi le Roi élu a des enfans d'un premier lit, on les exclut en faveur de ceux du ſecond. Hors de ces cas extraordinaires, l'aîné eſt toujours le ſucceſſeur déſigné. Si la raiſon que l'un eſt né fils de Roi, & l'autre fils d'un Sujet, pouvoit avoir lieu, elle ſeroit applicable à tant de cas, que tout ordre de ſucceſſion en ſeroit interverti ; le fils aîné du Dauphin, devenu Roi dans la ſuite, ne ſuccéderoit point à ſon père, au préjudice des cadets, nés depuis l'avénement. Charles IX, né en 1550, temps où Henri II ſon père étoit Roi, auroit dû exclure François II, né du vivant de François I ; tout cela ſeroit abſurde. Cependant l'Hiſ-

toire des Perses nous offre la fameuse contestation élevée à la mort de Darius, fils d'Hystaspe, entre Artabazane né lorsque Darius son père n'étoit encore qu'homme privé, & Xerxès né depuis que Darius étoit Roi; la décision d'Artabane leur oncle, qu'ils prirent pour arbitre, fut favorable à Xerxès, c'est-à-dire au cadet. Tout ce qu'on peut dire de cette décision, c'est que, si elle étoit fondée sur le motif qui vient d'être énoncé, elle étoit aussi déraisonnable que l'avoit été la convention de donner le trône à celui dont le cheval auroit henni le premier, convention en vertu de laquelle Darius avoit régné, encore son Ecuyer avoit-il usé de supercherie pour lui procurer la couronne par ce moyen. Quant à la décision d'Artabane en faveur de Xerxès, observons cependant qu'elle avoit un fondement assez plausible, c'est que

Xerxès, par Atoſſe ſa mère, étoit petit-fils de Cyrus, Fondateur de l'Empire des Perſes, & qu'Artabazane ſon frère étoit étranger à ce même Cyrus; mais Xerxès alléguoit auſſi en ſa faveur l'exemple des Lacédémoniens, qui n'appeloient à la ſucceſſion du Royaume, que les enfans nés depuis l'avénement du père.

Juſtin. lib. 2, cap. 10. Plut. de frat. amore.

A la mort de Darius Ochus, la même conteſtation s'éleva entre Artaxerxès Mnémon, & le jeune Cyrus ſon frère : on avoit apparemment reconnu alors l'abus de la première déciſion, & Artaxerxès né avant l'avénement de ſon père, fut préféré au cadet né depuis l'avénement.

Dans l'Hiſtoire moderne, & dans des temps bien poſtérieurs à Pepin, nous voyons chez les Turcs le Prince Zizim diſputer l'Empire à Bajazet II ſon frère aîné, par les mêmes raiſons que Xerxès & que le jeune Cyrus, & il ne réuſſit point.

Pepin vouloit ôter tout prétexte à de ſemblables conteſtations, il vouloit aſſurer ſa ſucceſſion à ſes fils déjà nés, & voilà pourquoi il faiſoit couronner leur mère.

L'aîné de ces fils eſt ce Charlemagne dont on va voir l'Hiſtoire.

Pepin remplit encore bien mieux ſon objet, lorſque le Pape Etienne III étant venu en France quelques années après, il fit renouveler, par ce Pontife, dans l'égliſe de Saint Denis, la cérémonie de ſon ſacre & de ſon couronnement, & fit ſacrer & couronner avec lui ſes deux fils, Charles & Carloman. Le Pape lança en même temps toutes les excommunications d'uſage, contre quiconque oſeroit jamais ſonger à tranſporter la couronne dans une autre Maiſon (1), & Hugues Capet en-

(1) *Ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo præſumant eligere.* Tome 5 des Hiſtoriens de France, par les Peres Bénédictins.

leva la couronne à Charles de Lorraine, comme Pepin à Childéric.

Pepin étoit d'une petite taille, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Bref*; la taille n'ajoute & n'ôte rien à la valeur, & Pepin avoit fait ſes preuves; mais dans ces temps encore barbares, où la force & l'adreſſe du corps décidoient de la ſupériorité dans tant de genres, on attachoit le plus grand prix aux avantages extérieurs, & Pepin croyoit s'appercevoir que pluſieurs Seigneurs François qui les poſſédoient plus que lui, voyoient avec peine au deſſus d'eux un homme qui en étoit privé : il ſe plaiſoit à combattre devant eux ce préjugé : *David*, leur diſoit-il, *étoit petit, & il terraſſa Goliath.*

Une autre fois, il leur montra, d'une manière bien plus impoſante, ſa ſupériorité perſonnelle. Les combats de bêtes féroces étoient alors

les ſpectacles de la Nation, & ils étoient aſſortis aux mœurs du temps. Le Roi étant à l'Abbaye de Ferrières, donna pour divertiſſement aux gens de ſa Cour, un combat d'un lion contre un taureau ſauvage. Dans le moment où ces animaux étoient le plus acharnés l'un ſur l'autre, & où le lion commençoit à renverſer le taureau : *Il faudroit*, dit le Roi, *aller ſéparer les combattans* ; ſoit qu'on crût qu'il plaiſantoit, ſoit qu'on vît qu'il parloit ſérieuſement, perſonne ne s'offrit ; le Roi s'élance par-deſſus la barrière, & le voilà ſur l'arène ſeul avec ces animaux ; perſonne ne le ſuit ; il court au lion & lui coupe la gorge, puis d'un revers il abat la tête au taureau, faiſant preuve ainſi à la fois & de force & de courage. *Eh bien !* dit-il en ſe tournant du côté des Seigneurs de ſa Cour, encore immobiles d'étonnement, & glacés d'ef-

Moin. de S. Gal. Ducheſn. t. 2, liv. 2. chap. 23, pag. 131.

froi, *vous ſemble-t-il que Pepin le Bref ſoit digne de vous commander* ? Cette bravoure de Capitan, qui pourroit paroître déplacée chez un Roi héréditaire, dans une Monarchie paiſible, dut être d'un très-grand effet dans un ſiècle barbare, chez une Nation toute guerrière, de la part d'un Roi nouveau, qui ſembloit avoir encore à juſtifier ſon élection aux yeux mêmes de ceux qui l'avoient faite.

Pepin, devenu Roi, en fit la guerre avec plus d'ardeur contre tous ces Peuples tributaires de la France qui en étoient les ennemis nés ; les Saxons, contre leſquels tous nos Rois ou Chefs avoient perpétuellement à combattre ; les Bretons, & ſur-tout le Duc d'Aquitaine, Gaïffre, dont nous avons déjà parlé ; il n'avoit pas été moins remuant que Hunaud ſon père, & il fut encore plus cruellement puni,

nous disons *puni*, pour nous conformer à la foule des Historiens, dont nous aurons lieu d'examiner dans la suite le récit. Il avoit profité de tous les momens où Pepin étoit engagé dans des expéditions lointaines, pour faire des courses dans diverses Provinces de France; quatre fois Pepin, avec la rapidité de son père, étoit accouru d'une extrémité du Royaume pour le réprimer & le châtier, & chaque fois il lui avoit enlevé quelque partie de ses Etats. Rien ne corrigeoit le Duc. Pepin ayant d'abord usé de quelque clémence, s'irrita enfin d'une perversité si opiniâtre, & passa jusqu'à une sévérité pour le moins excessive. Rémistain, oncle de Gaïffre, qui, après s'être soumis à Pepin, étoit retourné au parti de son neveu, étant tombé entre les mains du Roi, il le fit pendre; violence qui fait horreur, fût-elle justifiée par toutes les loix de la féodalité.

Contin. Fredeg. c. 124 & 125. Annal. de Metz, p. 278. Annal. Eginard, p. 236. Annal. Loisel. p, 26.

768.

dalité ; ce qui pouvoit n'être pas, comme on le verra dans la ſuite. Ayant pénétré pour la cinquième fois au fond de l'Aquitaine, il avoit gagné une grande bataille contre Gaïffre, qui, dépouillé de tous ſes Etats, abandonné de tous ſes Soldats, errant, fugitif, cherchant par-tout un aſile, & n'en trouvant point, fut tué par ſes Sujets mêmes, qui s'ennuyoient de tant de guerres, ou par ſes domeſtiques, que Pepin avoit gagnés.

Chron. S. Gall. Chron. de S. Denis. Contin. Fredegar.

L'Aquitaine fut alors réunie à la Couronne, quoique Gaïffre eût un fils : ce fils, manquant de moyens pour ſe rétablir dans les Etats de ſes pères, s'en tint au Duché de Gaſcogne, qui lui fut laiſſé dans la ſuite ; mais il conſerva contre les François une haine éternelle, dont il leur donna, dans l'occaſion, des marques éclatantes.

Pepin enleva auſſi Narbonne &

presque toute la Septimanie ou le Languedoc aux Sarasins, dont le génie sembloit terrassé par celui de la Maison de Pepin.

Mais il y a dans le règne de Pepin le Bref, comme dans l'administration de Charles Martel, une expédition qui efface toutes les autres, & qui est comme la grande & la principale époque dans leur vie. Pour Charles Martel, c'étoit l'expédition contre les Sarasins; pour Pepin, c'est l'expédition contre les Lombards.

Cette guerre, ou plutôt cette suite de guerres contre les Lombards, est un grand évènement, plus encore dans l'Histoire de la politique & de la Religion, que dans l'Histoire des combats.

Les Papes n'étoient pas encore une Puissance temporelle, & brûloient d'en devenir une; ils avoient pour ennemis les deux grandes Puis-

ſances qui ſe diſputoient l'Italie ; ſavoir, les Empereurs Grecs & les Lombards ; ils avoient excommunié, à titre d'Iconoclaſtes, les Empereurs Léon l'Iſaurien & Conſtantin Copronyme; & comme, ſuivant les principes de Rome, la dépouille des hérétiques appartenoit au Saint Siége, les Papes redemandoient aux Lombards la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, que ceux-ci avoient conquis ſur les Empereurs Grecs, en exécution, diſoient les Papes, & à la faveur de l'excommunication lancée contre ces Empereurs. Les Lombards prétendoient avoir conquis ces pays pour leur propre compte & indépendamment de toute excommunication ; ils avoient même une autre prétention bien plus contraire à celle des Papes. Rome avoit toujours dépendu de l'Exarque de Ravenne, qui la gouvernoit au nom de l'Empereur : les Lombards s'étant

unis par la conquête aux droits de l'Empereur, & étant alors Exarques de Ravenne, réclamoient la souveraineté sur Rome. En conséquence, Astolphe, Roi des Lombards, avoit fait aux Romains des sommations très-fières & très-pressantes de reconnoître son autorité, & de lui payer tribut. On voit quelle étoit la valeur de tous ces droits; on voit que la force les avoit seule établis, & que l'artifice demandoit à entrer en partage.

Les Papes ne voyoient qu'une Puissance qu'ils pussent opposer avec succès aux Lombards; c'étoit la France: les prétentions des Papes ne pouvoient paroître légitimes qu'à une Puissance qui fût dans la disposition actuelle de ne rien refuser aux Papes; & cette Puissance, c'étoit encore la France. Nous avons vu que Pepin le Bref, dans le projet de consacrer, par la Religion, le

couronnement de ſa Race, & de la préſerver, par ce moyen, du ſort qu'il avoit fait éprouver lui-même à la Race Mérovingienne, ne déſiroit rien tant qu'une alliance intime avec les Papes. Etienne III lui ayant porté ſes plaintes ſur la violence des Lombards, Pepin ſaiſit cette occaſion de l'inviter à paſſer en France, pour qu'ils puſſent conférer à loiſir de leurs communs intérêts. Les Lombards, amis de la France ſous Charles Martel, & qui ne vouloient pas en devenir ennemis ſous Pepin le Bref, n'osèrent s'oppoſer au paſſage du Pape, quoiqu'ils viſſent trop bien l'objet de ſon voyage.

Les Auteurs varient ſur le cérémonial qui fut obſervé en France à la réception d'Etienne III. Dans la ſuite, lorſque la ſouveraineté temporelle eut été jointe chez les Papes à la dignité ſpirituelle, & lorſque

diverses conjonctures eurent concouru à augmenter ces deux pouvoirs l'un par l'autre, les Rois parurent se plaire à rendre des honneurs presque divins à celui d'entre eux qui, le dernier par sa foiblesse, étoit le premier par ces titres de *Père commun* & de *Mediateur universel*. Anastase le Bibliothécaire, qui vivoit dans un temps où cet usage étoit établi, jugeant peut-être des usages antiques par ceux dont il étoit témoin, représente Pepin prosterné devant Etienne, lui jurant obéissance, marchant à pied en tenant les rênes du cheval du Pape. Les Annales de Metz, au contraire (1),

Anastase, p. 321 de l'édit. *in-4°*.

Annal. Metens. apud Duchesne, t. 3, p. 276.

(1) L'Abbé Le Gendre, qui rapporte les deux passages d'Anastase le Bibliothécaire & des Annales de Metz, ne remarque, entre ces deux récits, aucune contradiction, & peut-être en effet n'y en a-t-il point : il résulte de l'un, que le Roi honora le Pape, & de l'autre, que le Pape supplia le Roi.

disent que le Pape parut en suppliant, sous la cendre & le cilice; qu'il se jeta aux pieds du Roi, & ne voulut se relever qu'après que le Roi lui eut accordé sa protection, & lui eut promis son secours. Des Auteurs contemporains n'entrent point dans tous ces détails, & disent seulement que le Pape fit des présens, fut bien reçu, & qu'on l'assura d'un prompt secours.

Le Prince Charles, fils aîné de Pepin le Bref, paroît pour la première fois dans cette occasion; il avoit environ douze à treize ans: il alla au devant du Pape à plus de trente lieues, & le conduisit à Pontyon, maison royale dans le Pertois, où Pepin l'attendoit.

Ce fut pendant son séjour en France qu'Etienne III sacra & couronna, comme nous l'avons dit, Pepin, Berthe, leurs deux fils Charles & Carloman, & donna l'ab-

ſolution à Pepin pour ſon uſurpation.

Pepin, de ſon côté, décidé à tout faire pour le Pape, par intérêt & par reconnoiſſance, aſſembla un Parlement à Crécy-ſur-Oiſe, pour faire réſoudre la guerre contre les Lombards; car il faut obſerver que, quelle que pût être alors l'autorité des Rois ſur les Peuples, & l'inclination des Peuples pour les combats, la guerre ne pouvoit être réſolue que dans une Aſſemblée nationale; c'étoit du moins un uſage qui tenoit lieu de loi, quoique Charles Martel s'en fût ſouvent écarté au grand mécontentement de la Nation. En effet, une réſolution ſi importante & d'un ſi grand intérêt, ſoit pour tout l'Etat, ſoit pour chaque particulier, dont elle compromet la fortune & la vie, eſt ſans doute celle qui exige le plus de conſeil, & qui doit le moins être abandonnée

aux caprices particuliers. Pepin, attentif à ſe concilier les cœurs, eſt celui de nos Rois qui a donné le plus de part aux Grands dans l'adminiſtration des affaires & dans les délibérations concernant la guerre & la paix, ſûr de ſe rendre le maître de ces délibérations par les égards mêmes qu'il témoignoit pour la liberté publique. Inſtruit par les fautes d'un père auquel il n'avoit manqué que d'être aimé, il cherchoit en tout à complaire aux Grands, ainſi qu'au Clergé; mais il ſavoit auſſi s'en faire obéir.

Etienne & Pepin virent paroître dans cette Aſſemblée de Crécy-ſur-Oiſe, un homme qu'ils n'attendoient pas, & qu'ils déſiroient encore moins : cet homme étoit un Moine; mais ce Moine étoit un Prince, & le frère aîné de Pepin le Bref; c'étoit ce Carloman retiré au Mont-Caſſin. Le rôle qu'il venoit

joüer pouvoit ſurprendre autant que ſon arrivée imprévue. Prince, il ne venoit point réclamer les grandeurs qu'il avoit quittées; Moine, il venoit combattre les injuſtices d'un Pontiſe ambitieux, il venoit défendre un Prince laïc contre Rome. Habitant du Mont-Caſſin, & par-là Sujet du Roi des Lombards, il venoit en remplir les devoirs, il venoit plaider la cauſe de ſon Souverain, qui l'en avoit chargé : il la plaida noblement, avec ſageſſe, avec éloquence; il fit impreſſion. Aſtolphe avoit très-bien compris d'ailleurs l'effet que pourroient faire ſur les eſprits la vue inopinée de ce Prince (1), le ſouvenir du rang

Anaſtaſe, p. 122.

(1) L'Abbé Le Gendre au contraire ne trouve que de la mal-adreſſe dans le choix de cet Ambaſſadeur. » Il falloit, dit-il, qu'Aſtolphe » *ne ſe connût guère en gens*.... L'arrivée de » Carloman ne pouvoit, ſelon lui, qu'être » très-déſagréable à Pepin, dont elle réveilloit

qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaison de son état présent avec son état passé. Etienne III & Pepin avoient espéré que la guerre

» les soupçons & la jalousie.... Carloman, » dit-il encore, *homme tout d'une pièce*, » n'étoit pas assez fin pour s'appercevoir du » péril où il se jetoit en prenant cette com- » mission «. Tout cela pouvoit être vu ainsi; mais on pouvoit aussi penser comme Astolphe, que personne n'étoit plus propre à faire impression sur Pepin, qu'un frere, au désintéressement duquel il devoit la moitié de son Royaume, & sur les Grands, qu'un Prince qui avoit été leur Maître. L'évènement fit voir qu'Astolphe ne s'étoit pas trompé sur ce dernier point; & il ne s'étoit trompé sur le premier, qu'en ne jugeant pas assez mal de Pepin. Au reste, il s'agissoit moins de faire impression sur Pepin, qui avoit pris son parti, que sur les Grands qui balançoient encore, & Carloman prouva qu'il avoit été bien choisi pour cet objet. L'Abbé Le Gendre ajoute qu'il fut *puni de sa témérité*. Comme Prince & comme frère aîné de Pepin, il usoit de ses droits; comme Sujet d'Astolphe, il faisoit son devoir. Il n'y avoit point là de témérité.

ſeroit réſolue ſur le champ & ſans contradiction; les Grands, entraînés par les raiſons de Carloman, arrêtèrent qu'on enverroit des Ambaſſadeurs à Aſtolphe, & qu'on lui offriroit douze mille ſous d'or pour l'inviter à la paix. Pepin prit ombrage de l'aſcendant que ſon frère avoit paru avoir dans cette occaſion, & il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le Pape, & *afin*, diſoit-il, *que ce Sujet ſi zelé ne fût plus Sujet que de ſon frère*, il le fit enfermer dans un Monaſtère à Vienne, & ce fut auſſi alors qu'il fit raſer & diſparoître les enfans de Carloman. Le père mourut cette même année dans ſa priſon. Pepin fut fortement ſoupçonné d'avoir hâté ſa mort, & il avoit trop mérité ce ſoupçon.

Le corps de Carloman fut tranſféré au Mont-Caſſin; ſes cendres y repoſent ſous le grand Autel dans

une urne d'onix, où on a mis, en 1628, l'inſcription ſuivante, dont l'Auteur, en employant les mots de *Roi* & de *Sceptre*, a eu plus d'égard à la réalité du pouvoir, qu'au titre, Carloman n'ayant jamais eu le titre de Roi.

Corpus ſancti Carolomani,
Regis & Monachi Caſſinenſis;
Quem clariorem reddidit Cella, quàm Regia;
Cucullus, quàm purpura;
Pedum, quàm ſceptrum;
Obedientia, quàm Imperium, &c.

Pour rendre complettement juſtice à Carloman, il faudroit entendre cette Inſcription dans un ſens moins flatteur que celui que l'Auteur avoit dans l'eſprit, & dire, qu'en effet Carloman étoit bien plus fait pour le Cloître que pour la Cour, pour le froc que pour la pourpre, pour l'obéiſſance que pour le commandement.

Les Ambaſſadeurs François trou-

vèrent Aſtolphe très-diſpoſé à la paix ; il offroit d'y faire tous les ſacrifices convenables : il ſe déſiſtoit de ſon entrepriſe ſur Rome ; mais il refuſoit, avec raiſon, de céder au Pape la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, conquis par les armes & le ſang de ſes Sujets. Et en effet, il n'étoit pas plus obligé de remettre au Pape ces dépouilles des Hérétiques Grecs, que Pepin de remettre au Pape les dépouilles des Infidèles Saraſins dont ſon père & lui s'étoient enrichis.

Sur ce refus ſi naturel, la guerre fut réſolue, après que Pepin eut envoyé, ſeulement pour la forme, une ſeconde ambaſſade au Roi des Lombards, afin de montrer un faux zèle pour la paix, & parce que les Grands paroiſſoient déſirer cette démarche.

Ce fut alors que Pepin le Bref & les deux Princes ſes enfans, créés

Patrices de Rome par le Pape & par le Peuple Romain, firent, du consentement des Grands du Royaume, à l'Eglise de Saint Pierre, cette célèbre donation de l'Exarchat & de la Pentapole (1), qui a donné naissance à la puissance temporelle des Papes; car la prétendue donation faite au Pape Silvestre, par l'Empereur Constantin, de la ville de Rome & de quelques Provinces d'Italie, est bien reconnue aujourd'hui pour une fable, quoique le Saint Siège ait long-temps essayé de la faire valoir, quoique le Pape Adrien l'allègue expressément dans une lettre à Charlemagne, &

(1) La Pentapole, ou les cinq villes, étoient Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, & Ancone.

Les principales villes de l'Exarchat étoient Ravenne, Adria, Ferrare, Imola, Faënza, Forli. La donation contenoit en tout vingt-deux villes avec leurs dépendances.

qu'Hincmar en parle dans ses Œuvres comme d'un titre constant.

Cod. Carol. l. 49. Hincmar, t. 2, p. 206.

La donation de Pepin étoit faite avant la conquête, & l'évènement pouvoit répandre un assez grand ridicule sur cette libéralité précoce : mais Pepin ne donnoit que ce qu'il pouvoit livrer, & ne se vantoit que de ce qu'il pouvoit faire. Il passe les Alpes, force le pas de Suse, taille en pièces l'armée des Lombards, assiège Astolphe dans Pavie. La frayeur saisit Astolphe ; il promet tout pour se tirer de danger, & donne toutes les assurances qu'on exige ; il livre pour otages quarante des principaux Seigneurs Lombards ; consent que le Pape soit mis dès l'instant même en possession de Narni, en attendant que l'évacuation entière de l'Exarchat & de la Pentapole pût s'effectuer.

Sur la foi de ces ſermens, ſurtout de ces ſûretés, & plus encore de la vengeance qu'il ſe ſentoit en état de tirer d'Aſtolphe, ſi celui-ci oſoit manquer à ſa parole, Pepin crut pouvoir reprendre la route de France, dans la crainte que les Lavanges ne fermaſſent le paſſage des Alpes; il laiſſa ſeulement en Italie un Abbé nommé Fulrade, pour recevoir d'Aſtolphe les villes de l'Exarchat & de la Pentapole, & les remettre au Pape. L'éloignement de Pepin ayant permis au Roi Lombard de reſpirer, il ſongea aux moyens d'éluder l'engagement où il avoit été forcé; il différa, ſous divers prétextes, la reſtitution des places; puis, s'enhardiſſant par dégrés, & ne ſe bornant plus même au refus de l'évacuation promiſe, il alla juſqu'à faire des courſes ſur le territoire de Rome, & juſqu'à inveſtir le Pape dans cette place.

Les cris douloureux du Pape se firent entendre jusqu'en France (1). A cette nouvelle, Pepin, avec cette

(1) La Lettre du Pape étoit écrite au nom de Saint Pierre lui même. » C'est, dit un Auteur moderne, » une prosopopée qu'on a eu » tort de qualifier de supercherie «. Nous sommes entièrement de cet avis. Dans cette lettre, dont on a fait tant de bruit, le Pape ne prétendoit pas faire illusion à Pepin, au point de lui persuader que c'étoit Saint Pierre en personne qui lui écrivoit : c'étoit seulement une figure de mauvaise rhétorique & de mauvais goût, que le Pape avoit crue propre à toucher Pepin, & qui auroit dû produire un effet tout contraire. Mais on ne peut s'empêcher de penser comme M. Fleury sur l'équivoque qui règne dans cette lettre : » Où » l'Eglise signifie, non l'assemblée des Fi» dèles, mais les biens temporels consacrés à » Dieu ; où, par le troupeau de Jésus-Christ, » on entend les corps & non pas les ames ; » où les promesses temporelles de l'ancienne » loi sont mêlées avec les spirituelles de » l'Evangile, & les motifs les plus saints de » la Religion, employés pour une affaire » d'Etat «.

célérité qui diſtingue les Héros de ſa Maiſon, repaſſe les Alpes, délivre Rome, détruit une ſeconde armée de Lombards, aſſiège de nouveau Aſtolphe dans Pavie, & le preſſe ſi vivement, qu'Aſtolphe voyant à quel guerrier il avoit affaire, & cédant à ſa deſtinée, prit le parti d'exécuter de bonne foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité ſigné à Pavie; traité plus onéreux encore que le premier, & par lequel, outre l'évacuation de l'Exarchat & de la Pentapole, il ſe reconnut vaſſal & tributaire de la France. L'Abbé Fulrade reçut une à une, & de loin en loin, les clefs des places promiſes, & les dépoſa ſur le tombeau de Saint Pierre, avec l'acte de la donation faite au Pape par Pepin & par ſes fils. Etienne III ne jouit pas long-temps de cette libéralité; il mourut dès l'année ſuivante.

Aſtolphe ſurvécut encore moins de temps à ſa diſgrace, & Pepin, tout-puiſſant en Lombardie, procura, de concert avec le Pape Etienne III, qui vivoit encore, la couronne à Didier, qui avoit été Général des armées d'Aſtolphe, & dont le Pape lui avoit répondu, parce que Didier avoit promis de conſommer la reſtitution commencée par Aſtolphe. Les ſucceſſeurs d'Etienne III ſentirent aiſément la néceſſité de reſter attachés à Pepin.

Il devoit être indifférent à l'Empereur Grec que l'Exarchat & la Pentapole fuſſent dans les mains des Papes ou dans celles des Lombards, ou plutôt il devoit les aimer mieux entre les mains des Papes; c'étoit une barrière entre lui & les Lombards: mais Conſtantin Copronyme voulut eſſayer ſi ce Pepin, ſi libéral du bien d'autrui, ne pourroit pas être engagé, par des négocia-

tions & des préſens, à reſtituer ce même bien à l'ancien poſſeſſeur, ou à le partager du moins entre les Empereurs & les Papes; il paroît que tel étoit l'objet d'une ambaſſade ſolennelle que l'Empereur envoya vers ce temps à Pepin. Parmi les préſens dont les Ambaſſadeurs étoient chargés pour le Roi, on remarqua ſurtout une orgue, la première que l'on eût vue en France. Le Roi en fit préſent à l'Abbaye de Saint Corneille de Compiègne.

Annal. Metenſ.

De ſon côté, le Pape Paul, frère & ſucceſſeur d'Etienne III, connoiſſant le goût de Pepin pour tout ce qui concernoit le Culte & la Liturgie, goût qu'on appeloit alors *amour des Lettres*, lui envoya des Chantres de l'Egliſe Romaine, pour inſtruire ceux du Palais. Il lui envoya auſſi quelques livres recherchés alors, & une horloge d'invention nouvelle, que les Hiſtoriens ap-

Epiſt. Pauli ad Pipin. Cod. Carol. 25, 45.

pellent *horloge nocturne.* Jusque-là on ne connoissoit point de manière de mesurer le temps, qui ne dépendît du soleil; on n'avoit point d'autres horloges que les cadrans solaires. Tout ce qu'on sait de cette nouvelle horloge, c'est qu'elle marquoit les heures la nuit comme le jour. La description qu'on nous en a laissée ne nous apprend point d'ailleurs si c'étoit une horloge de sable, ou d'eau, ou à roues. Pepin parut sensible à ces hommages que lui attiroient sa gloire & sa puissance. Les Ambassadeurs Grecs sur-tout furent très-accueillis; mais les Empereurs n'obtinrent rien : le Roi fut jaloux de faire jouir les Papes du bienfait qu'ils tenoient de sa valeur & de sa générosité.

Ces Héros impétueux se consumoient par le mouvement & la fatigue, & mouroient épuisés avant le temps; leur activité, qui accabloit

leurs ennemis, les dévoroit eux-mêmes. Charles Martel mourut à cinquante ans; Pepin le Bref à cinquante-trois. Pepin de Hériſtal, plus modéré que ſon fils & que ſon petit-fils, & mêlant davantage le repos à l'action, paroît avoir rempli une plus longue carrière. Charlemagne, encore plus actif que ſon père & ſon aïeul, eſt, comme nous l'avons dit, le ſeul de nos Rois, avant Louis XIV, qui ait paſſé ſoixante & dix ans: mais il fut donné à Charlemagne d'être extraordinaire en tout; il avoit une force de corps qui tenoit du prodige, & qui le fait ſortir de l'ordre commun.

Pepin eſt, à l'égard de Charlemagne, ce que Philippe, Roi de Macédoine, avoit été à l'égard d'Alexandre. Quelque grands qu'aient été par eux-mêmes Philippe & Pepin, leur plus beau titre de gloire eſt d'avoir été pères, l'un

d'Alexandre, l'autre de Charlemagne; auſſi mit-on pour tout éloge ſur le tombeau de Pepin cette inſcription :

Ci gît le père de Charlemagne.

inſcription qui rappelle ce que Cicéron a dit du père de Caton, qu'il tire ſon nom de ſon fils, comme les autres tirent leur nom de leur père (1).

Pepin le Bref, par ſon ardeur & ſes talens pour la guerre, par ſon audace, par ſon activité, par le nombre, la qualité, le ſuccès de ſes expéditions, eſt ſi ſemblable à Charles Martel, qu'il eſt impoſſible de dire lequel des deux l'emporte comme guerrier : mais il étoit plus intéreſſant, plus juſte, plus utile

(1) *M. Cato ſententiam dixit, hujus noſtri Catonis pater. Ut enim cæteri ex Patribus, ſic hic, qui lumen illud progenuit, ex filio eſt nominandus.* De Offic. lib. 3, n. *66*.

pour

pour la Religion & pour l'Etat d'arrêter, au ſein de la France, le torrent des Saraſins, prêt à inonder la Chrétienté, que d'aller au delà des Alpes écraſer les Lombards pour enrichir des Pontifes, que cette Puiſſance même rendit dans la ſuite trop ambitieux.

Convenons cependant que les réflexions de M. le Préſident Hénault ſur l'utilité de la puiſſance temporelle des Papes, méritent conſidération.

» Bien loin, dit cet eſtimable Ecrivain, » d'être de l'avis de ceux » qui ont déclamé contre la grandeur de la Cour de Rome, & qui » voudroient ramener les Papes au » temps où les Chefs de l'Egliſe » étoient réduits à la puiſſance ſpirituelle, & à la ſeule autorité *des* » *Clefs*, je penſe qu'il étoit néceſſaire, pour le repos général de la » Chrétienté, que le Saint Siège ac-

» quît une puiſſance temporelle :
» tout doit changer en même temps
» dans le monde, ſi l'on veut que
» la même harmonie & le même
» ordre y ſubſiſtent. Le Pape n'eſt
» plus, comme dans les commen-
» cemens, le Sujet de l'Empereur ;
» depuis que l'Egliſe s'eſt répandue
» dans l'Univers, il a à répondre à
» tous ceux qui y commandent, &
» par conſéquent aucun ne doit lui
» commander ; la Religion ne ſuf-
» fit pas pour impoſer à tant de
» Souverains, & Dieu a juſtement
» permis que le Père commun des
» Fidèles entretînt, par ſon indé-
» pendance, le reſpect qui lui eſt
» dû : ainſi donc il eſt bon que le
» Pape ait la propriété d'une puiſ-
» ſance temporelle, en même temps
» qu'il a l'exercice de la ſpirituelle ;
» mais pourvu qu'il ne poſsède la
» première que chez lui, & qu'il
» n'exerce l'autre qu'avec les limites
» qui lui ſont preſcrites «.

Nous ne prétendons rien oppoſer à ce morceau, pour le moins très-ingénieux, & certainement très-penſé, nous ne prétendons pas non plus l'adopter ; nous diſons ſeulement (& ceci ne regarde plus l'opinion de M. le Préſident Hénault), que, ſervice pour ſervice & exploit pour exploit, le ſervice rendu à toute la Chrétienté par Charles Martel, eſt préférable au ſervice rendu aux Papes ſeuls par Pepin le Bref.

C'eſt ſous Pepin que l'Aſſemblée nationale & militaire, appelée autrefois le *Champ de Mars*, parce qu'elle ſe tenoit le premier Mars à l'ouverture de la campagne, fut remiſe au premier Mai, parce que la Cavalerie, devenue plus nombreuſe dans les armées Françoiſes, obligeoit d'attendre une ſaiſon plus favorable pour les fourrages.

Pepin ſut éviter les fautes repro-

chées à ſon père, il daigna être plus habile, il ménagea plus les Grands, & ſur-tout le Clergé; il n'entreprenoit rien ſans aſſembler des Parlemens; mais il fit périr Theudoalde, ſon couſin-germain, pour ſe diſpenſer de lui donner un partage; mais il eſt violemment ſoupçonné d'avoir fait périr Carloman & Griffon ſon frère; il eſt convaincu d'avoir fait raſer & diſparoître les enfans de Carloman pour envahir leur héritage; il eſt convaincu d'avoir, par une violence odieuſe, fait pendre l'oncle du malheureux Gaïffre, pour ſon attachement à ſon neveu. On ne trouvera rien de ſemblable dans la vie de Charles Martel; il fit des fautes contre la politique; Pepin le Bref commit des crimes politiques.

Cependant Charles Martel *eſt damné*; un dragon noir, ſymbole de la noirceur de ſon ame, habite ſon

tombeau, tandis que ſon corps eſt dans l'enfer, où le démon l'a tranſporté; & la mémoire de Pepin le Bref eſt en honneur dans l'Egliſe; c'eſt que Charles Martel dépouilloit le Clergé, & que Pepin le Bref l'enrichit.

Pepin voulut être enterré à la porte de l'égliſe de Saint Denis, le viſage contre terre, dans la ſituation d'un Pénitent, pour expier, quoi? ſans doute la mort de Theudoalde, de Carloman & de ſes fils, de Griffon, de Rémiſtain, de Gaïffre? non, mais pour expier, dit l'Abbé Suger, les uſurpations de ſon père ſur les Eccléſiaſtiques. C'étoit-là le crime énorme qui épouvantoit encore, & plus que jamais, au bout de cinq ſiècles, & auprès duquel tous les attentats de la politique n'étoient rien; c'étoit le crime de ſon père que Pepin expioit à l'heure de la mort; il n'avoit rien à expier pour lui-même; la Pen-

Suger, de administr. ſuâ, c. 25, ap. Duchesne, t. 4, p. 341.

tapole & l'Exarchat, donnés au Pape, avoient tout purifié.

Telles étoient les mœurs & les idées que Charlemagne trouva établies à ſon avénement au trône, & elles avoient déjà fait du progrès en bien. On ne revoyoit plus, depuis un certain temps, ces violences monſtrueuſes des fils de Clovis, des fils de Clotaire I, & de leurs femmes. L'horreur même qu'avoient cauſée ces violences, avoit ouvert, ſous Clotaire II, un paſſage à des mœurs moins barbares.

Les ancêtres connus de Charlemagne étoient ſûrement bien moins féroces que les Rois guerriers de la Race Mérovingienne, & ce n'eſt pas la peine de dire qu'ils valoient mieux que les Rois Fainéans qu'ils détrônèrent. Charles Martel & les deux Pepins avoient même cette grandeur & cet éclat qui diſtinguent les Héros; les Conquérans Méro-

vingiens, au contraire, n'étoient que des aſſaſſins terribles. Les crimes de pure férocité devenoient beaucoup plus rares; mais on commettoit encore les crimes politiques; on les commettoit même par ſyſtême, c'eſt la plus ancienne comme la plus funeſte des erreurs. On croit que le Machiavelliſme eſt la doctrine ou l'erreur des ſiècles éclairés, on ſe trompe, il appartient ſurtout aux ſiècles barbares; c'eſt alors que le fort veut toujours opprimer, & le foible toujours tromper. Les Peuples barbares poſsèdent, dans un haut degré, cette vile ſcience de nuire, cette petite fineſſe ſtupide que l'empire de la routine, l'impuiſſance d'élever ſon eſprit juſqu'à la raiſon, & ſon cœur juſqu'à la juſtice, font encore honorer du nom de politique. Quand il exiſtera une politique, elle ſera bien ſimple, ce ſera la juſtice, ou, encore mieux,

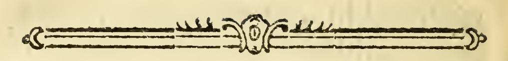
la bienfaiſance, qui eſt la juſtice ſuprême; car il eſt ſouverainement juſte de faire tout le bien dont on eſt capable. Ce bien ne ſera peut-être pas rendu. Les partiſans du ſyſtême de paix penſent qu'il pourra l'être, & que le bien doit avoir la vertu d'attirer le bien, puiſque le mal a celle d'attirer le mal. Ils ſe flattent peut-être, ou plutôt ils flattent la nature humaine : mais ſuppoſons-la auſſi ingrate qu'on voudra, du moins & à plus forte raiſon eſt-on bien ſûr que ce mal, qu'on eſt toujours ſi empreſſé de faire, ſera rendu au centuple. Pourquoi donc faire le mal ? Quel intérêt, quelle politique peut preſcrire le ſoin funeſte d'aſſembler ainſi ſur ſa tête tous les fléaux de la haine & de la vengeance ? Pourquoi ſaiſir toutes les occaſions de nuire à ſes voiſins, parce qu'ils ont ſaiſi ou qu'on prévoit qu'ils ſaiſiront toutes

celles de nous nuire ? Eh ! consentons à donner l'exemple, commençons l'expérience du bien ; celle du mal est faite ; nous savons ce qu'il a produit & ce qu'il produira : disons plus ; celle du bien même est faite. En effet, encore un coup, ouvrons nos Annales ; malgré notre systême perpétuel de guerre, quiconque a voulu vivre en paix, y a vécu. Depuis la fondation de notre Monarchie, on n'avoit pas encore compris que la paix pût jamais être un état permanent. Depuis Guillaume le Conquérant & Philippe I, on avoit encore moins compris que la France pût faire une paix solide avec les Anglois. *Enfin saint Louis vint* ; il voulut la paix, & la paix avec l'Angleterre. Quel moyen employa-t-il ? la bienfaisance. Il remit aux Anglois tout ce que le droit rigoureux de confiscation avoit pu leur enlever sans trop

d'injuſtice, il conquit les cœurs en rendant des Etats. Le fruit de cette modération ſans exemple, fut une paix ſans exemple auſſi, une paix de trente-cinq ans entre les deux Nations, une amitié ſincère entre les deux Rois, non pas ſeulement pendant ſon règne, mais encore pendant le règne entier de Philippe le Hardi ſon fils. Sous Edouard I & Philippe le Bel on reprit le ſyſtême de guerre, & il ſubſiſte encore, parce que l'humanité n'a pas encore achevé de payer le tribut qu'elle doit à l'erreur. Voilà ce qu'il faudra ſouvent redire aux hommes avant qu'ils le comprennent, plus ſouvent encore avant qu'ils le croyent, & bien plus ſouvent encore avant qu'ils ſe conduiſent en conſéquence; mais il ne faut pas leur épargner la répétition de ce qui eſt vrai & utile, il ne faut pas ſur-tout craindre pour ſoi-même les inconvéniens de cette

répétition, ni mettre ſon amour-propre d'Auteur en jeu, quand il s'agit des droits de la raiſon & des intérêts de l'humanité. Entrons dans l'Hiſtoire de Charlemagne.

Fin de l'Introduction & du premier Volume.



TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

Fin de la Table des Chapitres.

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Du Vendredi 6 Avril 1781.

Mrs. de Burigny & de Bréquigny, Commiſſaires nommés pour l'examen d'un Ouvrage de M. Gaillard, intitulé *Hiſtoire de Charlemagne*, ont fait leur rapport, & dit qu'ils le jugeoient digne de l'impreſſion. Sur cette atteſtation laiſſée par écrit, l'Académie a cédé à M. Gaillard ſon droit de privilège pour l'impreſſion de cet Ouvrage; en foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. Fait au Louvre, ledit jour & an.

Dupuy.

Lettres portant renouvellement de Privilége en faveur de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres pendant trente ans, pour l'impreſſion, vente & débit de ſes Ouvrages.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parle-

ment, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. Salut: Notre Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres Nous a fait exposer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisaïeul, pour la forme de ses exercices & pour l'impression des divers Ouvrages, Remarques, Observations journalières, Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la composent; elle en a déjà donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de privilége qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil sept cent un, renouvelées par autres du quinze Février mil sept cent trente-cinq; mais le délai de trente années porté par ces dernières se trouvant expiré, notredite Académie Nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres nécessaires pour sa prorogation. A ces causes, & notre intention ayant toujours été de procurer à notredite Académie en Corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au Public, Nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes signées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choisir, les Remarques ou Observations journalières, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ses Assemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en son nom; comme aussi les Ouvrages, Mémoires ou

Livres des Particuliers qui la compoſent, lorſqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permiſſion par le Libraire que l'Académie aura choiſi pendant le temps & eſpace de trente ans, à compter du jour de la date des Préſentes; Faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Académie aura choiſi, d'imprimer, vendre & débiter aucun deſdits Ouvrages, en tout ou en partie, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à peine, contre les contrevenans, de confiſcation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicables, un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commiſe, & l'autre tiers au dénonciateur, à la charge qu'il ſera mis deux exemplaires de chacun deſdits Ouvrages dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le ſieur de MAUPEOU, avant de les expoſer en vente; & à la charge auſſi que leſdits Ouvrages ſeront imprimés ſur du beau & bon papier, & en beaux caractères, ſuivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire regiſtrer ces Préſentes ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & uſer notredite Académie & ſes ayans cauſe

pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens; Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire, pour l'exécution des Présentes, tous Exploits, saisies & autres actes nécessaires sans autre permission; car tel est notre bon plaisir. Donné à Compiègne le vingt-huitième jour de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre règne le cinquantième. *Signé*, LOUIS; Et plus bas, par le Roi, PHELYPEAUX.

Regiſtré sur le Regiſtre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 437, fol. 364, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, art. 41, à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement. & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris, ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.

ERRATA

Du premier Volume.

PAGE 59, ligne 6, Pausanias, coupable; *lisez*, Pausanias coupable.

Pag. 61, lig. 21, tres-juste; *lisez*, très-juste.

Pag. 70, lig. 21, 22 & 23, a a retardé les progrès de la raison, corrompu, &c. *lisez*, a retardé les progrès de la raison, a corrompu.

Pag. 106, lig. 5, 6 & 7, il ne fallut, pour les désarmer, que porter en procession autour de leurs murs; *lisez*, il ne fallut, pour désarmer les François, que porter en procession autour des murs.

Pag. 136, lig. pénultième, Basiné; *lisez*, Basine.

Pag. 147, lig. antépénultième, faisoient; *lisez*, faisoit.

Pag. 171, lig. 4, justice de cette femme; *lisez*, justice des crimes de cette femme.

Pag. 271, lign. 8 & 9, Clotaire III mourut sans enfans, Childéric régnant en Austrasie; *lisez*, Clotaire III mourut sans enfans; Childéric régnant en Austrasie.

Pag. 347, lig. antépénultième & pénultième de la Note, ne le mettent au nombre des Papes; *lisez*, ne le mettent pas au nombre des Papes.





